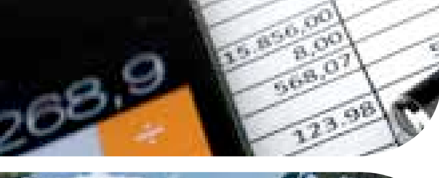




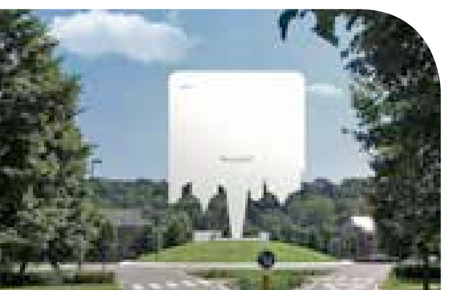
Le Service public de Wallonie

Rapport d'activités 2013

SPW | *Éditions*

BILANS ET PERSPECTIVES

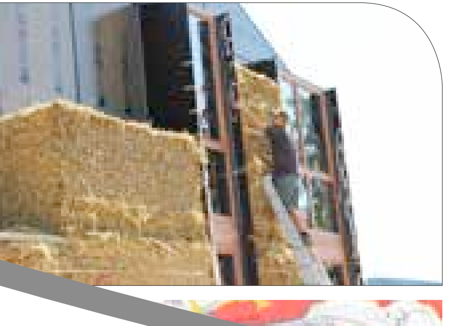
Communication

















ENSEMBLE AU SERVICE DE TOUS

TABLE DES MATIÈRES



PRÉFACE

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le Rapport d'activités 2013 du Service public de Wallonie.

Á la lecture de celui-ci, vous constaterez une fois de plus l'ampleur et la diversité des tâches accomplies au jour le jour par les entités administratives formant le SPW.

Le Service public de Wallonie fait assurément face aujourd'hui à de nouveaux défis, dont la gestion de nouvelles compétences reçues suite à la sixième réforme de l'État. Le SPW entend relever ces défis avec succès tout en collaborant aussi efficacement que possible aux nouvelles politiques que lancera le nouveau Gouvernement wallon mis en place en juillet 2014.

Tout en vous assurant de l'entier dévouement des agents du SPW et tout en remerciant chaleureusement celles et ceux qui ont oeuvré à l'élaboration du présent Rapport d'activités, nous vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Claude DELBEUCK,
Secrétaire général

Francis MOSSAY,
Directeur général

Étienne WILLAME,
Directeur général f.f.

Yvon LOYAERTS,
Directeur général

José RENARD,
Directeur général a.i.

Ghislain GERON,
Directeur général

Sylvie MARIQUE,
Directrice générale

Yves SENNEN,
Directeur général f.f.

Patrick MEURICE,
Directeur général f.f.

SERVICE PUBLIC DE **WALLONIE**
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



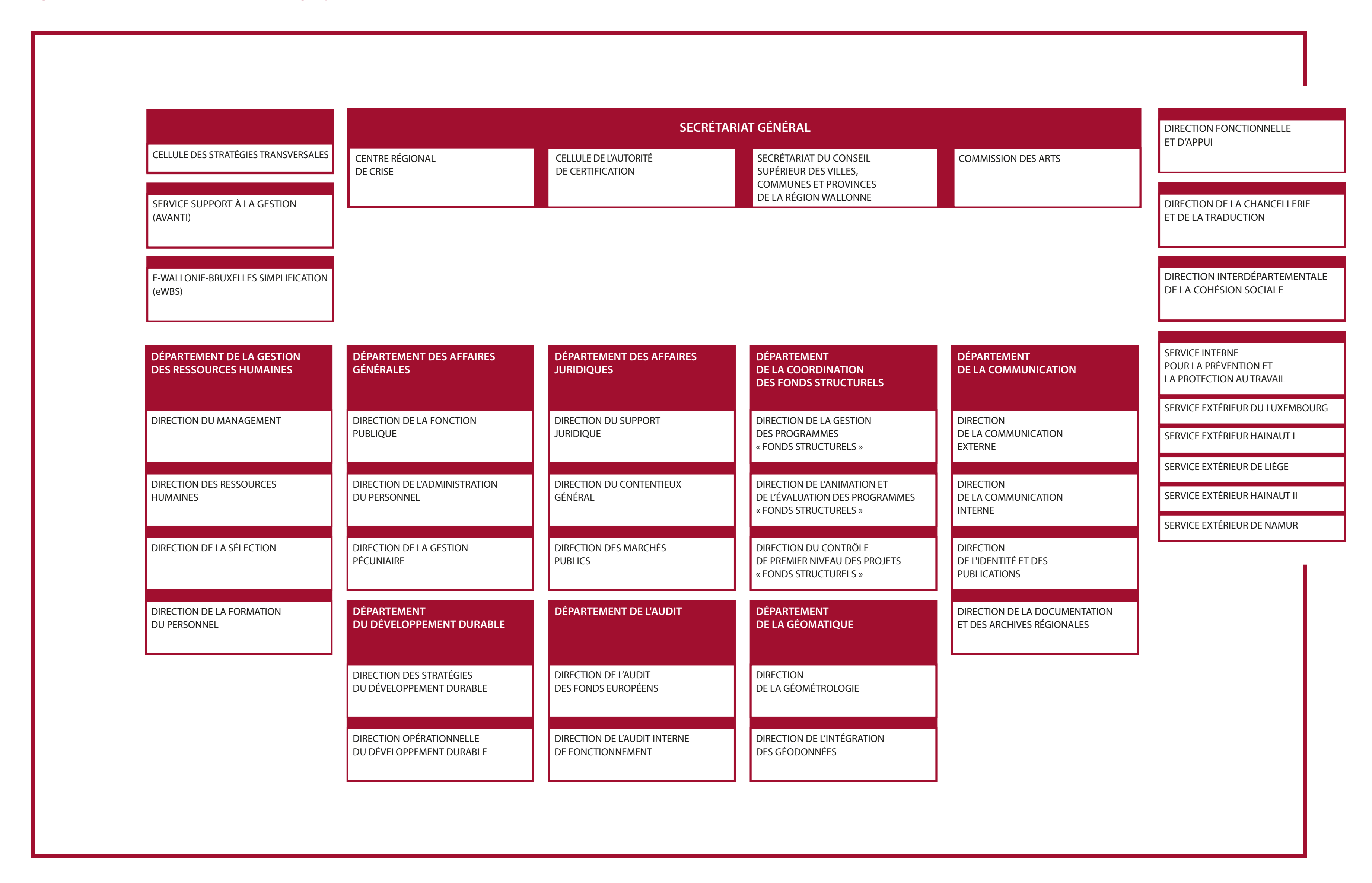
M. Claude DELBEUCK

Secrétaire général

PLACE JOSÉPHINE - CHARLOTTE, 2
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. **081 32 13 14**
FAX **081 32 16 00**

ORGANIGRAMME DU SG





LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

| LA CELLULE DES STRATÉGIES TRANSVERSALES (CST)

La CST du Délégué spécial a pour principale mission le suivi des plans, projets et dossiers transversaux et/ou stratégiques décidés par le Gouvernement wallon.

Dans ses missions liées au Plan Marshall 2.Vert, la CST :

- organise les Comités de suivi opérationnels ;
- analyse l'état d'avancement physique et financier des actions du Plan et rapporte aux ministres ;
- recherche les pistes de solutions en cas de problème dans la mise en œuvre de certaines mesures ;
- actualise l'Extranet Plan Marshall 2.Vert et établit un rapport annuel de suivi du Plan.

Dans ses missions transversales, la CST assure également un appui au Secrétariat général dans le cadre de la mise en œuvre de la VI[e] réforme de l'État au niveau de la Wallonie (coordination du transfert des compétences).

La cellule en quelques chiffres :

En 2013, la CST a organisé une centaine de réunions de Comités de suivi opérationnels associant 32 directeurs généraux et plus de 250 agents. Elle a récolté plus de 120 indicateurs d'avancement, qui sont en permanence monitorés et a effectué le suivi du Plan auprès du Gouvernement par le biais de quatre rapports d'avancement et d'un rapport annuel.

La CST vient de présenter le bilan de fin de législature, disponible sur http://www.wallonie.be/fr/plan-marshall.

| LA DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI (DFA)

La DFA a pour mission : gérer les ressources humaines, participer à l'élaboration du plan de personnel et au suivi de son exécution ; coordonner les travaux préparatoires au budget et l'exécution de celui-ci, et en assurer le suivi ; gérer le parc informatique, les ressources matérielles, mobilières et immobilières du Secrétariat général ; coordonner et transmettre des informations tant au sein du Secrétariat général que vers d'autres directions générales, et représenter le Secrétariat général au sein de différents réseaux constitués au sein du SPW ; assurer le secrétariat et le suivi des différents comités : Comité stratégique, Comité de direction statutaire, Comité de direction de gestion, Comité de secteur XVI, Comité supérieur de concertation, Comité intermédiaire de concertation et Comité de concertation de base I.

En 2013, la direction a assuré l'ensemble des activités liées à ces missions dans un contexte particulier. En effet, en date du 1[er] février 2013, une restructuration importante du cadre organique a amené les services de la DGT 1 (direction générale transversale du Personnel et des Affaires générales) à rejoindre ceux du Secrétariat général, faisant désormais partie intégrante de celui-ci.

Les deux DFA ont donc fusionné et la première mission de la nouvelle DFA ainsi créée a, bien sûr, été l'intégration des deux équipes et l'harmonisation de plusieurs procédures d'organisation internes au Secrétariat général.

| LE SERVICE SUPPORT À LA GESTION (CELLULE AVANTI)



Le principal projet porté par la cellule AVANTI en 2013 a été sans conteste l'actualisation du Plan stratégique AVANTI. Ce plan est désormais structuré en trois grandes catégories d'objectifs : Management, Métier et Support. Cette démarche d'actualisation a par ailleurs permis de viser l'exhaustivité des orientations stratégiques garantissant la déclinaison des objectifs des plus stratégiques aux plus opérationnels, jusqu'à la planification individuelle, pour couvrir l'ensemble des missions du Service public de Wallonie. De plus, la poursuite des projets

d'améliorations AVANTI, impulsés en 2012, a été garantie pour les thèmes transversaux suivants : la construction et suivi régulier des indicateurs critiques de performance ; l'élaboration d'une cartographie des transversalités ; l'amorce des méthodologies en gestion de projet, en modélisation et optimisation des processus, en gestion des risques… En outre, le Service Support à la Gestion a opérationnalisé un projet pilote de démarche Qualité au sein du Secrétariat général : le Système Intégré de Management. Ce système, pensé en fonction de diverses normes Qualité, devrait permettre à terme l'obtention de plusieurs certifications pour le Secrétariat général (ISO 9001 : 2008, OHSAS, EMAS…). Cette démarche a nécessité la création d'outils spécifiques (portail de structure documentaire, modèles de documents, procédures Qualité propres au système…).

LA DIRECTION DE LA CHANCELLERIE ET DE LA TRADUCTION

La direction fournit au GW le support logistique et l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement : assistance directe aux travaux du Gouvernement wallon ; traitement et exploitation technique des décisions et actes législatifs régionaux ainsi que la publication de ces derniers au Moniteur belge ; archivage des originaux ; toute traduction en langues néerlandaise et allemande. La direction assure le suivi des décisions du GW au niveau du SPW et des OIP régionaux, et leur fournit les copies des décisions et des notes qui les concernent. La banque de données NOTIFRW (décisions de l'Exécutif régional wallon et du Gouvernement wallon) est régulièrement mise à jour et est accessible aux membres des cabinets ministériels, à l'Inspection des Finances et aux membres du personnel du Service public de Wallonie qui ont été désignés par leur hiérarchie.

Qualité des textes

Les projets d'arrêtés qui sont soumis en dernière lecture au Gouvernement wallon sont relus et mis en forme par la direction en vue de leur signature et de leur publication au Moniteur belge.

La direction procède de la même manière pour les projets de décrets avant leur dépôt sur le Bureau du Parlement wallon.

Traductions

La direction se charge de la traduction des décrets et arrêtés du Gouvernement wallon en langues allemande et néerlandaise.

Lorsque le volume des textes à traduire le permet, la direction traduit également en allemand et/ou en néerlandais des documents administratifs pour les autres directions générales.

Les traducteurs-réviseurs et traducteurs utilisent une banque de données terminologiques spécifiquement développée pour les besoins de la Wallonie (sous Multiterm), un système de gestion et d'archivage des mémoires de traduction (Wordfast), ainsi que de nombreux dictionnaires internes et externes (Intranet et Extranet).

Quelques chiffres :

- 4 088 interrogations ont été faites dans la banque de données NOTIFRW ;
- 5 433 dispositions ont été publiées au Moniteur belge : 2 745 in extenso et 2 688 par extrait. Parmi les dispositions publiées in extenso, on en compte 427 réglementaires : 130 décrets, 210 arrêtés du Gouvernement, 75 arrêtés ministériels et 12 circulaires ;
- 231 documents administratifs ont été traduits en allemand et/ou néerlandais.

LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DICS)

La direction interdépartementale de la Cohésion sociale a pour missions : de coordonner des plans d'actions et de développer une dynamique transversale et intégrée pour promouvoir l'accès de tous aux droits fondamentaux et lutter contre la pauvreté ; d'accompagner et d'évaluer les programmes mis en œuvre ; d'encourager la participation et le partenariat local et de relayer les besoins du



terrain auprès des autorités politiques ; d'impulser des améliorations et des initiatives nouvelles.

La DiCS en quelques chiffres :

- 220 communes partenaires ;
- 700 projets coordonnés ;
- 200 commissions locales accompagnées ;
- 14 agents impliqués.

Parmi les programmes coordonnés par la DiCS, on peut pointer :

1. Le Plan de cohésion sociale

Le Plan de cohésion sociale (PCS) intervient pour coordonner un ensemble d'initiatives au sein des communes afin de permettre à chaque personne de vivre dignement en Wallonie. Il se construit sur la base d'un diagnostic local et s'articule avec les autres dispositifs pour répondre aux besoins particuliers de la population dans leur évolution. Chaque plan est spécifique à la commune et se déploie sur six années.



L'année 2013 a vu le lancement de l'appel à projet de la deuxième programmation des PCS (2014-2019). À cet égard, l'IWEPS a actualisé l'ISADF (indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux) qui mesure le niveau de cohésion sociale des communes wallonnes. Les communes ont été ensuite invitées à réaliser un nouveau diagnostic de cohésion sociale en vue de présenter un projet de Plan, analysé dans la foulée par la DiCS.

Face au constat d'une dégradation économique et d'un accroissement des inégalités, les PCS ont cherché avant tout à améliorer la situation des personnes les plus touchées en tenant compte des types de problèmes qu'elles rencontrent (solitude, détresse, problèmes relationnels, manque de formation, etc.), et de leurs attentes.

Outre la poursuite des partenariats noués les années précédentes (Amnesty International, Agence européenne pour les droits fondamentaux…), le PCS a adhéré au réseau « Together », un réseau international des Territoires de Coresponsabilité regroupant tous les territoires qui se reconnaissent dans la démarche de cohésion sociale et SPIRAL. La vocation de ce réseau est notamment de faciliter les échanges entre territoires et de promouvoir la démarche de coresponsabilité dans les autres régions intéressées.

Une collaboration s'est également nouée avec les Centres Locaux de Promotion de la Santé qui ont organisé une formation « connaître sa commune et partager cette connaissance » en vue d'outiller les chefs de projet PCS et les acteurs communaux à l'utilisation de données au niveau communal et à la réalisation d'un profil communal en matière de santé.

Le PSC en quelques chiffres (2013) :

- 147 communes impliquées ;
- 35 millions € (part communale incluse) ;
- 3 départements régionaux finançant le dispositif.

2. Été solidaire, je suis partenaire

L'opération « Été solidaire, je suis partenaire » vise à développer le sens de la citoyenneté et de la solidarité chez les jeunes en les impliquant dans l'amélioration et l'embellissement de leur quartier et de leur environnement. Les communes, les CPAS et les Sociétés de Logement de Service Public ont ainsi chaque année la possibilité d'engager des jeunes de 15 à 21 ans durant les vacances d'été.

En 2013, l'accent a été mis sur l'importance de la qualité de l'accompagnement des projets, tant au niveau humain que technique, ainsi que sur l'obligation pour les communes et les CPAS de privilégier le partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions.

En outre, dans un souci d'équité pour les SLSP, les critères d'attribution des jeunes ont été revus en fonction du nombre de logements gérés par celles-ci et non plus du nombre d'habitants de la commune.

ESOL en quelques chiffres (2013) :

- 2 769 jeunes engagés ;
- 251 projets ;
- 209 communes ;
- 174 CPAS ;
- 31 SLSP ;
- 6 € net/heure de salaire pour les jeunes ;
- 1,2 million € mobilisés ;
- trois départements régionaux financent le dispositif.

3. Le Plan Habitat Permanent

Le Plan Habitat Permanent vise à favoriser l'égalité des chances et des droits pour tous les habitants de Wallonie dans une démarche de co-construction des solutions destinées à maîtriser l'évolution de l'habitat permanent, à développer l'offre de logements et à accompagner les habitants permanents sur une base volontaire.

Le Plan HP en quelques chiffres (2013) :

- 28 communes ;
- 8 512 résidents permanents concernés = 81 % des résidents permanents concernés ;
- 1 666 ménages relogés ;
- 2,4 millions € mobilisés ;
- toutes les compétences régionales impliquées.

Plus d'infos : http://cohesionsociale.wallonie.be

LA CELLULE DE L'AUTORITÉ DE CERTIFICATION

L'Autorité de certification est l'une des trois autorités définies par les Règlements européens formant ensemble la colonne vertébrale des systèmes de gestion des Fonds structurels.

Dans le cadre des Fonds européens de développement régional (FEDER), l'Autorité de certification est l'élément pivot de la structure car elle fait le lien entre la Wallonie et la Commission européenne, notamment pour les aspects financiers. Elle occupe une position centrale de collationnement et de traitement des informations issues des deux autres Autorités (gestion et audit).

Travaux de l'année 2013 :

- la cellule de l'Autorité de certification a transmis à la Commission une déclaration (Annexe XI) précisant, pour le programme opérationnel



Convergence, un montant recouvré qui a été déduit des états de dépenses initialement certifiés en décembre 2012 ;

- elle a établi un Grand livre des débiteurs avec effet rétroactif sur les cinq années antérieures de l'actuelle programmation ;
- elle a réalisé, conjointement avec le prestataire externe BDO, la certification 1013 qui clôture de ce fait l'année 2013. Aucune autre certification intermédiaire n'ayant été réalisée dans le courant de l'année ;
- pour les dépenses relatives aux programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et emploi, la certification de décembre 2013 concerne 12 administrations dont sept ayant eu une cotation « 1 » de la part de l'Autorité d'audit : la DCPN, la DGO 1-Stratégie routière, la DGO 6-Développement économique, la DGO 6-Investissement, FWB-Infrastructures culturelles, FWB-Enseignement obligatoire, le Commissariat général au Tourisme.

Les travaux de la cellule de certification ont été basés sur une circularisation, une revue des audits système réalisés par l'Autorité d'audit, des tests d'intégrité effectués sur les données provenant de la base de données EUROGES, des tests de cohérence et des tests de suivi des contrôles sur place… Et ont permis à l'Autorité de certification de présenter la dixième demande de paiement auprès de la Commission européenne pour les programmes Convergence et Compétitivité régionale et emploi (FEDER) :

- pour le programme **Convergence**, le montant certifié en part FEDER est de **350 260 414,94 €**. Le montant de la demande de paiement est de 69 873 936,82 € ;
- pour le programme **Compétitivité régionale** et emploi, le montant certifié en part FEDER s'élève à **163 629 621,38 €**. Le montant de la demande de paiement est de 48 183 225,55 €.

Le total général des dépenses certifiées s'élève, quant à lui à **472 620 166,91 €** pour le programme opérationnel Compétitivité régionale et emploi et de **805 849 824,92 €** pour le programme Convergence.

Les états certifiés de dépenses et les demandes de paiement permettent, pour les deux programmes opérationnels, d'atteindre les seuils N+2 auxquels nous étions astreints pour cette fin d'année 2013.

En outre, la maquette financière du programme opérationnel Compétitivité régionale et emploi FEDER 2007-2013 a fait l'objet d'une autre modification particulièrement importante dans le cadre de l'application de la règle de désengagement N+2, puisque, au même titre que ce qui avait été fait en 2011 pour le PO Convergence, une augmentation de 10 points du taux de cofinancement a été sollicitée et obtenue des services de la Commission européenne (**après validation par le Comité de suivi en novembre 2013**). Cette modification du taux FEDER de +/- 40 % à 50 % permettra d'accélérer les remboursements attendus des services de la Commission et de faciliter l'atteinte de l'objectif N+2 au 31 décembre 2014. Elle aura donc pour conséquence d'augmenter le montant de la demande de paiement relatif à la certification 1013.



LE SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DU TRAVAIL (SIPP)

La mission du SIPP est d'assister l'employeur (le SPW et certains OIP), les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les domaines concernés sont : **la sécurité** ; **la protection de la santé** ; **les risques psychosociaux** ; **l'ergonomie** ; **l'hygiène** ; **l'embellissement** ; et **l'environnement**.

Le SIPP collabore avec le SPMT qui prend en charge les aspects relatifs à la santé, ainsi que les aspects psychosociaux, en collaboration avec les personnes de confiance du SPW.

Quelques chiffres[1] :

- nombre de déclarations d'accidents du travail traitées : 516 ;
- taux de fréquence SPW 2013 : 15,82 et taux de gravité 2013 : 1,09 ;
- nombre de visites des lieux de travail réalisées : 304 pour 260 journées ;
- nombre de demandes de carnets à souche traitées : 32 ;
- participation aux CCB – CIC : 126 dont 57 groupes de travail ;
- nombre d'interventions des personnes de confiance : 415 pour 241 dossiers.

Les tâches qui incombent au SIPP sont partagées entre les cinq services extérieurs (Arlon, Charleroi, Liège, Mons et Namur) et le service central.

En 2013, sous l'impulsion du Secrétaire général, le SIPP a élaboré une présentation et une synthèse du concept de « système dynamique de gestion des risques (SyDyGRi) ». Celui-ci structure la démarche de la planification de la prévention au sein du SPW et propose en outre un canevas de plan global de prévention (cinq ans) et de plan annuel d'actions.

1 Taux de gravité représente le nombre de journées réellement perdues par rapport aux heures d'exposition aux risques. Taux de fréquence représente le nombre d'accidents par rapport aux heures d'exposition aux risques.

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE

La gestion administrative du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne est confiée à un secrétariat dont les missions peuvent être regroupées en deux catégories :

- d'une part, il remplit des missions d'étude et de conception de documents destinés à alimenter la réflexion du Conseil supérieur et de ses organes dans le cadre de sa mission consultative et de réalisation du rapport d'activités. En outre, le Secrétariat tient la plume du Conseil (rédaction des avis et rapports du Conseil) et le Secrétaire, qui assume la direction du Secrétariat, est le « notaire » de ses séances (rédaction des procès-verbaux) ;
- d'autre part, le Secrétariat remplit des missions de gestion administrative et matérielle du Conseil et de ses organes, lesquelles impliquent notamment l'économat, l'informatique, la bonne tenue des locaux, la comptabilité, ainsi que l'organisation des réunions et l'optimisation du fonctionnement de l'institution dans le cadre de ses relations avec ses membres et ses interlocuteurs institutionnels. Cette mission se concrétise également par la distribution des documents, les convocations et l'archivage.

Au cours de l'année 2013, le Conseil a tenu 8 séances et a rendu 49 avis sur des sujets aussi divers que : le marché de l'électricité, la politique de l'eau, les voiries communales, le code wallon de l'action sociale, le code de la démocratie locale, le logement, les déchets, le CWATUP, le code wallon de l'agriculture, le Plan Marshall 2.Vert et le développement rural.





LA COMMISSION DES ARTS DE WALLONIE (CAW)

La CAW émet des propositions motivées en matière d'intégration d'œuvres dans les infrastructures édifiées par la Wallonie. Son champ d'action s'étend à l'ensemble des investissements, en ce compris les pouvoirs subordonnés subventionnés. Elle conseille notamment les pouvoirs locaux lors d'opérations de rénovation urbaine.

La CAW a également la possibilité d'apporter son soutien à toute initiative participant au développement de l'art contemporain en Wallonie, dans le domaine des pratiques environnementales ou de l'intégration à l'architecture et à l'urbanisme.

Sa démarche associe tous les acteurs du projet, y compris les représentants des futurs utilisateurs, instaurant un réel dialogue entre tous les partenaires.

En 2013, si la CAW a continué à assurer l'ensemble des activités liées à ses missions, l'année a surtout été marquée par le **renouvellement de son mandat**, acte qui témoigne de la confiance du Gouvernement wallon et de la reconnaissance de son action.

Au cours de l'année, plusieurs projets ont été initiés, qui se concrétiseront au cours des mois à venir.

Suite à un accord de partenariat conclu avec la Province de Namur, la ville de Rochefort a décidé d'intégrer une œuvre d'art sur le giratoire situé entre Jemelle et Rochefort, à la jonction entre la N86 et la N836, et de confier à l'expertise de la CAW la procédure de sélection d'un projet. Suite à une présélection opérée parmi 35 candidats, trois artistes ont été invités à remettre une proposition circonstanciée. C'est le projet « Rochefort la Belle », du designer et plasticien Michaël Bihain, qui a été retenu.

Octroi des subventions dans le cadre des commémorations 14-18. Les Gouvernements wallon et de la FWB ont élaboré ensemble un vaste plan d'actions et lancé plusieurs appels à projets. C'est à la CAW qu'a été confié le volet art contemporain de ceux-ci. Comment les artistes contemporains s'approprient-ils les thématiques et les enseignements de ce conflit mondial ? Les projets de trois artistes, ou collectifs d'artistes, retenus parmi 18 propositions reçues, apportent à ces questionnements des réponses très personnelles : il s'agit du *Mur de la mémoire* de François HUON à Braine-l'Alleud, des *Lignes de Vie* de Marie ZOLAMIAN, sur la tour d'aération du Fort de Flémalle, et du Projet *4*, fruit d'une réflexion conjointe des étudiants de la faculté d'Architecture et d'Urbanisme de Mons et de l'École supérieure des arts de Mons.

Relevons encore qu'avec l'aval du Ministre-Président, la CAW a lancé le « **Prix de la Commission des arts de Wallonie** » destiné à encourager un jeune artiste de moins de 40 ans. Une première sélection sera effectuée en 2014.

La Commission s'est également engagée dans l'organisation de la nouvelle édition de la triennale *Art Public* qui sera présentée à Tournai en mai 2014 : une dizaine d'artistes sont invités à intégrer des œuvres dans le centre de la ville, avec pour seule « contrainte » de travailler en fonction de l'environnement architectural, urbanistique, naturel et surtout humain. La sélection des artistes est opérée tant pour la signification contemporaine de leurs recherches que sur base de leur capacité à communiquer avec le grand public.

Pour l'année 2013, enfin, la Commission des Arts a octroyé **des subventions** pour un montant total de 10 000 € au parcours d'art actuel *Fluide* à Thuin, au projet photographique *Retour aux sources*, à Flémalle, Engis et Seraing, à l'installation d'une œuvre d'Olivier Bovy, dans le cadre de *L'art est dans la place* à Wanze, et à l'initiative *Leuz'Arts Nature*, à Leuze en Hainaut.



Sculpture musicale *Hymne* d'Olivier Bovy, musiques de Jean-Marc Lissens. Wanze, 2013 © Centre culturel de Wanze

LE CENTRE RÉGIONAL DE CRISE (CRC-W)

Les missions et rôles du CRC-W

Définis par le Gouvernement wallon et adaptés en fonction des besoins, les missions et les rôles du Centre peuvent être synthétisés, de manière non exhaustive, comme suit :

- interface entre les autorités fédérales en charge de la planification d'urgence et de la gestion de crise et les départements du Service Public de Wallonie concernés par ces matières ;
- interlocuteur officiel et unique de la Wallonie auprès des instances fédérales de crise (CGCCR, gouverneurs, communes, etc.) ;
- informateur du Gouvernement en situation de crise ou à sa demande ;
- organe de coordination stratégique pour la mise en œuvre de plans d'intervention au niveau régional ou en collaboration avec d'autres niveaux de pouvoirs ;
- relations avec les autorités transfrontalières (Zones de Défense, préfectures...) dans le cadre de la mise en œuvre de procédures d'intervention dans les matières relevant de la compétence régionale.

Les actions qui en découlent sont organisées autour d'une méthodologie structurante, garante d'une approche logique et constructive figurant dans le plan opérationnel du Secrétariat Général.

Dans l'hypothèse d'une crise, il est nécessaire de pouvoir bénéficier rapidement des compétences et expertises présentes en Wallonie. À la charnière d'institutions efficaces, le Centre régional de Crise de Wallonie se doit de favoriser les synergies en vue de mieux anticiper les crises tout en valorisant les savoir-faire des acteurs.

Au cours de l'année 2013, l'identification des risques communs à l'ensemble du SPW ou spécifiques à certaines directions générales a constitué le point de départ de l'établissement d'une méthodologie synthétique en vue d'un approche transversale d'anticipation de situations potentiellement critiques. Le renforcement de contacts fréquents avec des partenaires de plus en plus nombreux a conduit à l'élaboration de SLA (*Service Level Agreement*), cadre de relations clairement organisées et gage d'une plus grande efficacité pour l'établissement de procédures spécifiques dans des domaines aussi variés que les pics de pollutions par particules fines, les risques d'inondation ou de feu de forêts, la cellule d'alerte routière…

Ces démarches nécessitent des outils adaptés, d'ores et déjà utilisés de manière opérationnelle par le CRC-W en 2013. Il nous est apparu opportun d'en décrire deux d'entre eux, en raison des possibilités pluridisciplinaires qu'ils offrent.

Le Système d'Information Géographique (SIG) de crise du CRC-W

Développé en interne, grâce à une étroite collaboration avec le département géomatique et le DTIC, le SIG du CRC-W permet au gestionnaire de crise de connaître avec précision l'environnement d'un lieu quelconque du territoire en accédant aux sources cartographiques pertinentes existantes en Wallonie.

Sur base de plusieurs fonds de plan disponibles, le tracé d'une zone à l'écran va permettre de déterminer, par exemple, la population de la zone, d'y faire apparaître écoles, maisons de repos, bâtiments publics avec toutes leurs coordonnées et le nombre d'occupants ou d'y faire figurer les réseaux de communication, les points de captage d'eau, les établissements SEVESO avec leurs caractéristiques…

De la même manière le système identifie immédiatement les fonctionnaires compétents pour la zone (districts routiers ou de navigation, zones de police, limites de communes…) en sorte de pouvoir les contacter sans délais.

Utilisé dans de nombreuses procédures, ce SIG de crise intègre des données très spécifiques comme les cartes détaillées des blocs et tranches de délestages des réseaux électriques, auxquels la Wallonie sera peut-être confrontée les hivers prochains.

Le système de diffusion d'alerte du CRC-W

Alerter la population d'un danger imminent, conséquence d'un événement qui vient de se produire ou qui risque de survenir rapidement, constitue une des priorités de la gestion de crise. La multiplicité des moyens traditionnels



(médias divers, véhicules sonorisés, sirènes, etc.) restent souvent impuissants à effectuer la diffusion effective d'un message dans les délais requis, dès lors, le recours à des dispositifs plus performants s'impose.

Le système « GEDICOM », dont le CRC-W dispose depuis plus d'un an, répond à ces exigences. Sur base du fichier des abonnés au réseau téléphonique, jumelé à une cartographie performante, le système permet la diffusion très rapide de messages à des groupes cibles préétablis ou choisis en temps réel : chaque abonné étant géo-positionné sur la carte, le simple tracé d'une zone quelconque sur l'écran d'un ordinateur permet de sélectionner l'ensemble des abonnés de la zone qui reçoivent alors, instantanément, un appel téléphonique contenant les informations requises. La capacité de diffusion est de 2 500 appels téléphoniques par minute. En outre, le système offre la possibilité de diffuser par sélection de fichiers préenregistrés (l'ensemble des maisons de repos, l'ensemble des bureaux de police, l'ensemble des fonctionnaires de tel département…) ou par sélection par commune, rue ou autres paramètres. L'outil offre également le choix de la communication par fax, SMS ou mails, sur base des fichiers constitués pour différentes catégories d'autorités ou intervenants.

Un « suivi de campagne » en temps réel donne au gestionnaire de crise une vision précise du pourcentage des destinataires ayant reçu le message. Le nombre de tentatives de ré-appels, comme leurs intervalles, sont aisément programmables.



LE DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION DES FONDS STRUCTURELS (DCFS)

Loin d'être exhaustifs, les points développés ci-après visent à illustrer les activités réalisées par le département en 2013.

Gestion des programmes

Les rapports annuels d'exécution 2012 des programmes FEDER, « Compétitivité régionale et emploi » et « Convergence », ont été transmis dans les délais réglementaires à la DG REGIO.

La Commission européenne, les représentants du Gouvernement et des partenaires socio-économiques étaient présents lors des deux réunions des Comités de suivi organisées conjointement avec l'Agence FSE[1] . Ces réunions, qui ont pour but d'examiner l'état d'avancement des programmes dans tous ses aspects, ont eu lieu en juin 2013 à Dison, et dans les locaux du centre de compétence EPICURIS, en décembre 2013.

Le département réalise le suivi des modifications des fiches-projets auprès des bénéficiaires, des administrations et des cabinets ministériels. En 2013, il y a eu des modifications pour 35 fiches-projets en zone « Compétitivité régionale et emploi » et 34 fiches-projets en zone « Convergence ». Parmi celles-ci, 45 modifications ont directement découlé des décisions du GW du 30 mai 2013, portant sur des réallocations budgétaires entre projets.

Le cabinet du Ministre-Président a été régulièrement informé de l'état d'avancement des dépenses dans le cadre du suivi du respect de la règle de dégagement N+2. En 2013, une vingtaine de courriers électroniques lui ont été transmis avec une intensification du rythme d'envoi à partir de la rentrée de septembre.

À côté du suivi budgétaire des projets du département, l'engagement et la liquidation de la part FEDER des projets relevant des compétences du Commissariat général au Tourisme et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également été réalisé. Au total, 68 dossiers ont été engagés et 136 paiements ont été effectués, auxquels il faut ajouter 41 paiements par comptable extraordinaire.

1. Pendant du département de la Coordination des Fonds structurels pour les programmes cofinancés par le Fonds social européen (FSE).

Contrôle de premier niveau sur pièces

Le département a également assuré le contrôle comptable, sur pièces, des dépenses effectuées dans le cadre des programmes cofinancés par le FEDER, y compris ceux relevant de l'objectif de coopération territoriale Interreg IV (Grande Région et France-Wallonie-Flandre).

Près de 900 projets sont ainsi contrôlés, représentant plus d'1 milliard € de budget au bénéfice de près de 370 bénéficiaires différents (communes, centres de recherche, universités, intercommunales, ASBL…).

En termes de volume d'activités depuis 2007, plus de 10 000 déclarations de créance ont pu être globalement traitées, représentant un volume de dépenses validées de près de 640 millions €.

À noter que les résultats sont restés supérieurs à l'objectif fixé au niveau du pourcentage des déclarations de créance traitées dans les délais fixés (80 %).

Au niveau qualitatif, les contrôles de second niveau effectués sur les projets conduisent à un taux d'erreur en-deçà de la barre des 2 % généralement admis.

Accompagnement des projets

Les 150 portefeuilles de projets sélectionnés par le Gouvernement wallon font l'objet d'un suivi rapproché. Des réunions appelées Comités d'accompagnement (COMAC) et auxquelles collabore et participe le département sont organisées au minimum une fois par an pour chaque portefeuille. Elles permettent aux différents protagonistes concernés de suivre avec la plus grande attention la mise en œuvre et le développement de ces portefeuilles de projets wallons.

En 2013, 209 réunions de Comac ont eu lieu ainsi qu'une centaine de réunions techniques visant à mettre à plat les problèmes rencontrés et à y trouver des solutions. Par ailleurs, les projets menés à bien font l'objet d'inaugurations mettant en avant la place du cofinancement européen et wallon dans la bonne fin de ceux-ci. Le département assiste les porteurs de projets notamment en mettant à leur disposition du matériel de communication. L'année 2013 a ainsi vu l'inauguration de plusieurs projets dont, par exemple, le site Interlac à Dison, le boulevard urbain à Marche-en-Famenne, le parc d'activité économique de la sucrerie à Frasnes-lez-Anvaing, l'office du tourisme de Tournai et la grange restaurée accueillant la confrérie du vignoble de l'abbaye de Villers-la-Ville.

Comme en 2012, le département a été étroitement associé au cabinet du Ministre-Président pour finaliser un exercice important de réallocation budgétaire en identifiant pour les différents projets, les compléments nécessaires et les désengagements financiers puis en adaptant les tableaux financiers en conséquence.

Animation

Le département a organisé le 25 octobre 2013, une matinée d'échanges d'expériences entre bénéficiaires portant sur les contrôles des instances européennes. Les Moulins de Beez ont fait salle comble puisque près de 150 porteurs de projets et représentants des administrations en charge du suivi de ces projets ont répondu présents à l'invitation.

Afin d'assurer une visibilité optimale de l'intervention du FEDER en Wallonie, le site consacré au FEDER a fait peau neuve en 2013 et a été rebaptisé *Waleurope*. Tout au long de l'année, les évolutions relatives au lancement de la programmation 2014-2020 y ont été ajoutées au fur et à mesure. De même, dans ses deux numéros semestriels de 2013 (mars et septembre), la lettre d'information appelée *InfoFEDER*, destinée à un large public intéressé par les Fonds structurels, a fait la part belle à la nouvelle programmation. En 2013, ce webzine a également permis de diffuser des informations au sujet de projets cofinancés (Redynamisation urbaine de Farciennes, site Interlac à Dison) et d'aborder des thématiques générales, telles que la culture cofinancée par le FEDER ou encore un état des évaluations des programmes.

Évaluation

L'année 2013 a enregistré la finalisation de deux évaluations majeures coordonnées par le département. La première visait à étudier la concrétisation des synergies et partenariats, et la plus-value générée par les



portefeuilles de projets. La deuxième s'intéressait de manière approfondie au développement des pôles urbains wallons.

Les conclusions de ces évaluations ont été publiées sur http://europe.wallonie.be/.

L'année 2013 a également été le témoin du lancement des évaluations *ex ante* et stratégique environnementale pour les programmes FEDER et FSE wallons 2014-2020, qui seront finalisées dans le courant 2014.

Enfin, la veille informative et les contacts du département ont permis d'enrichir le processus d'évaluation des programmes : participation aux réunions du réseau « évaluation » de la DG REGIO ; aux Comités d'évaluation organisés par l'Agence FSE ; aux séminaires qui se sont tenus dans le cadre de la politique de la ville, en lien direct avec l'évaluation traitant des pôles urbains…

La programmation 2014-2020

Les règlements de la nouvelle programmation ont été publiés au *Journal Officiel* le 20 décembre 2013.

En parallèle, le département a participé activement aux travaux d'un nouveau groupe d'experts, qui a été créé par la Commission pour analyser les projets d'actes délégués et d'actes d'exécution qui doivent compléter ces règlements.

Les tâches liées à la préparation de la nouvelle programmation sont nombreuses et variées. Citons par exemple :

- la diffusion des orientations 2014-2020 auprès d'un public varié (administrations, partenaires socioéconomiques, cabinets, bénéficiaires potentiels…) via différents canaux (réunions, lettres d'information, site Internet…) ;
- la passation et le suivi de marchés publics pour désigner un expert chargé de la rédaction des documents de programmation, un évaluateur chargé de l'évaluation *ex ante* et un autre de l'évaluation environnementale ;
- la contribution à la finalisation des documents de programmation FEDER (apports techniques sur base des règlements, des recommandations des évaluateurs, de l'expérience de la programmation 2007-2013…) ;
- la participation aux négociations formelles et informelles aux niveaux wallon, et belge ainsi qu'avec la Commission européenne.

Il est à noter que dans le cadre de la présidence tournante entre les entités belges, la Wallonie a assuré le tour de rôle de la coordination administrative interfonds pour un an à partir du 1er juillet 2013.

Communication

En collaboration avec le département de la Communication, l'Agence FSE et le cabinet du Ministre-Président, le département a participé au lancement d'un nouveau marché de services portant sur la communication pour la période 2013-2015. Au terme de la procédure, le marché a été attribué à la société Cible.

Un compendium de projets FEDER est paru en juin 2013 (disponible sur simple demande) et des bâches promotionnelles ont été placées sur 20 sites qui ont bénéficié du soutien du FEDER et/ou du FSE.



LE DÉPARTEMENT DE L'AUDIT

Ses missions concernent la réalisation de l'audit interne organisationnel et financier du SPW, d'audits ponctuels (thématiques spécifiques) et de l'audit d'opérations cofinancées par le FEDER.

L'Audit interne de fonctionnement

En exécution du plan d'audit élaboré pour les années 2012 et 2013, validé par le Comité d'audit en mars 2012, et qui reprenait la liste des audits à mener sur la période, deux audits ont été finalisés en novembre 2013 et, en fin d'année, deux nouvelles missions ont été lancées. En outre, des travaux liés à la déclaration d'assurance de l'Autorité d'audit déléguée pour le Fonds européen de la pêche (FEP) ont également été menés en 2013. Pour ces derniers, il s'agit d'une mission complémentaire attribuée au département, en dehors du plan d'audit initialement validé par le Comité d'audit.

De plus, à la demande du Secrétaire général, un audit à blanc de la procédure de certification ISO 9001 : 2008 a été entamé cette même année.

Le département a poursuivi le développement de sa méthodologie d'audit, sur base d'ouvrages de référence et de normes internationales reconnues en la matière, avec notamment la création d'un manuel d'audit et de modèles de documents.

L'Audit des Fonds européens

Pour la programmation 2013-2020, sur base des échantillons principaux et complémentaires de l'année 2013 concernant des dépenses certifiées à la Commission européenne en 2012, le département a réalisé les audits de 30 projets pour les programmes Convergence et Compétitivité et emploi, 8 projets pour Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, 3 projets pour Interreg Grande Région. Le montant total des dépenses publiques à auditer en 2013 (contributions nationale et européenne) était d'environ 50 millions €.

Par ailleurs, le départment a réalisé deux missions de conseil. La première concernait l'Autorité de certification du SPW. La seconde concernait une demande d'avis sur une modification de statut d'une ASBL.

Le suivi des recommandations figurant dans les rapports d'audits de la campagne 2013 a été assuré ainsi que le suivi des recommandations des années antérieures pour les constats non clôturés.

De plus, le département a continué l'amélioration et l'informatisation des procédures, des listes de contrôle, des modèles utilisés dans le cadre des audits d'opérations et a mis à jour son guide d'audit dans le respect des normes d'audit.

Fin 2012 et début 2013, la cellule Audit de l'Inspection des Finances et la direction de l'Audit des Fonds européens du département de l'Audit ont fait l'objet d'un audit très approfondi de la Cour des Comptes européenne. Les contrôles visaient à assurer que les travaux effectués par l'Autorité d'audit (CAIF) et l'organisme associé (DAFE) sont conformes aux dispositions réglementaires et que le principe de confiance qui a été accordé à l'Autorité d'audit par la Commission européenne est justifié.

Une réunion d'échanges de vues entre l'Autorité d'audit et la Commission européenne a eu lieu à Jambes, en mai 2013. Une autre réunion entre l'Autorité d'audit, la Cour des Comptes européenne et la Commission européenne a eu lieu en juin 2013 à Luxembourg. La version définitive du rapport a été transmise par la Cour des Comptes européenne en septembre 2013.

Concernant la programmation 2000-2006, le département a assuré le suivi annuel des retraits et recouvrements après clôture. Les différents services administratifs concernés ont été interrogés. Les informations ont été vérifiées. Les tableaux requis ont été complétés, documentés et transmis à la Commission européenne.

En outre, les travaux engendrés par les propositions de clôture de la Commission européenne pour la programmation 2000-2006 ont été poursuivis.

LE DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION

I LA COMMUNICATION EXTERNE

La direction de la Communication externe assure de nombreuses missions orientées vers l'autorité et vers le citoyen au sens large, tout en remplissant un rôle de coordination et de service transversal pour l'ensemble du SPW.

Le Téléphone Vert

Ce centre d'appel répond aux questions posées par les citoyens sur les compétences régionales, en ce compris les questions portant sur l'énergie et la fiscalité.

En 2013, c'est un total de 93 536 appels qui ont été pris en charge par les mandataires du Téléphone Vert francophone (0800 11 901). Les mandataires du Téléphone Vert germanophone (0800 11 902) ont pris en charge 1 988 appels.

Les expositions

Les Espaces Wallonie proposent des expositions, animations, conférences et autres événements en lien avec les compétences régionales. Avec des thématiques variées (environnement, sciences et technologies, social…), ces événements s'adressent à un public diversifié (scolaire, spécialisé, grand public…). Une quinzaine d'expositions ont été présentées en 2013 dont certaines dans plusieurs Espaces. Elles ont accueilli plus de 13 000 visiteurs.

Espace Wallonie de Liège © SPW



Vivre la Wallonie

Vivre la Wallonie a pour ambition d'être un magazine informatif qui valorise les initiatives de la Wallonie et un magazine pratique au service des citoyens.

Il compte 110 000 abonnés. Quatre numéros de *Vivre la Wallonie* ont été édités en 2013. Chaque numéro a fait l'objet d'un dossier spécial : les routes, l'agriculture, l'action sociale et la Meuse. Les quatre numéros 2013 de *Vivre la Wallonie* ont été mis en ligne sur le nouveau portail www.wallonie.be.

Le n° de décembre a également fait l'objet d'une version tablette disponible sur Apple store et Google Play.

Les Espaces Wallonie

Ils ont pour mission principale d'informer et d'orienter les citoyens. Ils hébergent également les permanences spécialisées (logement, énergie, médiateur, Fonds du Logement des Familles nombreuses, Société wallonne du Crédit social…) ainsi que des expositions à caractère pédagogique et/ou artistique.

En 2013, ce sont plus de 78 000 citoyens qui ont obtenu des renseignements, une aide ou un accompagnement dans leurs démarches administratives en poussant la porte des Espaces Wallonie.

Courant 2013, des contacts se sont noués avec la direction générale de la Fiscalité afin de mettre en place des permanences spécialisées, dès novembre 2013, en vue de la régionalisation des taxes de circulation, de mise en circulation, etc.



Les sites Internet

- le portail www.wallonie.be a reçu 802 246 visiteurs en 2013, soit une augmentation de près de 11 % par rapport aux chiffres de 2012. En 2013, y ont été mis en ligne plus de 500 actualités, 400 événements, 400 formulaires et 750 démarches administratives les plus fréquentes listées dans l'ABC des démarches (recherche d'emploi, rénovation d'une maison, etc.), classées par publics et selon les compétences de la Wallonie. Des contenus qui mettent en évidence les acteurs adéquats au sein de l'Administration et des autres services publics wallons. Le site propose également un guide complet des institutions wallonnes ;
- la valorisation des actions liées au **Plan Marshall 2.Vert** fait désormais partie intégrante du Portail de la Wallonie (Planmarshall2vert.wallonie.be). Une quarantaine d'actualités ont été identifiées « Plan Marshall 2.Vert » et bénéficient ainsi de la visibilité et du référencement de wallonie.be.

Les réseaux sociaux

Durant l'année 2013, la page Facebook/lawallonie a connu un bel essor, multipliant pratiquement par trois le nombre de ses fans (6 086 fans en décembre 2013). Complément idéal de nos outils classiques d'information, la page Facebook met en avant les actualités et événements marquants liés aux compétences régionales.

Le compte Twitter@vivrelawallonie compte 864 followers (décembre 2013). Ce compte Twitter est davantage orienté vers les relais d'opinion, les journalistes et les comptes Twitter des Services publics wallons.

Les foires et salons

La direction de la Communication externe s'est montrée activement présente lors de diverses manifestations au cours de l'année 2013. Elle a participé ou coordonné un grand nombre d'événements, notamment : le Salon des Mandataires au Wex à Marche-en-Famenne, la foire du livre à Bruxelles, la Fête nationale à Bruxelles, le salon Éducation à Charleroi, les Fêtes de Wallonie…

Elle est également un support important pour les autres directions du SPW en assurant, notamment, un soutien logistique.

Quelques grandes campagnes

- le département de la Communication a réalisé trois spots télévisés présentant les missions du SPW et les Espaces Wallonie. Ces spots ont été diffusés sur la Une et la Deux, dans les salles de cinéma et sur le web ;
- la promotion des mesures du Plan Marshall 2.Vert s'est poursuivie notamment par la diffusion de livrets sur des actions phares (Wallangues, primes-habitat et créer son entreprise), d'informations sur le site web et de capsules vidéo ;
- dans la continuité de la campagne de 2012 « Toujours plus haut », en collaboration avec le cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon, le département de la Coordination des Fonds structurels du SPW, l'Agence de Fonds social européen et la COCOF, le département a poursuivi les actions de communication visant à valoriser l'impact des Fonds structurels européens sur la Wallonie et Bruxelles. Une vingtaine de bâtiments significatifs ont été habillés aux couleurs de l'Europe et de la Wallonie.

Middle Office

Le projet Middle office, entamé en 2012, a pour missions : la collecte, la vulgarisation, la transmission et la vérification des informations généralistes du SPW et leur diffusion de manière multi-canale vers les usagers de Wallonie. Il structurera cette information dans un système d'information unique.

Durant l'année 2013, les actions suivantes ont été réalisées : réalisation de la fiche-type d'informations génériques, écriture des règles rédactionnelles pour la rédaction des contenus (UMI), définition des différents profils des agents (Middle office généraliste, Middle office spécialisé, relais-métiers

dans les DG), listing et définition des processus mis/à mettre en place au sein du Middle office généraliste, officialisation du projet via l'approbation par le COSTRA, rédaction du SLA, listing des contenus DGO 7, attribution du marché pour le plan de communication et de gestion du changement, rédaction de la FAP (fiche avant-projet) pour la pré-analyse de l'outil. Le volet organisationnel du Middle office a été validé par le COSTRA.

Les relations presse

Le Secrétariat général a, dans ses missions, la coordination et la gestion des relations du SPW avec la presse y compris en situation de crise.

Par l'entremise du porte-parole du SPW, différentes pratiques (constitution d'un fichier presse, élaboration d'un modèle de communiqué de presse, règles de collaboration avec les autres services du SPW, etc.) ont été initiées et mises en œuvre tout au long de l'année 2013 afin de permettre au Secrétariat général de remplir cette mission.

In fine, 75 questions particulières de journalistes ont été rencontrées, une douzaine d'interviews accordées et une dizaine de communiqués de presse envoyés.

LA COMMUNICATION INTERNE

Les objectifs de la direction de la Communication interne sont : informer efficacement l'ensemble du personnel du SPW, y compris des décisions prises par le GW lorsque celles-ci concernent, de près ou de loin, la vie et les compétences du SPW ; promouvoir un sentiment d'appartenance, une culture d'entreprise au sein du SPW ; sensibiliser et rassembler autour de grands projets transversaux dont l'aboutissement requiert une participation active des services (entités) du SPW et/ou des membres du personnel.

Enfin, elle a pour vocation d'être un relais privilégié dans la communication managériale, notamment dans le cadre du déploiement de plans stratégiques.

Osmose SPW

Il s'agit d'un trimestriel adressé aux agents et dédié aux activités des directions générales, du Secrétariat général et aux décisions et projets du Comité stratégique.

Osmose est une fenêtre ouverte sur les services, les métiers, les spécificités, et surtout, sur les gens.

Chiffres 2013 :

- tirage : 12 000 exemplaires ;
- volume : de 40 à 48 pages ;
- nombre de numéros : 4 ;
- concours : 1 100 participants – 198 gagnants.

***Les transversales* et *les transversales* +**

Ces publications traitent de thématiques spécifiques ou générales ayant une incidence directe ou indirecte sur les membres du personnel du SPW (*Les transversales*) ou sur les membres du personnel des services du GW – SPW et OIP (*Les transversales* +).

Deux collections pour trois séries :
SPW / rouages ,
SPW / attitudes et la série
SPW / modes d'emploi .

Chiffres 2013 :

- *SPW / rouages* : *Guide des services* : 12 000 exemplaires ;
- *SPW / modes d'emploi* : *Charte relative à l'utilisation des données personnelles du personnel du SPW* : 15 000 exemplaires ;
- poster « Organigramme du SPW » : 12 000 exemplaires.



Intranet et *Post it*

Un site portail interne qui se veut une vitrine dynamique des activités et des services du SPW et une source abondante de données et d'outils.

Un journal en ligne, *Post it*, a été créé en juillet 2013. Intégré dans l'Intranet du SPW, accessible via la page d'accueil, ce support de communication propose de nombreux reportages photo et vidéo, ce qui le distingue des autres canaux de communication interne.

i Com'

Pour informer les membres du personnel en temps réel, la direction de la Communication interne envoie une lettre électronique (mail to all) dont la fréquence varie en fonction des besoins et des priorités. Le principe : des informations très brèves, très synthétiques, avec un lien vers une page du site Intranet contenant de plus amples développements.

Chiffres 2013 :

Insertions Intranet :

- petites annonces : 8 084 ;
- focus : 20 ;
- actualités diverses : 45 ;
- événements : 40 ;
- divers : 18 ;
- mises à jour du guide des services : 150 ;
- *Post it* : 59 articles.

Nombre d'i Com' : 165 (348 items).

Les supports et les événements

Organisation de l'accueil du nouveau Secrétaire général par les directions générales et le Secrétariat général.

Organisation de l'accueil des agents de la DGO 7 : quatre séances.

Participation à l'organisation de l'événement « Défi quatre à quatre » pour le département du Développement durable.

Mise en ligne de la nouvelle structure du site Intranet et d'un nouvel habillage graphique adapté.

Mise en ligne du webzine *Post it*, intégré dans la nouvelle version du site Intranet.

Organisation de la projection du film *Yam Dam* pour les agents du SPW, dans le cadre du FIFF (Festival International du Film Francophone de Namur).

LA PROMOTION DE L'IDENTITÉ WALLONNE

Le département de la Communication a pour mission de promouvoir l'identité wallonne par le biais de différents supports de communication :

Un site Internet

Suite à l'augmentation des contenus de la rubrique consacrée à la découverte de la Wallonie sur wallonie.be, le site http://connaitrelawallonie.wallonie.be a vu le jour en septembre 2013. Il offre une navigation plus claire et des recherches par filtres ainsi que de nouvelles fonctionnalités (ligne du temps, sons, téléchargements). Ce sont plus de 4 500 pages web, 1 200 biographies de Wallons marquants, 250 cartes, 1 200 dates, 12 leçons pédagogiques, etc. De septembre à décembre 2013, le site a reçu 21 917 visiteurs différents.





L'Espace Wallonie de Bruxelles

Comme les autres Espaces Wallonie, l'Espace Wallonie de Bruxelles a pour mission d'informer et d'orienter les citoyens. Il accueille également des expositions à caractère pédagogique et/ou artistique. De part sa situation géographique, au cœur de la capitale belge et européenne, l'Espace Wallonie de Bruxelles a, en outre, à travers ses diverses missions, la vocation de faire connaître et de mettre en valeur l'identité wallonne.

En 2013, l'Espace Wallonie de Bruxelles a accueilli plus de 16 000 visiteurs, a organisé 6 expositions et 16 événements et a distribué plus de 70 000 publications gratuites.

Des articles

Dans chaque numéro du magazine *Vivre la Wallonie* mais aussi dans le magazine *Osmose*, des ouvrages édités par le SPW et/ou ayant pour objet la Wallonie (histoire, économie, talents, patrimoine, paysages, faune et flore, produits wallons…) sont mis en valeur.

Des ouvrages

En 2013, le département a publié une brochure intitulée, *Wallonie – mode d'emploi*, qui a pour but de mieux faire comprendre l'implication de l'institution régionale dans la vie quotidienne des Wallons, tout en mettant à leur disposition certaines informations utiles ; ainsi qu'un ouvrage sur l'histoire du Canal Albert et une brochure sur l'historique de la composition des gouvernements de la Région wallonne de 1968 à2013.

Le Mérite wallon

Le département assure le secrétariat du *Mérite wallon* qui, depuis 2011, consacre la reconnaissance des autorités wallonnes envers toute personne, physique ou morale, dont le talent ou le mérite fait honneur à la Wallonie dans une mesure exceptionnelle et contribue à son rayonnement tout en ayant valeur d'exemple.

En 2013, les distinctions du *Mérite wallon* ont été décernées à 27 personnalités actives dans les domaines de l'économie-entreprise, du socio-économique et du social, de la recherche, de la culture, de l'engagement sociétal ou wallon, de la politique et du sport.

La « banque Images »

La banque de données *Images* comprend actuellement plus de 10 000 photos qui concernent la Wallonie à travers les thématiques les plus variées. Cette banque d'images a une vocation historique, informative et illustrative.

Parmi les photos ajoutées à la banque *Images* en 2013, citons : deux vues panoramiques de Namur, des photos prises de la tour de guet de la Citadelle de Namur, des vues panoramiques de la Plante, des vues de l'écluse de la Plante, des photos du Parc communal E. Simon et de la maison communale de Péruwelz...

La banque de données *Images* est accessible à l'adresse : images.wallonie.be.

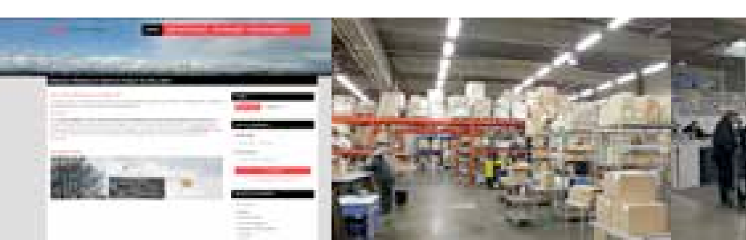
I LA GESTION DES PUBLICATIONS

La direction de l'Identité et des Publications (DIP) gère le dépôt légal et le dépôt à la bibliothèque centrale du SPW de toutes les publications éditées par le SPW et de certaines publications éditées par des acteurs publics avec le soutien de la Wallonie. Elle assure le stockage, la promotion (via www.wallonie.be, le magazine *Vivre la Wallonie*, les Espaces Wallonie…) et la diffusion d'une grande partie des publications du SPW.

Le catalogue des ouvrages disponibles (près de 2 000 titres) se trouve sur le portail de la Wallonie (www.wallonie.be/fr/publications) et les commandes se font par mail à l'adresse publications@spw.wallonie.be.

En 2013, 139 nouveaux ouvrages ont été ajoutés au catalogue, plus de 170 000 publications ont été diffusées et près de 130 publications ont été éditées sous le label SPW/*Éditions*, dont 18 publiées par le SG (entre autres :



Wallonie - mode d'emploi, L'Europe près de chez vous, Rénover pour consommer moins d'énergie, Historique de la composition des exécutifs/gouvernements de la RW – 1968-2013…).

La stratégie éditoriale

Développer une stratégie éditoriale cohérente et transversale pour toutes les publications du SPW fait partie des missions de la DIP.

La nouvelle charte éditoriale, entrée en vigueur en 2012, s'applique au Secrétariat général et à toutes les directions générales du SPW, cela afin de créer une cohérence accrue entre les nombreuses publications émanant du SPW en les dotant d'une « marque de fabrique » commune, claire et reconnaissable par tout un chacun, à savoir SPW*/Éditions*. En 2013, la DIP a veillé à la bonne intégration de cette charte par les éditeurs. En outre elle a poursuivi **la mise en place d'une stratégie éditoriale propre au département de la Communication**. Le but étant de lancer des collections qui seraient portées par le département de la Communication (dans certains cas, en partenariat avec les directions générales opérationnelles), de leur conception à la rédaction, l'impression et la diffusion.

Les travaux graphiques

L'équipe de graphistes du département de la Communication est chargée de réaliser tous travaux graphiques (mise en page et illustration de livres, brochures, folders…, panneaux, habillage de stands, affiches…) sur commande du département de la Communication ou de n'importe quelle direction du SPW qui en fait la demande.

En 2013, près de 200 travaux graphiques[1] ont été réalisés, soit le double de l'année précédente.

1. Une unité « affiche » ou « logos », par exemple, recouvre toutes les déclinaisons réalisées pour l'affiche ou le logo (plusieurs versions et différents formats), il en va de même pour les autres catégories.

I LA DOCUMENTATION-BIBLIOTHÈQUE

En 2013, les missions ont été centrées sur :

- le développement de la bibliothèque centrale du SPW ;
- la coordination de la gestion des besoins documentaires (ouvrages, codes, abonnements, ressources documentaires numériques en ligne…) de l'ensemble des départements du Service public de Wallonie ;
- la gestion des œuvres d'art acquises par le Gouvernement wallon.

Après son double déménagement en deux ans (2009 et 2011), la **Bibliothèque centrale du SPW** a terminé le redéploiement de ses collections dans ses nouveaux locaux définitifs du 39 avenue Bovesse à Jambes.

Les lecteurs y sont désormais accueillis tous les jours ouvrables de 10 à 16 heures : plus de 40 000 ouvrages et 240 collections de journaux et revues y sont à leur disposition.

Par ailleurs, en 2013, le Service Documentation-Bibliothèque a encore enrichi son offre de **ressources documentaires numériques** :

- le nombre de revues francophones de sciences humaines et sociales disponibles en ligne dépasse désormais les 800 titres au total pour deux portails **cairn.info** et **revues.org** ;
- une 3e plateforme IP a été rendue accessible à tous les agents du SPW : la **bibliothèque numérique de l'OCDE** (OECD iLibrary) ;
- pour les quelque 240 juristes du SPW, les deux bases de données juridiques généralistes **Strada Lex et Jura** ont été complétées par un accès à la nouvelle formule de la plateforme **Jurisquare** (revues et ouvrages juridiques belges) : ces trois outils documentaires offrent au total plus de 1 000 ouvrages et 80 revues intégralement accessibles en version numérique ; par ailleurs, une dizaine de bases de données plus spécifiques (droit des marchés publics, droit fiscal, droit social…) sont proposées aux juristes spécialisés en ces matières ;
- cette offre numérique a été élargie en 2013 aux huit cabinets ministériels wallons.

Chiffres 2013 :

- 41 480 ouvrages ;
- 240 périodiques ;
- 1 000 prêts ;
- **plus de 10 000 consultations des ressources documentaires numériques en ligne !**

I LES ARCHIVES RÉGIONALES

Le décret du 6 décembre 2001 sur les archives publiques impose la conservation des archives définitives ou historiques des services de la Wallonie, des OIP et des cabinets ministériels.

Le service des archives régionales reçoit également les archives privées de ceux qui ont contribué à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions wallonnes : ministres, hauts fonctionnaires, membres des cabinets ministériels…

En raison de leur caractère récent, la majorité des documents conservés sont inaccessibles au public. Toutefois, certains fonds peuvent, dès à présent, être totalement ou partiellement consultés sur place ou sur le site Internet qui a été mis en ligne en 2013 (archives.wallonie.be) : une collection de journaux, allant de 1829 à 1981 ; un important fonds cartographique ancien ; les archives (1968-2010) de la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie relatives à la dénomination des noms de rue.

De plus, depuis sa création, le Service des Archives régionales accueille des archives intermédiaires produites par certaines directions du SPW. Ces documents doivent être conservés temporairement pour des besoins administratifs ou juridiques.

Chiffres 2013 :

- 12 584,5 m linéaires d'archives dont 2 063,8 m linéaires d'archives historiques et 10 520,7 m linéaires d'archives intermédiaires ;
- 817 demandes d'information ou de consultation.



I LA REVUE DE PRESSE

La revue de presse du département de la Communication offre chaque jour une synthèse de l'actualité parue dans les principaux quotidiens et périodiques de la presse francophone.

Principalement orientée vers les compétences régionales, cette synthèse ne manque pas de replacer celles-ci dans un contexte élargi, tant national qu'international. En marge de l'édition quotidienne, des « dossiers » permettent, le cas échéant, de compiler des articles de longueur plus importante (parfois extraits de sources multiples) abordant des sujets dont l'intérêt est susceptible de s'inscrire dans la durée.

La revue de presse 2013 en un coup d'œil :

- 239 parutions ;
- 14 218 pages d'information (une moyenne de 59,5 pages/jour presté) ;
- 300 664 consultations sur l'Intranet du SPW ;
- 90 exemplaires/jour en version papier ;
- 22 « dossiers ».

LE DÉPARTEMENT DE LA GÉOMATIQUE

I LA GÉOMÉTROLOGIE



L'une des principales missions de la direction de la Géométrologie consiste à acquérir, produire et mettre à jour des géodonnées de base, amenées notamment à constituer le géoréférentiel de la Wallonie. Il s'agit des données topographiques de référence en 3D (le PICC) mais aussi de photographies (aériennes, satellites ou terrestres), de modèles altimétriques (MNT/S LiDAR) ou de résultats de levers spécialisés.

Pour assurer la cohérence et pour faciliter les levers topographiques en Wallonie, la direction de la Géométrologie a mis en place et opère le réseau permanent de positionnement par satellites WALCORS (WALlonia Continuously Operating Reference System).

Enfin, le département assume des missions transversales, d'une part, en passant des marchés d'acquisition centralisée d'équipements topographiques pour les DGO et, d'autre part, sous forme d'expertise dans ses domaines de compétence. Cette expertise se concrétise notamment en une méthode visant l'harmonisation de la collecte sur le terrain des géodonnées de base (WALTOPO).

En 2013, quelques avancées :

- la Wallonie est couverte à 95 % par le PICC. Seules restent en travaux quelques zones autour de Malmedy. **La mise à jour du PICC s'effectue grâce à la méthode WALTOPO**. 2013 a vu l'achèvement de Tournai et de Namur ;
- un marché sur trois ans a été passé pour mettre à jour les plus **anciennes planches du PICC**. En 2013, la planche de Mons et le nord de la planche de Nivelles ont été réalisés par topographie suivant la méthode WALTOPO (soit 96 000 ha). L'échange de données grâce aux conventions s'est développé ;
- la **demande de données du PICC** ne faiblit pas. L'année 2013 a été marquée par un ralentissement des nouvelles demandes de données PICC mais par une explosion des demandes de mises à jour de données ;
- l'année 2013 a vu le début du développement d'une **application** « **Aide à la mise à jour du PICC** » (qui contient tant un outil web qu'un outil mobile - prototype Androïd) pour le partage efficace d'informations et la collaboration entre les utilisateurs professionnels dans la mise à jour du PICC ;
- l'acquisition de la couverture 2012-2013 **des orthophotos numériques couleur** de toute la Wallonie est finalisée. Fin 2013, un nouveau marché à tranches conditionnelles à été attribué. Une couverture complète de la Wallonie, produite en collaboration avec la DGO 3, est prévue chaque année pour 2014 à 2016 ;
- une commande a été passée en 2012 pour **un relevé par LiDAR** (LASER aéroporté) **des altitudes de tout le territoire** de la Wallonie. Les résultats attendus de ce marché sont notamment la représentation homogène du relief du sol sous forme d'un modèle numérique de terrain (MNT), ainsi qu'un modèle numérique de surface (MNS) ;
  Suite aux conditions météo exceptionnellement défavorables de l'année



2013, l'acquisition des données LiDAR accuse un léger retard par rapport à la planification initiale. Néanmoins, trois des huit blocs ont fait l'objet d'une livraison et sont en cours de contrôle. Les données de la totalité de la Wallonie seront acquises et contrôlées/validées courant 2014 ;

- afin d'améliorer les données d'adresse des rues et des bâtiments de Belgique, le projet **BeSt Adresses** a démarré en 2012. L'objectif consiste d'abord à uniformiser la manière de référencer et de mettre en relation les adresses et ensuite à constituer des registres régionaux d'adresses. Ces registres deviendront la source officielle pour les données d'adresse et seront actualisés en permanence grâce aux informations transmises par les administrations communales. Les pouvoirs publics ayant besoin de ces données officielles (ex. : registre national, cadastre, etc.) s'y référeront. Dans ce but, des réunions entre l'État fédéral, les régions et les représentants des communes ont eu lieu pour préparer un accord de coopération.

En Wallonie, ce projet, pris en charge par la direction de la Géométrologie avec l'aide d'un sous-traitant, doit aboutir :

- d'une part, au rassemblement des données d'adresses disponibles au SPW (données PICC), au cadastre et au registre national en une base de données authentiques unique des données d'adresses géoréférencées ;
- d'autre part, à mettre à la disposition des administrations communales et des autres partenaires du projet une plateforme d'échange d'informations relatives aux adresses (ajout, suppression, modification, demande de vérification ou de correction, etc.).

Suite à la phase d'étude technique et juridique préalable aux développements de cette plateforme, une analyse détaillée a eu lieu qui a abouti à la livraison d'une première version d'application, en test actuellement avec les données reçues du registre national.

Parallèlement, un marché d'aide au déploiement de l'application dans les 262 communes a été passé. L'objectif de ce marché est de veiller à l'information et à la formation des agents communaux amenés à utiliser l'application et à offrir des services permettant une utilisation optimale de l'application ;

- depuis le 1er janvier 2013, les corrections du **réseau WALCORS** ne sont plus délivrées gratuitement aux utilisateurs « auto-guidés » (principalement les agriculteurs et les entreprises de travaux publics). En effet, la forte croissance de cette catégorie d'utilisateurs ces dernières années risquait à court terme de saturer le réseau. Des conventions ont été signées avec deux sociétés privées (DrivenBy et MoveRTK), qui proposent ce service – désormais payant – aux utilisateurs auto-guidés. L'accès au réseau WALCORS reste cependant gratuit pour les autres utilisateurs (géomètres, topographes, etc.) ;
- en 2013, la direction de la Géométrologie a tenu un stand à Marche-en-Famenne (Salon des Mandataires) et à Liège (Géoexpo). Elle a aussi organisé les deux premières éditions du Club des utilisateurs du PICC. La deuxième rencontre, qui a rassemblé plus de 120 participants, a été l'occasion de fêter les 10 ans de WALCORS.

L'INTÉGRATION DES GÉODONNÉES

Coordination de la production des géodonnées

En 2013, diverses actions ont été menées par la direction de l'Intégration des Géodonnées (DIG) : organisation des réunions mensuelles du Comité de Concertation Géomatique (CCG) ; suivi de certains groupes de travail transversaux liés à la matière géomatique ; participation à des comités d'accompagnement de projets de production de géodonnées, d'applications à composante géomatique ou de coordination pour la mise en place de sources authentiques ; coordination de la numérisation de l'Atlas des voiries vicinales par les provinces. La mission de coordination centrée sur les directions générales opérationnelles n'a pas été accomplie de manière optimale par manque d'effectif.

Gestion du Géoportail et de l'infrastructure de diffusion

Le Géoportail de la Wallonie constitue le point d'entrée par excellence vers l'information géographique wallonne. La convivialité et les fonctionnalités du géoportail s'améliorent sans cesse afin de répondre aux attentes

d'utilisateurs de plus en plus nombreux (1 300 visites quotidiennes fin 2013).

Les activités 2013 centrées sur l'amélioration des fonctionnalités de l'infrastructure de diffusion et du géoportail se sont exprimées à travers : la refonte du Géoportail de la Wallonie, inauguré par le ministre Philippe Henry le 7 février 2013 ; le développement d'une application cartographique généraliste, WalOnMap, permettant d'exploiter la majorité des données géographiques relatives au territoire wallon ; la poursuite des développements du catalogue de métadonnées Métawal ; la mise à jour de certains services de diffusion des données ou de traitement des données ; la réalisation d'études pour automatiser certaines opérations courantes effectuées dans l'infrastructure, telles que le chargement des données par les producteurs ou le téléchargement des données par les utilisateurs ; la réalisation d'une étude visant à planifier les évolutions de l'infrastructure de données spatiales wallonne, InfraSIG, notamment pour la rendre conforme à la Directive INSPIRE ; l'évolution des outils de gestion des droits d'accès aux géodonnées et aux services web géographiques.

Gestion des aspects juridiques et économiques liés à la diffusion des géodonnées

Le département veille à ce que les conditions légales et financières auxquelles doivent répondre les données et les services mis à la disposition des utilisateurs via l'infrastructure de diffusion soient satisfaisantes.

De nombreuses consultations ont eu lieu pour la désignation du Comité stratégique de la Géomatique tel que prescrit par le décret InfraSIG. Ce comité a été mis en place par le Gouvernement wallon le 26 septembre 2013.

Par ailleurs, les études initiées en 2012 ainsi que l'enquête en ligne de type Delphi ont alimenté un atelier de 150 personnes dédié à la préparation du Plan stratégique de la Géomatique pour la Wallonie qui fut approuvé par le Comité stratégique de la Géomatique le 13 décembre 2013. Plusieurs centaines de remarques et commentaires ont été collectés et incorporés au plan avant son approbation.

Représentation de la Wallonie au niveau régional, interrégional, national et international

En 2013, les activités de la DIG pour la représentation de la Wallonie se sont exprimées à travers : la participation au Comité belge de coordination INSPIRE et à la comitologie INSPIRE ; la participation au groupe de travail belge des métadonnées ; la participation à divers événements de la communauté géomatique wallonne, belge ou internationale ; la participation à des réunions de travail avec les instances fédérales (Institut géographique national - IGN, Administration générale de la Documentation patrimoniale - AGDP…).

Sensibilisation, formation et information

Des formations de haut niveau ont été proposées aux géomaticiens et informaticiens du SPW en partenariat avec des prestataires privés. Les agents de la DIG se sont également formés à l'écriture pour le web. En parallèle, un cycle de formation à la rédaction des métadonnées a été initié au sein du SPW. Une formation au géoportail pour le personnel des Espaces Wallonie a été dispensée.





LE DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le département du Développement durable est chargé de promouvoir et de mettre en œuvre le projet de développement durable en Wallonie. Il inscrit ses actions dans le respect des engagements régionaux et internationaux sur le développement durable et y travaille en étroite collaboration avec tous les autres acteurs du SPW.

STRATÉGIE WALLONNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le GW a adopté en juin 2013 le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable (SWDD) et dans la foulée, en octobre 2013, la 1ère SWDD.

Cinq défis sont mis en évidence dans cette première stratégie, à savoir l'aggravation de la fracture sociale, les dérèglements climatiques, les évolutions démographiques, la restauration et la protection de la biodiversité et enfin la transition énergétique. Pour faire face à ces défis, la stratégie contient un plan d'actions. Deux d'entre elles ont démarré en 2013 :

- la mise en place d'une cellule autonome d'avis en matière de développement durable ;
- l'organisation d'un processus participatif visant à mobiliser les citoyens sur la 1ère SWDD. Ce processus est également destiné à alimenter le prochain Gouvernement wallon dans le cadre de l'élaboration de la future 2e stratégie.

CONTRIBUTION À PLUSIEURS INITIATIVES DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des critères de développement durable ont été introduits dans les appels à projets en matière de **soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie**, lancés par la DGO 6. Le département est chargé d'analyser et d'évaluer les réponses relatives à ces critères dans les dossiers introduits, et de participer au pré-jury et au jury. Le département a ainsi participé en 2013 à quatre appels à projets.

En ce qui concerne les **appels à projets Biodibap** visant à promouvoir des réalisations favorisant la diversité biologique aux abords des bâtiments publics, le département a participé activement au suivi des 219 projets retenus dans le cadre des appels lancés en 2011 et 2012.

Le département a contribué, en collaboration avec le département de la Communication, à l'organisation administrative et logistique du **1er Congrès interdisciplinaire du développement durable** qui s'est tenu à Namur les 31 janvier et 1er février 2013.

Mise en œuvre et coordination des Alliances Emploi-Environnement (AEE)

La première AEE, centrée sur la construction et la rénovation durable, a pour objectif de faire de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois et ce, à travers un plan pluriannuel.

Les principales actions menées dans ce cadre, par le département en 2013 sont les suivantes : la mise en place d'un portail de la construction durable à destination des professionnels du secteur de la construction, en collaboration avec l'Administration de Bruxelles-Capitale ;



le pilotage d'un appel à projets « matériaux durables » visant à favoriser le développement de filières de matériaux durables de construction ; la coordination des travaux relatifs à l'insertion et à l'exécution de clauses sociales dans les marchés de travaux, en partenariat avec des acteurs publics et privés ; la publication d'une brochure permettant via 10 fiches thématiques de conseiller les particuliers pour la rénovation et la réduction de la consommation en énergie de leur habitation ; la coordination des travaux d'évaluation intermédiaire de la 1re AEE, qui ont débuté fin 2013, en vue de faire au 2e trimestre 2014 un premier bilan des impacts socio-économiques et environnementaux de la 1re Alliance ainsi que une évaluation du mode de gouvernance de la 1re AEE.



Mobilisation des services publics pour un développement durable

Un plan de développement durable interne au SPW (PDD), adopté en 2011, vise à rendre l'administration plus responsable en matière de développement durable en jouant pleinement son rôle d'exemple. Le département assure le pilotage de la mise en œuvre du plan. Il veille aussi au bon fonctionnement des groupes de travail thématiques et en pilote certains.

PDD : quelques actions phares de 2013

Une démarche d'enregistrement **EMAS** pour le bâtiment du Secrétariat général a été lancée en 2013, en collaboration avec la DGO 3. Cette démarche consiste à mettre en place un système de gestion environnementale au sein de ce bâtiment et à le faire certifier.

En ce qui concerne l'**énergie**, deux démarches importantes et complémentaires ont été menées ou poursuivies en 2013 : la réalisation du bilan carbone du SPW, piloté par l'AWAC, et la mise en place d'un système de suivi et d'acquisition des données de consommation (énergie, papier, eau…) au sein du SPW.

Suite à l'attribution du marché « catalogue de fournitures » pour la période 2013-2015, une analyse de ce catalogue a été menée pour identifier une série de produits considérés comme durables. Ensuite, un groupe d'économes pilotes issus de l'ensemble du SPW a été constitué en 2013 afin de tester ces produits en 2014. Les résultats de ce test devraient permettre de sélectionner **une liste de fournitures durables** validées en interne, d'établir un catalogue de ces fournitures et de recommander leurs achats.

Du point de vue de la **mobilité**, pour les déplacements de service, plusieurs actions ont été menées par la DGO 2 en collaboration avec le département : des cartes de bus ont été mises à disposition des agents de Namur et Jambes, l'expérience pilote de mise à disposition de vélos pour les agents de Namur a été étendue aux services décentralisés du SPW et plusieurs formations « À vélo dans le trafic urbain » ont été organisées avec Pro Vélo. Le SPW a également participé activement au projet « Tous vélo actifs » dans le cadre du plan Wallonie cyclable et a obtenu deux étoiles dans le cadre d'une labellisation des actions.

Dans le domaine du **tri des déchets**, un plan d'amélioration de la prévention et un plan de gestion globale des déchets ont été élaborés. Le plan de prévention prévoit des actions en termes de politique d'achat du SPW et de sensibilisation des agents. Le plan de gestion globale vise à prévenir ou à diminuer la production des déchets résultant des activités du SPW en optimisant les opérations de tri et en privilégiant les meilleures filières de traitement. C'est dans ce cadre qu'un affichage des consignes de tri dans le bâtiment du SG et un test de tri sélectif de déchets biodégradables ont été réalisés en 2013. Une évaluation du test est prévue en 2014.



Par ailleurs, en 2013, plusieurs outils ont été mis à disposition des pouvoirs adjudicateurs wallons, visant à favoriser l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les cahiers des charges. Afin de généraliser l'accès à l'ensemble des chercheurs wallons, une boîte à outils a été publiée sur le Portail des marchés publics de Wallonie. Cette boîte à outils met notamment à la disposition des pouvoir adjudicateurs des sources juridiques, une série de guides et manuels, des modèles de cahiers spéciaux des charges ainsi que des liens vers des sites Internet et une foire aux questions en matière d'**achats publics durables**.

En outre, le service d'aide (*helpdesk*) lancé en 2012 a poursuivi sa mission d'assistance aux acheteurs désireux d'introduire de telles clauses et une cinquantaine d'agents ont été formés aux marchés publics durables durant l'année écoulée.

Enfin, en s'appuyant notamment sur les travaux du SPW, le GW a adopté fin 2013 un plan d'actions en faveur des marchés publics durables.

En ce qui concerne la **sensibilisation et la communication**, retenons pour 2013 : la diffusion par le département de la Communication de quatre capsules vidéo nous invitant à poser des gestes en faveur du développement durable ; l'organisation de quatre « Midis du développement durable » ; la réalisation d'une enquête sur la connaissance du PDD par les agents du SPW et leur sensibilisation à ce plan ; la refonte du site Intranet du SPW consacré au PDD ; l'organisation d'un événement « Défi 4 à 4 » visant à stimuler la mise en œuvre du PDD et l'adoption de comportements plus durables par les agents du SPW.

Suivi des négociations internationales, européennes et nationales sur la thématique du développement durable

Parmi les décisions adoptées lors de la Conférence de l'ONU sur le développement durable en 2012 à Rio, la mise en œuvre de deux d'entre elles, sont suivies de près par le département, à savoir : d'une part, le cadre de programmes à 10 ans sur les modes de consommation et de production durables (SCP), pour lequel la Wallonie a obtenu en février 2013 le rôle de point focal national. Dans ce cadre, le département a mis en place une plate-forme rassemblant des experts des administrations fédérales, régionales et communautaires et coordonne les positions au niveau belge sur le thème des modes de consommation et de production durables ; d'autre part le processus devant, d'ici 2015, permettre la définition d'un cadre multilatéral global en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté, plus communément appelé « cadre post 2015 ». Les experts du département ont participé à la concertation au niveau belge afin de déterminer la position que la Belgique exprime au niveau de l'UE et de l'ONU.

LE DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

I LA SÉLECTION DU PERSONNEL

La direction de la Sélection propose, depuis mars 2012, la possibilité de postuler en ligne pour les emplois contractuels, que ce soit en réponse à une offre d'emploi ou simplement pour déposer une candidature spontanée.

Les candidatures sont regroupées dans une banque de données unique, gérée par la direction de la Sélection, seule porte d'entrée du SPW.

Depuis son lancement, l'outil CV en ligne connaît un succès croissant. En 2013, 5 421 candidatures spontanées ont été enregistrées, soit une augmentation de 300 % par rapport à 2011 et de 50 % par rapport à 2012.

En outre, on a enregistré en 2013 plus de 200 demandes de CV adressées à la direction de la sélection par les DG/OIP ; 120 engagements de contractuels experts ou BET (besoin exceptionnel et temporaire) ; plus de 100 recrutements

statutaires ; 4 concours d'accession aux niveaux A et C ont été clôturés ainsi que l'épreuve générale commune aux 7 concours d'accession au niveau B.

Des pistes d'amélioration ont été dégagées : mettre la base de données à la disposition directe des directions générales et des OIP ; améliorer le logiciel afin d'intégrer de nouveaux critères de sélection permettant un tri sur CV plus précis ; disposer en permanence de concours comportant suffisamment de lauréats SELOR pour répondre à nos besoins ; repenser la procédure d'accession dans sa globalité afin de permettre aux agents de progresser dans leur carrière.

LES RESSOURCES HUMAINES

Plan d'actions « Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité »

Ce plan d'actions, élaboré conjointement par les services du SPW et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise à renforcer l'image de la Fonction publique comme employeur de la « diversité ». Approuvé en décembre 2012, il reprend 26 actions concrètes et s'étalera sur une période de quatre années.

Les actions prévues touchent différents domaines d'activités, tels que celui du recrutement et de la d'entretien sans biais discriminatoire pour les agents chargés du recrutement ; celui de l'accueil et de l'intégration (ex. : sensibilisation et conseils relatifs à l'accueil de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ou de stagiaires étrangers) ; celui de la carrière (ex. : conciliation vie professionnelle - vie privée par l'extension du télétravail) ; celui de la formation, des valeurs et de la culture d'entreprise (ex. : intégration d'une thématique « Diversité » dans les enquêtes de satisfaction du personnel) et celui de la communication.



Description de fonctions

Afin de constituer un outil de référence en matière de gestion des ressources humaines, un référentiel de fonctions a été élaboré et est en cours d'homogénéisation pour l'ensemble du SPW et des OIP. En parallèle, un dictionnaire de compétences est actuellement en cours de développement afin d'harmoniser les pratiques au sein du département de la Gestion des Ressources humaines. La direction des Ressources humaines a décrit, dans le cadre de ce projet, plus de 65 % du nombre total des fonctions à décrire. Ce dictionnaire devrait être finalisé pour la fin de l'année 2014.

Télétravail

L'adaptation de la procédure d'octroi et des outils de suivi du télétravail ont permis de traiter 224 dossiers de candidature ; 187 dossiers ont été retenus par les CODI et 133 autorisations de télétravail ont été délivrées, pour l'ensemble de l'année 2013. Ces autorisations portent à 485 le nombre de fonctionnaires en situation de télétravail au cours de l'année 2013.

Réseaux RH

La direction des Ressources Humaines a organisé des groupes de travail et des séances d'information afin de répondre à la nécessité d'un lieu de concertation, de communication et de partage de bonnes pratiques en matière de ressources humaines. C'est ainsi que les réseaux RH ont été créés. Ceux-ci permettent de faire face aux modifications opérées en termes de processus et de procédures suite aux transferts des compétences, et assurent une cohérence dans la gestion des ressources humaines au sein du SPW et des OIP. Cette initiative se verra complétée par le projet de création d'une plate-forme collaborative, qui devrait être mise en place en 2014.

Projet « optimisation du processus de recrutement »

Dans le cadre de ce projet, la direction des Ressources



humaines a défini les objectifs d'optimisation, compte tenu de l'analyse déjà réalisée par elle en 2011-2012 et de l'audit réalisé par la direction de l'Audit interne de Fonctionnement. Suite à cela, une méthodologie de description du processus optimisé a été élaborée, puis la description elle-même et la modélisation du nouveau process de recrutement.

Amélioration du processus d'évaluation

Suite aux nombreuses réflexions et interrogations sur les évaluations, de la part de la hiérarchie concernée, le département a planifié une réflexion sur l'amélioration du processus d'évaluation. Un premier groupe de travail, avec les représentants des travailleurs, a permis d'établir une méthodologie du projet. Un rapport sur l'état actuel du processus d'évaluation et une proposition d'amélioration seront établis en 2014.

Entretiens d'orientation professionnelle

Un des objectifs de la gestion des ressources humaines est de disposer de la « bonne personne à la bonne place ». À cette fin, la direction des Ressources Humaines a mené des entretiens d'orientation professionnelle tout au long de l'année 2013. Au cours de ces entretiens, menés sur base de la méthode STAR, la direction identifie les compétences des agents, leurs motivations et leurs valeurs. Elle rédige un rapport d'orientation professionnelle qu'elle transmet aux directions générales et aux services potentiellement intéressés.

LA FORMATION DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2013, la direction de la Formation du personnel a déployé diverses activités de formation à destination des agents de la Fonction publique wallonne. Certaines d'entres elles revêtent un caractère récurrent et s'inscrivent dans la durée, d'autres concernent des actions ponctuelles visant le plus souvent à accompagner et faciliter certains changements organisationnels.

Outre les formations reprises dans le programme général, le département a mis en œuvre des formations spécifiques en Belgique et à l'étranger. En 2013, 292 demandes spécifiques en provenance des différentes directions générales et des OIP ont été reçues.

En outre, dans le cadre de la migration du parc informatique de PC du SPW vers la suite Office 2007, la direction de la Formation du personnel a poursuivi la mise en œuvre du plan de formation visant à accompagner cette transition.

De même, l'exécution du programme de formation à la conduite défensive et éco-responsable, à l'attention des agents concernés par la conduite d'un véhicule dans le cadre de leurs fonctions, s'est poursuivie tout au long de cette année 2013.

Par ailleurs, le programme de formation destiné aux convoyeurs(euses) scolaires engagé(e)s sous contrat à durée indéterminée a été mis en œuvre au cours des mois de juillet et août 2013.

Enfin, le département a mis en œuvre les formations préparatoires aux concours d'accession aux niveaux A et C.

LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES GÉNÉRALES

LA FONCTION PUBLIQUE EN QUESTION

Une des missions principales de la direction de la Fonction publique (DIFOP) consiste à conseiller l'autorité, le plus souvent par le biais d'avis rendus à la demande du ministre de la Fonction publique et du Secrétaire général.

Au sein et à l'extérieur du SPW, les compétences transversales de la direction en font l'interlocuteur privilégié non seulement de la direction de l'Administration du personnel, de la direction de la Gestion pécuniaire, de la direction des Ressources humaines et des directions fonctionnelles et d'appui mais également des organismes d'intérêt public qui dépendent de la Wallonie. Elle assiste les services chargés de questions de personnel, dans toutes les matières (régionales, fédérales, européennes) qui s'appliquent tant aux agents statutaires que contractuels : statuts administratif, pécuniaire, syndical, droit du travail et du contrat de travail.

Le cas échéant, la DIFOP propose à l'autorité régionale des améliorations destinées à pallier les difficultés rencontrées notamment à l'occasion de l'élaboration de projets d'arrêtés du Gouvernement wallon et de circulaires.

Elle collabore aux activités d'information collective des agents quant aux règles susceptibles de leur être appliquées.

Elle gère le contentieux de la fonction publique (Conseil d'État, cours et tribunaux) relatif au personnel statutaire et contractuel du SPW.

Elle assure le greffe de la chambre de recours des services du Gouvernement wallon et des organismes d'intérêt public qui dépendent de la Wallonie ainsi que celui de la chambre de recours des fonctionnaires généraux.

Quelques chiffres : en 2013, la direction a traité plus de 3 000 courriers dans le cadre de plus de 400 dossiers aussi variés que techniques. Le greffe de la chambre de recours a quant à lui instruit pas moins de 26 recours introduits par les agents du SPW et des organismes d'intérêt public qui dépendent de la Wallonie.

L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Outre les tâches de gestion quotidienne, la direction de l'Administration du Personnel (DAP) a procédé aux formalités de **recrutement** de 162 nouveaux agents statutaires et **d'engagement (ou réengagement)** de 446 contractuels. De plus, 90 contractuels ont pu être recrutés en qualité de statutaires.

Lors d'une cérémonie officielle, 107 fonctionnaires nouvellement nommés ont prêté serment, 48 de niveau A, 30 de niveau B, 17 de niveau C et 12 de niveau D.

La DAP a réalisé la **promotion par avancement de grade et/ou d'échelle de traitement** de 46 agents statutaires et sept contractuels de niveau A, de 28 statutaires et cinq contractuels de niveau B, de 98 statutaires et 10 contractuels de niveau C, de 75 statutaires et 15 contractuels de niveau D.

Suite à la création du métier 80 (administratif) au rang D3, 293 agents statutaires et contractuels D4 sont devenus D3.

En exécution de déclarations de vacances d'emplois de directeurs, la DAP a entamé les procédures et assuré le suivi des propositions formulées par les Comités de direction des directions générales concernées.

À la place du contrat à durée déterminée (lié à l'année scolaire) dont ils bénéficiaient auparavant, 42 nouveaux convoyeurs scolaires ont accepté un contrat à durée indéterminée. De plus, à l'été 2013, les convoyeurs scolaires sous CDI ont eu l'opportunité d'exercer diverses tâches au sein des directions générales du SPW.

Par ailleurs, la DAP a procédé à l'analyse et à l'exécution de la décision du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 portant notamment sur la constitution des enveloppes budgétaires et sur les plans de recrutement.

En matière de congés, suite à l'évaluation de la procédure de 2012, la DAP a pérennisé le système d'envoi automatique de la feuille de congé (2014) par mail et a autorisé l'accès à l'édition pour les correspondants du personnel.

Le nouveau congé pour prestations réduites avant accouchement a été accordé à 46 reprises tandis que le congé parental, notamment à 1/5 temps, l'a été à 214 reprises.

En septembre 2013, est entré en vigueur le marché avec un nouveau prestataire en matière de contrôle des absences pour maladie, Medconsult. Après plusieurs réunions de concertation avec le nouvel organisme, la DAP a informé les agents et les directions générales des nouveaux procédés, des nouveaux formulaires de certificats, etc. ; elle a aussi dû être particulièrement disponible pour répondre aux questions des agents et des services… De septembre 2013 à fin décembre 2013, Medconsult a réalisé 480 contrôles médicaux.

Au troisième trimestre, la DAP a participé aux réunions préparatoires à la mise en place du suivi des dossiers d'accidents du travail dans Publiato, qui implique l'obligation, à partir du 1er janvier 2014, de l'encodage des données de l'accident via le portail de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, après plusieurs mois de test en interne et de révision de l'application, la DAP a terminé l'implémentation de l'**Extranet SPMT** qui vise à permettre une meilleure gestion des consultations de médecine du travail par les correspondants du personnel.



En outre, afin de faciliter l'accessibilité des agents à leur dossier personnel, la DAP, en collaboration avec la DGP, a mis en place le début de l'implémentation de l'espace personnel. Il s'agit d'un site sécurisé disponible depuis Internet et qui permettra à l'agent de pouvoir visualiser son dossier personnel.

Dans la perspective du lancement d'un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'un logiciel de gestion administrative et pécuniaire du personnel, la DAP a également entamé l'écriture des exigences à formuler dans le cahier des charges.

La DAP a préparé, en fonction des éléments dont elle disposait, l'arrivée du personnel transféré du SPF Finances au 1er janvier 2014.

LA GESTION PÉCUNIAIRE

Les tâches quotidiennes permettant d'assurer un paiement correct et rapide de l'ensemble des agents du SPW et des diverses cellules ont évidemment monopolisé, comme chaque année, toutes les équipes de la direction de la Gestion pécuniaire (DGP).

En outre, durant l'année 2013, en application de certaines dispositions introduites par l'arrêté du GW du 18 octobre 2012 modifiant diverses dispositions relatives à la Fonction publique wallonne, la DGP a pris en charge la gestion pécuniaire de 1 030 dossiers de promotion et a procédé à la valorisation d'une quarantaine de doctorats.

En décembre 2013, dans la perspective du transfert de 110 agents du SPF Finances du 1er janvier 2014, a commencé l'encodage de toute une série d'informations relatives à leur situation personnelle.

La mise à jour des unités d'établissement au niveau de la Banque Carrefour des Entreprises et de l'ONSS a été effectuée fin 2013.

En outre, suite à l'adoption de la VIe réforme de l'État, notamment en ce qui concerne les allocations familiales, la décision a été prise de centraliser les allocations familiales de tout le secteur public au niveau de l'Office National des Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS). La reprise des allocations familiales des agents du SPW a été opérée avec succès le 1er décembre 2013.

La DGP a également collaboré au travail réalisé en vue de la mise à disposition de tous les agents, via ULISWEB, de leur situation administrative et pécuniaire, travail qui a démarré en 2013 et devrait être terminé pour l'été 2014.

Divers projets informatiques se sont poursuivis durant l'année 2013 ainsi que le gros projet CAPELO, relatif à la reprise de l'historique des carrières des agents du SPW, nécessaire au calcul informatisé de la pension.

En dehors de ces tâches, plusieurs agents de la direction ont également consacré beaucoup de temps à la rédaction de sous-fonctionnalités relatives aux tâches de la DGP dans le cadre de la préparation du marché M22 relatif à la gestion de personnel.

LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le DA J comprend **trois directions** qui offrent un **support juridique** aux neuf entités composant le Service public de Wallonie, aux cellules externes au SPW, aux cabinets des ministres régionaux et, dans certains cas, aux OIP wallons.

L'objectif du département est d'assurer la légalité de l'action publique wallonne et l'efficience de l'activité juridique du SPW.

L'année 2013 a surtout été l'année de la définition du plan stratégique du Secrétaire général et des 20 objectifs fixés pour le département.

Si les projets à développer concernent principalement la direction du Support juridique, les trois directions sont néanmoins concernées par une mise à plat de leurs procédures de travail : huit processus de travail ont ainsi été établis en 2013 (quatre DCG , un DMP et trois DSJ).

Dans ce cadre, le département a **préparé son projet de catalogue de services**, diffusé auprès des clients du SPW pour remarques et avis.

Relevons également l'adoption, en 2013, d'un accord (SLA) avec la DGO 3 qui explicite ce que les deux entités attendent l'une de l'autre. Ce document prévoit notamment une réflexion commune en matière de gestion des contentieux liés à la responsabilité extra contractuelle, et une collaboration étroite dans l'alimentation de nos banques de données JURIWAL et WALLEX.

LE CONTENTIEUX GÉNÉRAL

Au cours de l'année 2013, l'activité de la direction du Contentieux général (DCG) a surtout été marquée par l'**attribution du 2e marché public « avocats »**.

Depuis le 1er juillet 2013, et excepté pour la province de Liège, les désignations d'avocats se font, pour la direction, sur base de listes communes au SPW. Cela a induit une réorganisation du système de désignation des avocats et de paiement des honoraires.

Le Gouvernement wallon ayant décidé que les dossiers confiés « avant la fin des nouvelles désignations continuent à être traités de manière diligente par l'avocat initialement désigné », la DCG a dressé un état des lieux de ces dossiers. Le passage en revue des centaines dossiers fut l'occasion de faire un travail de clôture ; 838 dossiers restent ouverts.

En outre, la DCG a mené une **réflexion sur la motivation des décisions d'indemnisation de tiers** afin de coordonner les positionnements des juristes sur base de la jurisprudence actuelle de la responsabilité extra contractuelle et de la preuve.

Par ailleurs, un groupe de travail « DCG – direction de l'Administration du Personnel », mis sur pied en septembre 2013, a redéfini le processus de **gestion des dossiers « accident du travail avec tiers responsable »** au sein du SG.

En 2013, la DCG a également établi, avec la DDU de la DGO 1, une **convention entre la Wallonie, la SOFICO et l'Union professionnelle des Entreprises d'Assurances belges et étrangères opérant en Belgique (ASSURALIA)**, qui fixe les modalités à appliquer pour l'évaluation des dommages causés par des tiers au domaine routier ou autoroutier ainsi qu'aux installations qui s'y rapportent.

Pour rappel, la DCG traite les **contentieux de la responsabilité**. Qu'il s'agisse de la responsabilité de la Wallonie, mise en cause par un tiers, ou qu'il s'agisse de la responsabilité d'un tiers, mise en cause par la Wallonie.

Au cours de l'année 2013, la DCG a ouvert 1 111 nouveaux dossiers contentieux : 972 dossiers « demandes d'indemnisation », 136 « récupérations de créance » et trois « divers ».

Dans les **dossiers « demande d'indemnisation de tiers »**, la DCG a soumis 673 décisions de refus d'indemnisation à l'IG, et soumis 1 146 propositions d'indemnisation au ministre concerné ou à la SOFICO. Au total, elle a pris position par rapport à 1 819 demandes d'indemnisation.

LES MARCHÉS PUBLICS

La Commission wallonne des marchés publics

Depuis 2012, la direction assume le secrétariat de cette Commission, dans le cadre de laquelle elle anime un groupe de travail qui met notamment au point des modèles de cahiers spéciaux des charges ou des modèles de documents tels que des conventions d'adhésion à des centrales de marchés.

Les Marchés avocats

En 2012, quatre listes d'avocats ont été établies. Dans la continuité de ce premier marché de services juridiques, douze lots ont été attribués en 2013.

La direction a assuré la préparation des marchés et l'organisation et le suivi des travaux des commissions de sélection et d'attribution.

Les formations internes et l'information

En 2013, trois agents de la DMP ont dispensé plusieurs dizaines de journées de formation en marchés publics.

La refonte du contenu du portail des marchés publics a en outre été entamée par l'actualisation de la rubrique consacrée aux bases légales.

Les marchés publics durables

La DMP a piloté le groupe de travail mis en place pour finaliser la note faisant la synthèse des possibilités juridiques d'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les cahiers spéciaux des charges. La dernière version de cet outil intègre la nouvelle réglementation, entrée en vigueur en juillet 2013. Un chapitre concernant l'accessibilité des PME à nos marchés a également été ajouté.



La DMP est directement impliquée dans la gestion des demandes arrivant sur l'adresse : helpdesk.clausesese@spw.wallonie.be. Dix questions ont été posées en 2013.

Deux agents ont participé activement au groupe de travail des facilitateurs clauses sociales. Quatre clauses ont été développées dans cette optique : la clause de formation, la clause flexible, la clause de réservation de marché à l'économie sociale et la clause de réservation de marché aux ateliers protégés.

Le CSC pour la désignation d'une agence de voyages

La DMP a piloté un groupe de travail visant la cohérence et la convergence des pratiques du SPW en cas de recours à des agences de voyages. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises en 2013 avec pour objectif de soumettre au Comité stratégique du SPW, un marché pour l'ensemble du SPW.

Les avis juridiques et les dossiers de contentieux

Au cours de l'année 2013, la DMP a ouvert 207 dossiers « demande d'avis », dont la majorité concerne des marchés de services, et a géré 42 dossiers « contentieux » dont cinq au Conseil d'État. La majorité des contentieux concernent des marchés de travaux.

La cellule contrôle social

Au total, 508 actions ont été menées dont : 327 enquêtes sur chantier ; 181 contrôles conduits en aval auprès des secrétariats sociaux, services comptables des adjudicataires et/ou des sous-traitants, instances administratives régionales et fédérales ; 74 avertissements et 19 PV ont été dressés, et trois pénalités infligées.

LE SUPPORT JURIDIQUE

La direction du Support juridique a participé à l'organisation du colloque de l'association des juristes namurois concernant la **transposition des directives européennes** et est intervenue dans le cadre du colloque « **Comprendre ses droits est le droit de tous !** » organisé par l'ASBL Droits quotidiens mais elle a surtout organisé **une première rencontre des juristes** le 20 septembre 2013. En plus des juristes du SPW, les juristes du Ministère de la FWB et ceux des cabinets ministériels étaient également invités. La journée s'est articulée sur deux thèmes : les banques de données juridiques et l'orientation « clients » dans l'activité juridique.

Le guichet unique des déclarations Vie privée a été mis en place, au sein du département, fin 2012 pour gérer les déclarations auprès de la Commission de la protection de la Vie privée (CPVP) imposée par la loi du 8 décembre 1992. En 2013, cinq déclarations ont été déposées et une modifiée. La thématique étant de plus en plus suivie au sein du SPW, la DSJ reçoit de plus en plus de questions concernant l'application de la loi. Dès lors, une rubrique a été créée sur l'Intranet du SPW.

Au cours de l'année 2013 : la DSJ a ouvert 53 nouveaux dossiers pour **avis ou analyses** juridiques.

Le Guichet unique des pièces de procédure a transmis aux correspondants juridiques locaux du SPW 2 262 pièces de procédure liées aux contentieux dans lesquels la Wallonie est partie.

La cellule LEGISA analyse, sur le plan de la légistique, tous les avant-projets de décrets et d'arrêtés réglementaires. Elle œuvre pour que toutes les normes wallonnes soient exemptes d'erreurs de légistique avant leur envoi au Conseil d'État.

En 2013, les demandes ont quasi doublé par rapport à l'année précédente (237 demandes contre 149 en 2012). En moyenne, 19 textes par mois ont été analysés.

Une expérience pilote a été lancée en 2013. Le document présentant les remarques de légistique est désormais accompagné d'un projet de texte dans lequel ont été intégrées les corrections attendues. Il a pu être relevé que cette méthode agrée les demandeurs et induit une meilleure prise en compte des remarques !

Le relooking de WALLEX

La banque de données de jurisprudence juridictionnelle et administrative (JURIWAL) est une nouvelle banque de données informatiques qui complètera WALLEX.

En 2013, le Comité éditorial a été mis sur pied, et en décembre, les travaux de ce comité ont permis l'adoption d'une charte ortho-typographique.

La DSJ a préparé, avec l'aide de la Commission d'accès aux documents administratifs et du Centre d'Expertise et de Pilotage de l'Informatique et du Gouvernement électronique le site commun des CADA RW et FWB, mis en ligne en avril 2014.

À la demande du Comité de pilotage wallon en charge de l'organisation du transfert des compétences, suite à la VIe réforme de l'État, un modèle de protocole de collaboration a été établi.

Au cours de l'année WALLEX a publié 230 textes (115 modifiant des textes préexistant), et a traité 179 demandes d'information reçues via son adresse.

La dématérialisation des marchés publics

Depuis mars 2013, l'accès aux applications informatiques liées à la passation des marchés est simplifié. Le bureau unique permet de passer aisément d'une application à l'autre. Dans un premier temps, trois applications sont concernées : CESAME, IAM, et URNE.

Depuis mai 2013, l'application PNSP permet de contacter des entreprises et de tracer les contacts avec celles-ci dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité.

Un Comité de suivi (le COSSIM) a été mis en place, en novembre 2013 pour piloter le projet de développement d'un back office dématérialisé pour l'ensemble du SPW.

Au cours du dernier trimestre 2013, le département a participé aux tables rondes, organisées par l'UCM, sur la dématérialisation des marchés publics.

En 2013, 630 numéros de cahiers spéciaux des charges ont été attribués et 787 avis de marchés pour le SPW ont été publiés.

COORDONNÉES DE CONTACT :
Secrétariat général (SG)

M. Claude DELBEUCK
Secrétaire général

ADRESSE DE CONTACT :
Place Joséphine-Charlotte, 2
B – 5100 Namur (Jambes)

POUR TOUTE INFORMATION :
Tél. +32(0)81 32 13 14
Fax +32(0)81 32 16 00



LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

© DGT 253



© DGT 201

M. Francis MOSSAY
Directeur général

BOULEVARD DU NORD, 8
B - 5000 NAMUR

TÉL. 081 77 20 00
FAX 081 77 38 39

ORGANIGRAMME DE LA DGT 2

DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DU BUDGET	DÉPARTEMENT DE LA COMPTABILITÉ	DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE	DÉPARTEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	DÉPARTEMENT DE LA GESTION MOBILIÈRE	DÉPARTEMENT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DU BUDGET	DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ ADMINISTRATIVE	DIRECTION DU FINANCEMENT	DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUES	DIRECTION DE LA GESTION MOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES ÉTUDES	DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PATRIMONIALE	DIRECTION DES RECETTES	DIRECTION DE L'EXPLOITATION INFORMATIQUE	DIRECTION DE L'APPUI LOGISTIQUE	DIRECTION DES ÉTUDES, DES MARCHÉS ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX
DIRECTION DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	DIRECTION DU CONTENTIEUX DE LA TRÉSORERIE	DIRECTION DES SOLUTIONS LOGICIELLES ET DES PROJETS	DIRECTION DE L'ÉDITION	DIRECTION DE LA MAINTENANCE
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE L'ASSISTANCE					DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DES CONTRÔLES



LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (DGT 2)

Le mot du Directeur général

C'est une nouvelle satisfaction de présenter les activités de la DGT 2 au sein de ce rapport d'activités du SPW.

Le rapport annuel constitue un point de repère ponctuel dans une évaluation permanente des missions et des activités du service public. Il témoigne du travail fourni par les agents durant l'année écoulée.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les collaborateurs de la DGT 2 de leur implication dans les missions qui relèvent de leurs compétences :

- *la gestion du budget, de la comptabilité et de la trésorerie de la Wallonie ;*
- *la gestion du parc informatique (matériel, logiciels, applications) du SPW et d'une partie des cabinets ministériels ;*
- *la gestion des biens immobiliers appartenant à la Wallonie, des biens mobiliers (en ce compris le parc automobile) et de consommables (cafétérias, vêtements de travail, etc.) ainsi que la production de documents (écrits, visuels ou multimédias).*

Épinglons quelques projets importants réalisés par la DGT 2, durant l'année 2013.

***Le pôle Budget-Finances** s'est attelé à la mise en œuvre du décret WBFin : analyse des fonctionnalités nécessaires pour procéder à l'enregistrement comptable des engagements juridiques, préparation du compte annuel des trésoriers décentralisés et réalisation d'un premier inventaire des dépenses fiscales.*

La résorption du retard accumulé du compte général de la Wallonie mais aussi le maintien du délai de traitement des factures sous le seuil des 13 jours sont à souligner.

Un nouveau contrat de Caissier pour la Wallonie est entré en vigueur le 1er janvier 2013, offrant une amélioration des conditions en compte et une ligne de trésorerie portée à 3,250 milliards €.

2013 a également vu paraître la deuxième édition du rapport annuel de la dette de la Wallonie.

Le programme EMTN, programme de financement qui met à la disposition des investisseurs potentiels de la Wallonie un cadre juridique standard qui leur simplifie la vie, a été mis à jour.

*Et puisqu'*anticiper *est le maître-mot de la DGT 2, le remboursement d'emprunts venant à échéance en 2014 a été entamé dès 2013 ; 175 millions € ont pu être levés, soit une couverture de près de la moitié des besoins de 2014.*

***Le pôle TIC** a, quant à lui, œuvré au développement d'un travail collaboratif de qualité avec le projet « Convergence ». Pour rappel, ce projet a permis de regrouper différentes fonctionnalités, gérées auparavant par des programmes différents, en un seul outil : Outlook.*

Le pôle TIC a aussi implémenté, pour davantage de simplification administrative, deux centrales de marchés spécifiques à l'informatique : le marché M035 relatif à l'hébergement externalisé de données et applications informatiques et le tout nouveau marché M042 relatif à la fourniture de terminaux mobiles communicants et de leurs accessoires (gsm, smartphone, tablette, etc.), avec un seul cadre contractuel pour plusieurs bénéficiaires (dont les cabinets et les OIP).

***Le pôle Logistique,** et particulièrement son département de la Gestion immobilière, a connu un véritable jeu de chaises musicales en matière de déménagement, entre DGO 5 et DGO 7, lequel a entraîné le déplacement d'environ 300 agents.*

Le département de la Gestion mobilière, outre le renforcement du parc des véhicules électriques, s'est attaché à s'inscrire dans une filière de plus en plus durable en introduisant dans ses marchés de nombreuses clauses environnementales et éthiques.

Des synergies ont été développées entre les différents pouvoirs publics wallons et entre entités fédérées. Par exemple, la centrale de marchés de fournitures compte de plus en plus d'adhérents : 512 en 2012, 550 en 2013.

Le département s'est aussi illustré avec la direction de l'Édition, dont les services en matière de reportages photo-vidéo et d'impressions grand-format ont été fortement sollicités.

Notre challenge : anticiper ensemble pour un service plus performant.

LA DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI (DFA)

Cinq cellules la composent.

La cellule Stratégie est en lien direct avec le directeur général, elle assure le suivi du Plan opérationnel et des dossiers afférents, tel le Plan *Avanti*.

La cellule Communication est chargée, entre autres tâches, du suivi du Plan de communication de la DGT 2 pour 2013-2015, en termes de promotion des compétences et des missions de la direction générale, au moyen de toutes actions et de tous supports adéquats, en ce compris des articles rédactionnels à destination du journal d'entreprise *Osmose* et la gestion des sites web, en particulier l'Intranet de la direction générale.

Elle a notamment développé, en 2013, une campagne d'information sur les « centrales de marchés en Logistique et TIC », à destination des pouvoirs locaux et autres institutions publiques.

Elle représente la DGT 2 au sein des différents groupes de communication organisés par le département de la Communication du Secrétariat général.

La cellule Marchés publics est en charge du contrôle des marchés publics passés par les services de la DGT 2. Elle apporte assistance et conseils aux différents services en matière de cahier spécial des charges, d'« obligations » d'information dans le cadre d'un marché public, etc.

Elle représente la direction générale au sein de la Commission wallonne des marchés publics.

Elle assure une veille législative et jurisprudentielle relative aux compétences relevant de la DGT 2.

Elle est, en outre, habilitée à remettre des avis juridiques.

Dans le cadre de ses missions, la responsable assure le secrétariat du Comité de direction, lequel s'est réuni à 54 reprises en 2013, et participe à divers groupes de travail transversaux (marchés publics de services juridiques « avocats SPW », agence de voyage, achats durables, comité éditorial « Juriwal », comité stratégique du projet Simppa, etc.).

La cellule Ressources humaines collabore avec le Secrétariat général pour optimaliser la gestion des ressources humaines, ce qui implique l'analyse et le suivi de tous les dossiers relatifs à l'exécution du plan de personnel (recrutements, engagements, etc.), à la répartition des tâches, à l'application de la charte de bonne conduite administrative, à la formation, à la prévention et à la gestion des conflits.

Elle assure, en ces matières, information, conseil et assistance, tant envers la hiérarchie qu'envers les correspondants RH et tous les membres du personnel de la DGT 2.

Elle participe aux séances du Comité de concertation de base (CCB) et aux réunions organisées par le réseau RH. Elle assiste également aux jurys de recrutement et de promotion.

La cellule Logistique assume les tâches de secrétariat du directeur général et du directeur de la DFA, en ce compris les fonctions d'indicateur, d'huissier, d'agent d'accueil, de chauffeur et d'intendance.



LE DÉPARTEMENT DU BUDGET

Le département du Budget est au cœur de la politique budgétaire de la Wallonie.

L'étendue de ses missions va de l'analyse transversale des prévisions budgétaires des départements administratifs et ministériels au contrôle de l'exécution des budgets votés par le législateur, soit plus de 7,8 milliards €.

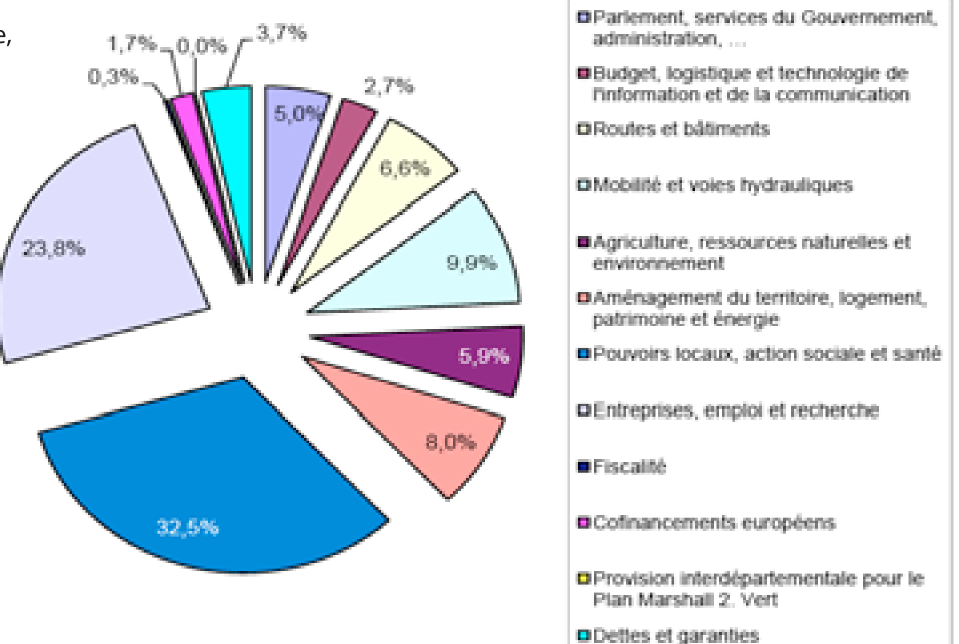
Quatre directions - Budget, Contrôle budgétaire, Études, Programmation et Assistance - le composent, soit quelque 45 collaborateurs.

Ses représentants participent, en outre, à diverses commissions et à des comités fédéraux tels que la Base documentaire fédérale ou le Comité scientifique sur le budget économique de l'Institut des comptes nationaux, etc.

Ses collaborateurs dispensent également des cours pour former le personnel des services régionaux en matière de finances publiques et d'utilisation d'outils informatiques budgétaires et comptables (GCom, Business objects, Répertoire régional wallon, etc.).

À épingler en 2013, le développement des exploitations statistiques des données issues du Facturier, outil essentiel dans la gestion et le traitement des factures (évaluation statistique du délai de paiement).

Répartition des moyens budgétaires (en moyens de paiement) de la Région wallonne - Budget initial 2013.



LE DÉPARTEMENT DE LA COMPTABILITÉ

Le département de la Comptabilité a pour missions, d'une part, de permettre l'exécution du budget des dépenses du SPW par les directions opérationnelles et, d'autre part, d'établir les documents qui permettront au Gouvernement de rendre compte de cette exécution auprès du Parlement wallon.

Ces activités sont contrôlées par la Cour des comptes qui, sous l'impulsion du législateur, a abandonné depuis 2012 le traditionnel visa préalable des paiements pour orienter son action vers une activité d'audit externe, dont le champ dépasse la stricte exécution budgétaire.

La mission d'exécution du budget est confiée à **la direction de la Comptabilité administrative**. Elle contrôle les demandes de réservation de crédits (engagements) et les demandes de paiement (ordonnancements ou liquidations) qui lui sont transmises par l'ensemble des services. La direction conserve également les archives de ces opérations jusqu'à leur prescription. En 2013, elle a ainsi contrôlé et validé 22 237 demandes d'engagement et 195 159 demandes de paiement.

La seconde mission, celle de « rendre compte », est confiée aux directions de la Comptabilité patrimoniale et de la Comptabilité générale.

Année	Nbre de demandes d' engagement	Nbre de demandes d'ordonnancement	Nbre de paiements par comptable extraordinaire
2010	23 943	190 089 (53 235 ordonnances)	14 736
2011	23 878	172 317 (37 907 ordonnances)	14 955
2012	23 669	197 963 (42 485 ordonnances)	15 508
2013	22 237	180 062 (37 474 ordonnances)	15 097

La direction de la Comptabilité patrimoniale est chargée de réaliser et de valoriser l'inventaire du patrimoine de la Wallonie. Cette mission s'inscrit dans le cadre du passage progressif de la Wallonie à la comptabilité financière, dite « en partie double », semblable à celle des entreprises, et instaurée par un nouveau dispositif légal. Cet inventaire permettra d'avoir une vue précise des avoirs et des ressources financières de la Wallonie au début et à la fin de chaque exercice. En 2013, la direction a poursuivi une analyse méthodologique et informatique de la problématique.

La direction de la Comptabilité générale, quant à elle, a pour mission d'établir le compte général annuel de la Wallonie. Il consiste à établir une image fidèle de toutes les opérations budgétaires, financières et patrimoniales réalisées durant un an par la Wallonie. Depuis 2010, elle s'attache à récupérer un retard pris antérieurement dans la remise des comptes généraux, faute d'effectifs suffisants. En 2013, elle a remis les comptes généraux relatifs aux budgets des années 2010 et 2011. Le compte général de l'année 2012 sera transmis à la Cour des comptes dans le courant de 2014.

Le retard aura été ainsi complètement résorbé.

En outre, le compte général relatif à l'année 2007 ayant été déclaré contrôlé par la Cour des comptes, le service a pu, en 2013, en rédiger le projet de règlement définitif. Ce dernier a été voté par le Parlement le 10 octobre 2013 et a été publié au Moniteur belge le 5 novembre 2013.



Les comptes généraux des années 2008 et 2009 ont été déclarés contrôlés par la Cour des comptes en 2013 et la direction de la Comptabilité générale en a préparé le projet de règlement définitif durant le 1er trimestre 2014.

Enfin, en 2013, le département de la Comptabilité a poursuivi activement sa participation à la réforme de la comptabilité publique. Il a ainsi contribué à la rédaction de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013 « portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire » et a participé aux travaux d'analyse informatique destinés à adapter l'application GCOM à la gestion des engagements juridiques prévue par la nouvelle législation.

LE DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE

Le département de la Trésorerie assure ses missions au travers de trois directions.

La direction du Financement gère le cycle de trésorerie et assure le service financier de la dette directe, indirecte et de l'emprunt de soudure (dette des Sociétés patrimoniales d'administration des bâtiments scolaires - SPABS).

Depuis la mise en œuvre de la centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public wallons (OIP), elle gère aussi les prévisions de trésorerie de ces derniers, afin d'optimaliser la position nette de trésorerie résultant de l'état global de la Wallonie et de celui de ces OIP.

La direction des Recettes, quant à elle, a pour mission de percevoir et de comptabiliser l'ensemble des recettes de la Wallonie. Elle assure également le recouvrement des recettes générales.

Depuis 2010, cette direction est chargée d'assurer le recouvrement et la perception des recettes autres que les recettes fiscales[1] , à savoir :

- le remboursement des dégâts occasionnés aux réseaux routier et hydraulique ;
- les redevances liées aux autorisations de voiries sur le domaine de la Wallonie ;
- la vente du gibier tiré sur les chasses de la Couronne ;
- la vente des bois et chablis ;
- le produit des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole ;
- le produit de la revente de sites industriels désaffectés ;
- la location de bâtiments industriels en application des lois d'expansion industrielle ;
- les recettes provenant des délivrances des permis de chasse et de pêche ;
- le remboursement des allocations de loyer indûment perçues ;
- le remboursement de primes indûment perçues en matière de logement.

La direction des Recettes est également chargée de la comptabilisation (budgétaire) de l'ensemble des recettes de la Wallonie (universalité et unicité du budget), en ce compris les recettes transférées en provenance de l'État fédéral.

La direction du Contentieux de la trésorerie assure, via le service du contentieux, la conservation ou le paiement des dépenses ordonnancées à charge du budget général des dépenses, dans tous les cas où le paiement au bénéficiaire se heurte à un obstacle juridique et où la Wallonie est tiers-débiteur (saisie-arrêt conservatoire ou exécution, cession, gage, liquidation, faillite, réorganisation judiciaire, administration provisoire, règlement collectif de dettes, etc.).

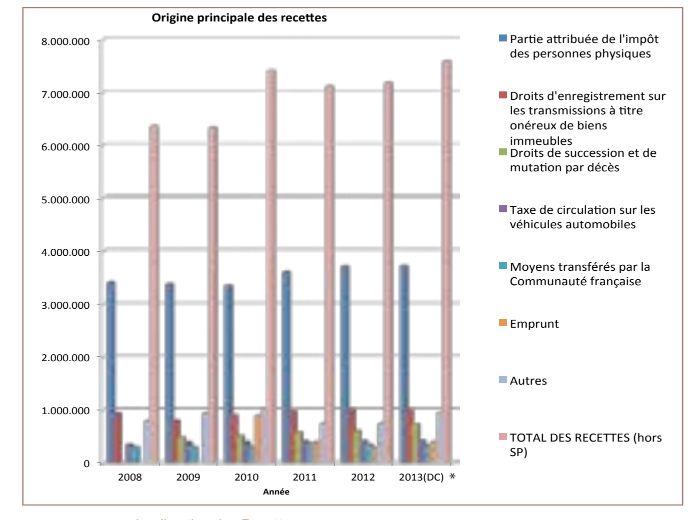
Elle assure, par ailleurs, via le service des fonds en souffrance :

- la liquidation des dépenses dans tous les cas où des paiements réalisés par le centralisateur n'ont pas pu aboutir en raison d'obstacles administratifs (ex : décès, procurations, reports en compte) ;

- la gestion des comptes ONSS, AMI, précompte professionnel, cotisations spéciales ONSS, cotisations de solidarité pour véhicule de fonction, fonds de pension de survie, TVA intracommunautaire, précompte mobilier - dette directe.



1 Les recettes fiscales, la redevance radio-tv et la taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés sont recouvrées par la DGO 7 - direction générale de la Fiscalité.

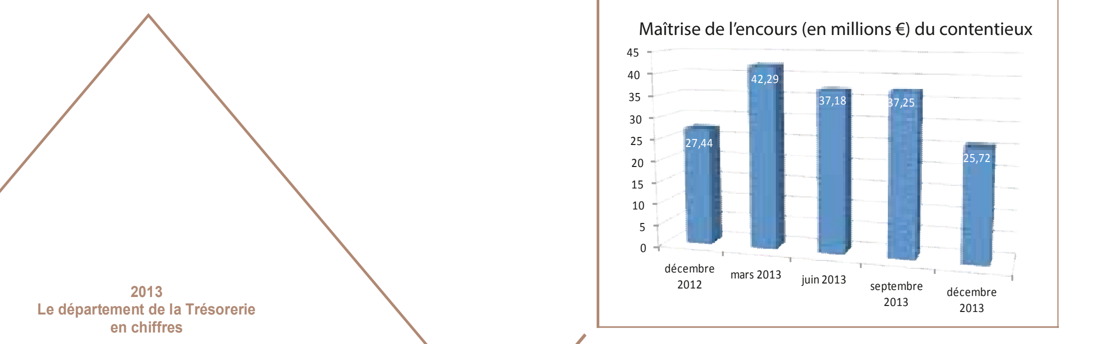



La direction des Recettes

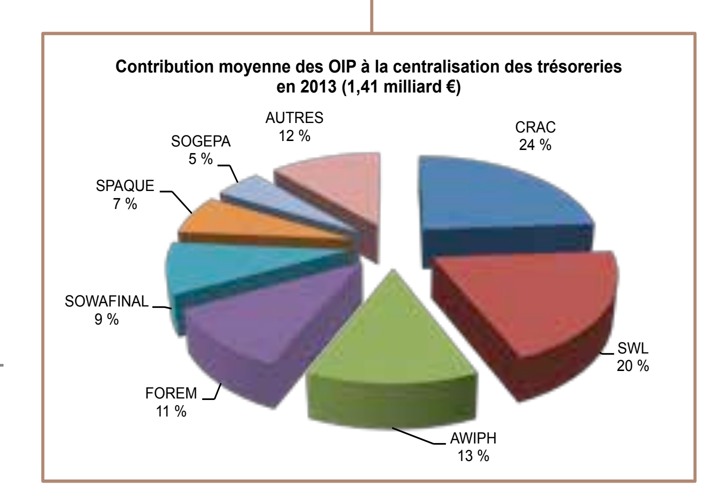
*Droits constatés

2013
Le département de la Trésorerie
en chiffres

- un effectif de 37 personnes (34,70 équivalents temps plein)
- un budget "dépenses" dédicacé de 261,8 millions € (affecté pour l'essentiel au paiement des charges de la dette)
- une dette régionale directe de 6,1 milliards €
- une dette garantie à première demande de 6,0 milliards €
- un centralisateur qui a exécuté 184 694 paiements pour un montant total de plus de 7,2 milliards €
- une direction des Recettes qui a traité 7 650 "droits constatés", a encaissé et imputé 14 356 recettes pour un montant total imputé de 7,6 milliards €
- 13 952 paiements effectués par le centralisateur ont été gérés par le service du contentieux, pour un montant de 91,18 millions €
- un encours contentieux de 25,7 millions € au 31 décembre 2013
- 2 069 paiements ont été gérés par le service des fonds en souffrance (pour un montant de 13,8 millions €)



La direction du Contentieux de la trésorerie



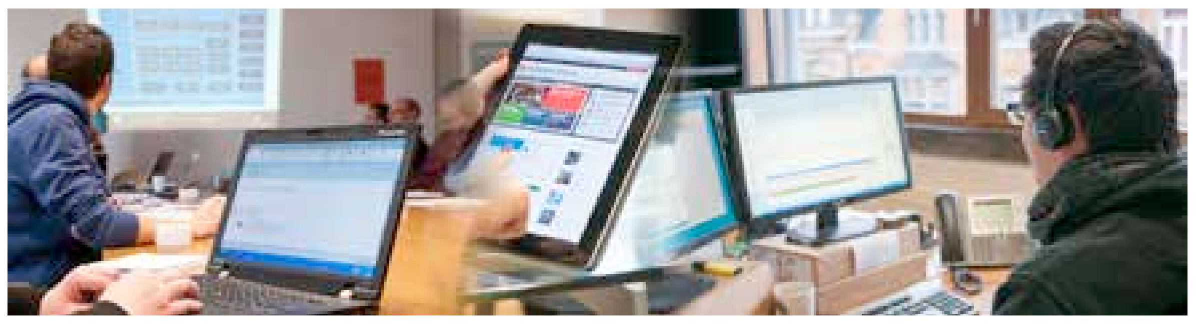
LE DÉPARTEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le département des TIC se compose de trois directions.

La direction des Solutions logicielles et des Projets (DSLP) participe à la mise en œuvre de la stratégie définie par le Gouvernement wallon pour l'informatique, en assurant la mise à disposition et l'évolutivité des solutions fournies par les logiciels nécessaires aux activités de l'ensemble du SPW.

Elle a pour missions de :

- développer une approche orientée « client » en offrant un interlocuteur pour chaque besoin ou projet-métier, un point de contact unique entre le DTIC et chaque direction générale ;
- assurer la mise à disposition et l'évolution des solutions logicielles (applications et outils) nécessaires aux activités du SPW ;
- assister les services métier du SPW dans la formalisation et l'analyse de leurs exigences par rapport aux solutions logicielles ;
- définir l'alignement de la stratégie informatique sur les besoins « métier », assurer la définition d'un plan directeur informatique pluriannuel et sa mise à jour permanente ;



© DGT 201

- coordonner une conduite transversale de projets informatiques au sein du SPW.

En 2013, on peut mettre en exergue :

- au niveau du bureau de projet du DTIC (PMO[2]) : continuité dans ses tâches courantes opérationnelles comme le suivi des projets, la formation des agents et le support à l'outil de gestion du portefeuille de projets du SPW. L'équipe PMO a traité, pour le SPW, plus de 200 projets et fiches avant-projets informatiques (fiches reprenant l'identification d'un besoin informatique en termes d'évolution, d'extension ou de développement d'une application ou de sélection d'une solution) ;

- la finalisation du projet Convergence, solution de travail collaboratif centralisée, unique et sécurisée au sein du SPW, générant une simplification pour les utilisateurs : gestion des messages d'absence, gestion et partage d'agendas et des réunions au travers d'un seul et même outil, Outlook ;

- la mise en place du pôle informatique de la BCED (Banque carrefour d'échange de données) au sein du DTIC. Les ressources de ce pôle travaillent ainsi en collaboration avec leurs équivalents de l'ETNIC pour proposer les services informatiques de la BCED ;

- l'élaboration d'un PDI (Plan directeur informatique), mis en oeuvre en trois phases. En 2013, la phase 1 a été réalisée : élaboration d'une proposition de « charte de projet PDI » afin de décrire la méthode à appliquer pour construire et exécuter le PDI (c'est-à-dire la manière de mener les phases 2 et 3) et recueillir l'adhésion des parties prenantes sur cette méthode harmonisée ;

- la mise en œuvre du projet PANTERE, ayant comme objectif de redéfinir le portefeuille applicatif de la DGO 6, basé sur plusieurs applications « phares » construites au fil du

2 *Project Management Office.*



temps en silos et dont certaines fonctionnalités identiques ont été développées plusieurs fois ce qui entraîne notamment une interaction entre ces applications difficile et coûteuse ;

- la mise en place, en octobre 2013, d'une nouvelle interface web, intuitive et conviviale, pour permettre aux utilisateurs du SPW d'introduire plus facilement leurs nouvelles demandes informatiques ;
- la mise en place de centres d'expertise au sein de la DSLP afin de répondre à des besoins génériques ou en outils transversaux : centres d'expertise en gestion électronique des documents et en création de sites web ;
- le développement des activités du centre de compétences en informatique décisionnelle (Business intelligence : activités permettant au management de rapporter et d'analyser les activités dans son domaine « métier » et d'assurer par ailleurs le pilotage de ses tâches quotidiennes) et Ingénierie des Exigences (approche systématique et formalisée pour spécifier et gérer les exigences).

La direction de l'Architecture et de la Sécurité informatiques (DAS) a, quant à elle, contribué aux missions confiées au DTIC dans ses trois domaines de compétence.

Dans le domaine de l'architecture informatique, elle a poursuivi sa remise d'avis et de recommandations dans le cadre des projets initiés par le Secrétariat général et les directions générales du SPW. Elle a profité de 2013 pour étoffer ses principes d'architecture, pour produire des architectures de référence orientées services (SOA) offrant plus de perspectives de réutilisation et pour proposer ainsi des dossiers d'architecture plus complets dans le cadre de certains projets.

Elle a diversifié et étendu ses activités :

- au niveau de l'architecture technique, en réalisant des analyses ATAM (*Architecture Tradeoff Analysis Method*) de certaines applications ;
- au niveau de l'architecture métier (ou d'entreprise), en réalisant les premières études ciblées d'urbanisation du système d'information, visant à optimiser la couverture informatique des besoins et processus métier ;
- au niveau de l'architecture de l'infrastructure, en analysant en particulier les techniques de virtualisation et en proposant des recommandations relatives à l'intégration sécurisée des tablettes numériques dans le parc des équipements connectés au réseau SPW ;
- au niveau de l'architecture des données, en améliorant le référentiel de données du SPW (RSPW) notamment au niveau des données BCE (Banque carrefour des entreprises) et BNB (Banque nationale de Belgique).

Elle a également élaboré les modèles de données de référence pour la BCED et en particulier pour le CENM (cadastre de l'emploi du non marchand) et a contribué activement à la mise en œuvre de divers projets de flux de données tout au long de l'année.

Dans le domaine de la sécurité, elle a poursuivi le déploiement de Gestia (Système de Gestion des Identités et des Accès) en protégeant l'accès à une vingtaine d'applications par ce système. Elle a produit environ 600 conseils ou recommandations en matière de sécurité ou de vie privée, tant auprès du management du SPW que des responsables fonctionnels d'applications, des chefs de projets, du service *desk* ou des prestataires externes. Enfin, elle a mené des contrôles et des audits et proposé des mesures correctives ou d'amélioration pour lutter contre les failles et les attaques informatiques.

Dans le domaine de la qualité, elle a formalisé un « service » d'audit interne et mené divers audits afin d'améliorer la bonne exécution de certains marchés passés par le DTIC. Elle a également formalisé un processus de gestion de plaintes des clients du DTIC. Par ailleurs, elle a rédigé des documents régissant divers sujets dont par exemple les dénominations d'environnements applicatifs et le dépôt des livrables finaux par les prestataires techniques à l'issue des projets. Enfin, elle a procédé à l'analyse du code source de 18 applications au moyen d'un outil spécifique dans le but d'établir un premier « bilan de santé » technique de ces applications.

La direction de l'Exploitation informatique (DEX) a contribué aux missions du DTIC dans différents domaines.

Elle a publié un catalogue reprenant l'ensemble des services offerts par le DTIC et décrivant les modalités d'accès à ces services, leur étendue et des niveaux d'engagement standards.

La cellule bureautique de la DEX a axé ses activités sur l'inventorisation des biens (PC et logiciels) ainsi que sur la distribution automatisée des applications sur les postes de travail. Un effort particulier a été porté sur la mise en place d'un système de contrôle des licences installées et utilisées. La cellule a aussi contribué à la mise en exploitation des solutions de messagerie/calendrier et en assure l'exploitation courante. Enfin, la cellule a préparé l'arrivée du nouveau système d'exploitation Windows 7 en participant activement aux tests applicatifs et à la réalisation des images qui seront déployées sur le nouveau matériel acheté.

En ce qui concerne l'hébergement des applications et des bases de données, le service de garde qui garantit une disponibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 a été étendu à d'autres applications critiques (Espace personnel et météo routes). D'autre part, la DEX a assuré une haute disponibilité sur des applications critiques destinées à l'information des citoyens (trafiroutes. wallonie.be et wallonie.be).

Le chantier de rénovation des réseaux locaux, présents sur environ 350 sites du SPW, s'est poursuivi en 2013 avec la mise à neuf de 10 des plus importants d'entre eux. Par ailleurs, un total de 37 salles de réunion de 21 bâtiments, importants par le nombre de leurs occupants, sont à présent équipées de la technologie sans fil (WIFI).

En novembre 2013, un projet d'upgrade des connexions WAN de 89 « petits » sites du SPW a démarré. Il permettra des vitesses d'accès de 2,4 ou 10 Mbps en fonction du nombre de PC par site.

Les 11 Espaces Wallonie du SPW ont été rénovés au niveau du LAN, de l'équipement WIFI, de l'amélioration des accès au WAN et de l'amélioration de la sécurité des accès Internet des citoyens.

En matière de téléphonie, la DEX a poursuivi une importante mise à jour de l'infrastructure centrale de téléphonie sur IP (VOIP). Un grand nombre de bâtiments ont été migrés de la téléphonie classique vers la téléphonie sur IP avec, en ligne de mire, l'augmentation des fonctionnalités disponibles, mais aussi la réduction des coûts de communications. Fin 2013, c'est un peu plus de 7 000 téléphones (et plus de 400 fax) qui sont enregistrés dans les serveurs de téléphonie VoIP Cisco, permettant aux utilisateurs de communiquer par la voix en utilisant les réseaux de données du SPW, sans coût de communications entre les postes du SPW, qu'ils soient fixes ou mobiles.

Enfin, un marché public relatif à la fourniture de terminaux mobiles communicants (GSM, smartphone et tablettes) et de leurs accessoires a été attribué. Ces équipements sont repris dans un catalogue révisable périodiquement afin de suivre les évolutions du marché. Outre un matériel diversifié à prix compétitif, le marché offre également un cadre attractif concernant les livraisons, la facturation et les garanties. Ce marché a par ailleurs été passé en formule de centrale de marchés pour, d'une part, développer des économies d'échelle et permettre à d'autres services publics d'en profiter et, d'autre part, réduire - donc simplifier - le nombre de procédures de marchés à mener par les services publics d'autre part.



LE DÉPARTEMENT DE LA GESTION MOBILIÈRE

Au sein du pôle logistique de la DGT 2, **le département de la Gestion mobilière** a pour rôle d'assurer une série de services transversaux à l'ensemble du Service public de Wallonie, en matière d'équipements mobiliers (direction de la Gestion mobilière), d'appui logistique (direction de l'Appui logistique) ainsi que d'éditions et de publications (direction de l'Édition).

À épingler en 2013 :

Pour **la direction de la gestion mobilière** :

- la passation de nouveaux marchés en matière d'agendas et calendriers, petites fournitures de bureau, appareils photo, ventilateurs, frigos box et thermos, copieurs et mobilier de bureau ;
- l'équipement en compactus (système d'archivage mobile) sur les sites d'Eupen et de Liège ;
- la passation du premier marché pour l'acquisition de véhicules utilitaires (camionnette fourgonnée de 500 kg de charge utile) ;
- la recherche, rédaction et mise en application de procédures faisant suite à la directive européenne 2011/7/UE, qui ont permis de diviser par un facteur trois, les délais de paiement des factures adressées au département de la Gestion mobilière.

Pour **la direction de l'Appui logistique** :

- la passation de nouveaux marchés en matière d'envois postaux internationaux, blanchisserie, électroménagers, vaisselles, masses d'habillement pour les agents d'accueil, les réfectoristes, les chauffeurs et les techniciennes de surface ;
- l'achèvement de l'informatisation des accueils-téléphonie et mise à disposition progressive, sur une vingtaine de sites, de bornes informatiques accessibles par les techniciennes de surface ;
- le suivi sur le terrain de l'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des bâtiments ;
- la finalisation des travaux du groupe de travail sur la modernisation des accueils-téléphonie ;
- la poursuite de l'installation de fontaines d'eau dans les bâtiments non dotés de cafétérias ;
- le formation du personnel d'accueil à la gestion du stress, gestion de l'agressivité, etc. ;
- la mise en œuvre avec le DTIC du nouvel outil de gestion des réservations des salles de réunion ;
- la mise en œuvre du déploiement sur l'Intranet d'un outil de gestion relatif aux fiches de sécurité des produits d'entretien ;
- la participation au groupe de travail axé sur la refonte des applications informatiques du département de la Gestion mobilière ;
- la préparation du cahier spécial des charges portant sur les envois postaux nationaux ;
- la mise en œuvre du nouveau système de gestion des accès du bâtiment Cap Nord.



© DGT 201



© DGT 253

Pour **la direction de l'Édition** :

- des reportages photo-vidéo couvrant l'ensemble des chantiers et des événements, entrepris ou organisés par le SPW ;
- l'impression en grand-format, entre autres sur vinyle, bâche ou forex, afin de promouvoir l'identité du SPW et de ses services à travers la Wallonie (salons, colloques, expositions, etc.) ;
- la conception graphique et la réalisation de documents de tous types (carte de visite, brochures, flyers, etc.) ;
- la découpe vinyle (logos, lettrage, etc.) ;
- l'habillage et le lettrage sur véhicules, vitrines, monolithes ou autres supports.



LE DÉPARTEMENT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Le département de la Gestion immobilière gère les biens immobiliers mis à la disposition par la Wallonie pour le fonctionnement de ses services.

La direction de la Gestion immobilière assure l'exploitation de ces bâtiments :

- elle prend en charge leurs coûts, tant de fonctionnement (énergies, eau, assurance et taxes), que les loyers et les interventions résultant des opérations de promotions (pour un total d'environ 200 contrats), ainsi que la gestion administrative des matières immobilières telles que les contrats de location, baux emphytéotiques, gestion des sinistres relevant de l'assurance « RC incendie », gestion des moyens d'accès aux bâtiments (clés et badges d'accès) et représentation des intérêts de la Wallonie au sein de copropriétés ;
- elle contribue à la programmation des besoins généraux ainsi qu'à la concrétisation de réponses adéquates en termes d'acquisition, de vente, de prise en location, de programme de regroupement et d'adaptation de bâtiments.

Pour 2013, les dépenses couvrant les matières traitées par le service représentent un budget total de 45 783 000,00 €.

En matière de gestion des fournitures et services, on épinglera la conclusion de nouveaux marchés pour les bâtiments qui sont la propriété de la Wallonie portant sur la consultance en matière énergétique, la fourniture de gaz, la couverture assurance « RC Incendie », ainsi que la contribution du service à la mise en place du nouveau marché de fourniture d'électricité.

La direction des Études, des Marchés et des Travaux patrimoniaux a pour mission de répondre aux différents besoins des implantations administratives de la Wallonie. À ce titre, elle passe les marchés de services (en architecture), de travaux (construction ou rénovation) et, accessoirement, de fournitures (par exemple le placement de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment). Elle travaille aussi à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments sous sa gestion.

À épingler plus particulièrement en 2013 : le début des travaux pour le bâtiment situé avenue Bovesse, 25, à Jambes (bâtiment remarquable sur le plan énergétique), l'implantation de l'école d'Administration publique à Namur, la passation des marchés pour la rénovation d'un bâtiment à Florenville et d'un autre bâtiment à Nismes-Viroinval, la finalisation des travaux d'aménagement d'un Espace Wallonie à La Louvière ainsi que des travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire d'accès pour pompiers à Salzinnes.

Elle a continué de suivre l'imposant chantier de rénovation de la ferme abbatiale de Villers-la-Ville (dossier FEDER – finalisation tout début 2014) ainsi que divers travaux au château de La Hulpe.

Sur le plan énergétique, elle a poursuivi la mise en place d'améliorations prioritaires déterminées à la suite d'audits, ainsi que d'équipements spécifiques tels que l'installation d'une unité de cogénération à Arlon et une importante installation de panneaux photovoltaïques à Namur (bâtiment Cap Nord – 125 kWc).





© DGT 201

La direction de la Maintenance gère l'entretien technique régulier des immeubles administratifs, répond, le cas échéant, aux demandes d'adaptation et d'amélioration fonctionnelle, et assure la logistique de proximité (nettoyage des locaux via des firmes extérieures, tri et évacuation des déchets, gardiennage et déménagements).

Les activités menées par la direction en 2013 sont les suivantes :

- 18 marchés de déménagement élaborés et exécutés ;
- 986 demandes d'interventions indépendantes des marchés repris ci-dessous et ayant généré un bon de commande, toutes techniques confondues ;
- 181 interventions réalisées par notre opérateur de la cellule de Liège ;
- lancement et attribution d'un marché d'interventions de maintenance (travaux - 16 lots par zone géographique en fonction du type de travail : toitures, menuiseries, vitreries, plomberies, etc.) ;
- lancement et attribution d'un marché d'interventions HVAC sur commande (3 lots).

Des marchés d'entretien ont également été lancés et attribués, à savoir un marché d'entretien des ascenseurs, un marché d'entretien des installations de chauffage de diverses implantations (8 lots),



un marché d'entretien des abords de diverses implantations (22 lots + 7 implantations).

En 2013, 77 marchés d'entretien sanitaires ont été reconduits et 39 nouveaux marchés ont été attribués.

Ont également été attribués des marchés d'évacuation des déchets et papiers-cartons de diverses implantations (4 lots) ainsi que 4 nouveaux marchés de gardiennage.

Élaborés et engagés en 2012, 14 marchés de travaux ont été concrétisés en 2013, tandis que 20 nouveaux marchés ont pu être élaborés, engagés et réalisés.

Au niveau des travaux exécutés on retiendra, entre autres, des travaux de rénovation de toiture, le remplacement de contrôle d'accès, l'installation de caméras, le remplacement de revêtements de sol, des travaux de mise en peinture de façades, la réalisation de cloisonnements, des travaux de rénovation, transformation ou adaptation, le remplacement des équipements de supervision technique, des travaux d'installation électrique et data, ainsi que des travaux de rafraîchissement des peintures de bureaux.

Une attention particulière a été portée aux travaux favorisant l'économie d'énergie (mises en conformité électriques, remplacement de chaudières), le placement de stores, l'installation de parlophones et le remplacement d'éclairage de secours.

À épingler, la participation de la direction à l'élaboration du cahier des charges relatif à l'implantation de la nouvelle école d'Administration publique sur le site d'Harscamp, de même qu'au suivi du chantier de rénovation.

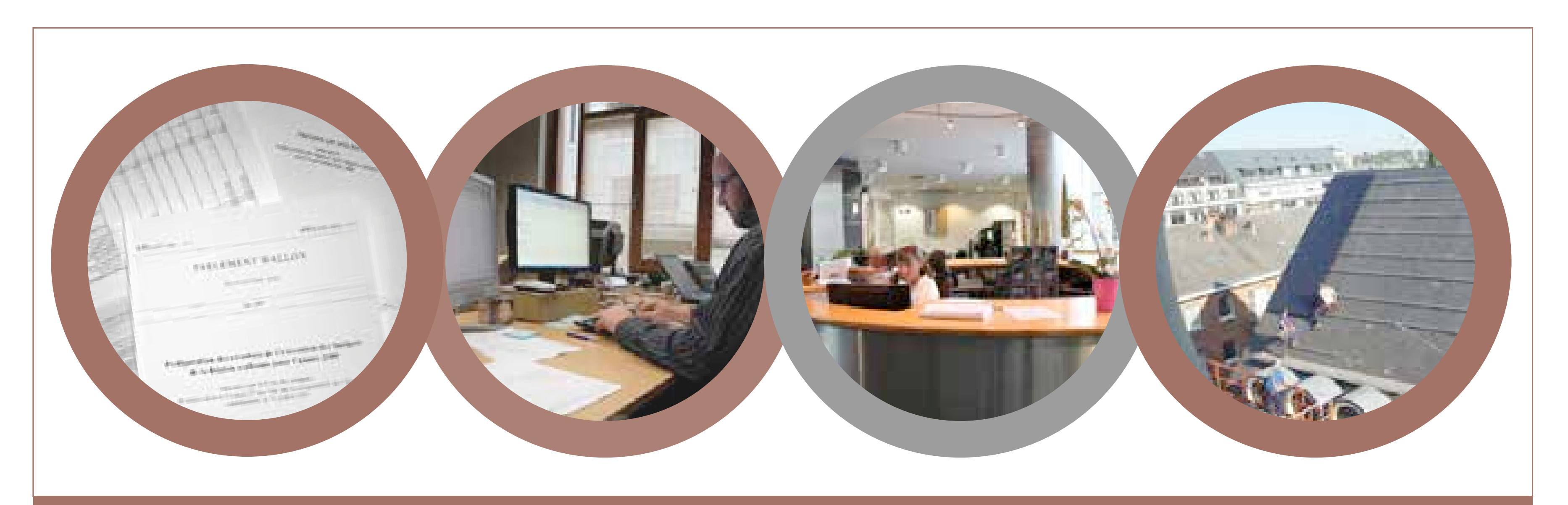
Six marchés de travaux, engagés en 2013, seront réalisés en 2014. Ils porteront sur la remise en peinture d'une cage d'escalier, l'aménagement d'une cuisine, le remplacement de fenêtres de toit, la réfection de corniches et le Rétrofit de quatre groupes de production d'eau glacée.

Opérations comptables traitées sur l'ensemble des articles budgétaires :

- 458 engagements ;
- 2 448 ordonnancements sur visas ;
- 3 597 paiements par CED.

La direction de la Prévention et des Contrôles développe ses activités selon trois axes :

- les travaux simples de réparation et d'entretien, soit 1 352 bons de travail en 2013 ;
- l'adéquation des lieux de travail aux réglementations en vigueur en matière de sécurité et de bien-être au travail, en ce compris l'établissement des plans et consignes de sécurité. Dans ce cadre, la direction a assuré le suivi de 105 visites de lieux de travail et participé à 33 réunions de Comité de concertation. La direction suit également l'évolution des adaptations des bâtiments en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- les contrôles techniques obligatoires (prévention et détection incendie, inventaire amiante, électricité, gaz, ascenseurs, etc.).



COORDONNÉES DE CONTACT :

Direction générale transversale
du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'Information
et de la Communication (DGT 2)

M. Francis MOSSAY
Directeur général

ADRESSE DE CONTACT :

Boulevard du Nord, 8
B – 5000 Namur

POUR TOUTE INFORMATION :

Tél. +32(0)81 77 25 71
Fax +32(0)81 77 38 39

DGT 201 - direction fonctionnelle et d'appui
Directeur : Marc BAUVIN
(Admis à la retraite en 2014)

DGT 210 - département du Budget
Inspecteur général : Éric DEGROS

DGT 220 - département de la Comptabilité
Inspecteur général : Daniel BRASSEUR

DGT 230 - département de la Trésorerie
Inspecteur général : Alain GENETTE

DGT 240 - département des Technologies de l'Ittnformation et de la Communication
Inspecteur général : Thierry BERTRAND

DGT 250 - département de la Gestion mobilière
Inspecteur général : Freddy DEHOUX
(Admis à la retraite en 2014)

DGT 260 - département de la Gestion immobilière
Poste en procédure de vacance



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS



M. Étienne WILLAME

Directeur général f.f.

BOULEVARD DU NORD, 8
B - 5000 NAMUR

TÉL. **081 77 26 03**
FAX **081 77 36 66**

ORGANIGRAMME DE LA DGO 1

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

- DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DE LA STRATÉGIE ROUTIÈRE
- DIRECTION DES DROITS DES USAGERS
- DIRECTION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX ROUTIERS
- DIRECTION DE LA COORDINATION DES DISTRICTS ROUTIERS
- DIRECTION DE LA GESTION DES PROGRAMMES ROUTIERS

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ DU TRAFIC ET DE LA TÉLÉMATIQUE ROUTIÈRE
- DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ROUTIERS
- DIRECTION DE LA GESTION DU TRAFIC ROUTIER
- DIRECTION DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG
- DIRECTION DES ROUTES DE NAMUR
- DIRECTION DES ROUTES DU LUXEMBOURG
- DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG

DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON
- DIRECTION DES ROUTES DE MONS
- DIRECTION DES ROUTES DE CHARLEROI
- DIRECTION DES ROUTES DU BRABANT WALLON
- DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON

DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DE LIÈGE
- DIRECTION DES ROUTES DE LIÈGE
- DIRECTION DES ROUTES DE VERVIERS
- DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE LIÈGE

DÉPARTEMENT DES EXPERTISES TECHNIQUES
- DIRECTION DE LA GÉOTECHNIQUE
- DIRECTION DES CONCEPTIONS ET DES CALCULS
- DIRECTION DES STRUCTURES EN BÉTON
- DIRECTION DES STRUCTURES MÉTALLIQUES
- DIRECTION DE L'EXPERTISE DES OUVRAGES
- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU CONTRÔLE ROUTIER

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES SUBSIDIÉES
- DIRECTION DES VOIRIES SUBSIDIÉES
- DIRECTION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
- DIRECTION DES DÉPLACEMENTS DOUX ET DES PARTENARIATS COMMUNAUX
- DIRECTION DES BÂTIMENTS SUBSIDIÉS
- DIRECTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Mise à trois voies de l'E42 ©SPW



Contournement d'Enghien ©SPW

Aménagement de sécurité à Aiseau-Presles ©SPW


DGO 1

Équipement de signalisation ©SPW



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



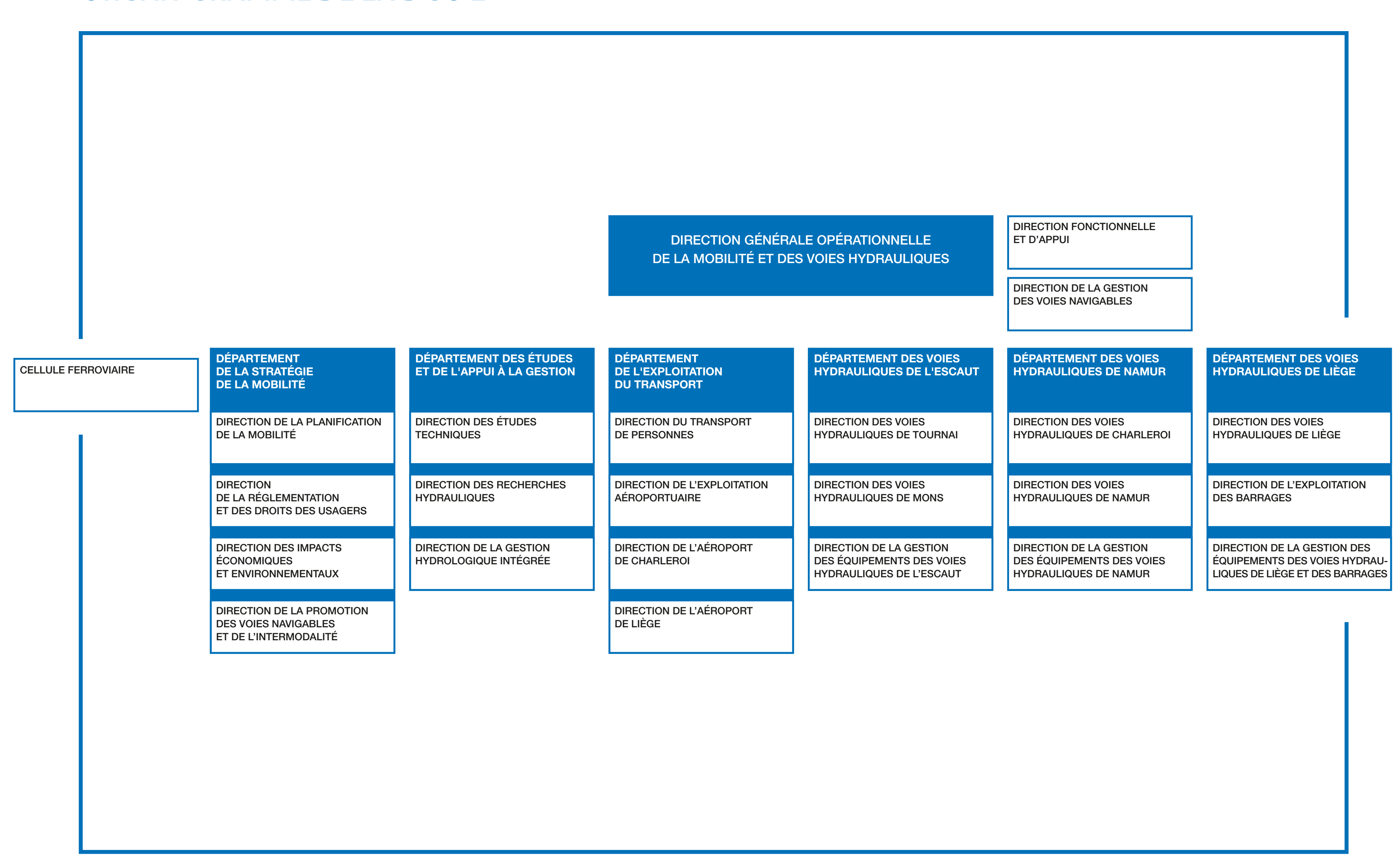
M. Yvon LOYAERTS

Directeur général

BOULEVARD DU NORD, 8
B - 5000 NAMUR

TÉL. **081 77 26 80**
FAX **081 77 37 60**

ORGANIGRAMME DE LA DGO 2





LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES (DGO 2)

La direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO 2) fait partie intégrante du Service Public de Wallonie (SPW).

Ses missions consistent à :

- *organiser une meilleure mobilité dans nos villes et communes ;*
- *organiser et encadrer le transport scolaire de nos enfants ;*
- *gérer et exploiter les voies navigables pour qu'elles offrent une capacité de tonnage supplémentaire et désengorgent nos routes ;*
- *veiller à la sécurité et la sûreté des sites aéroportuaires ;*
- *prévoir les risques de crues et mettre tout en œuvre pour accompagner, soutenir et informer les populations.*

La DGO 2 en chiffres, c'est 298 millions de voyageurs dont plus de 27 000 élèves transportés en toute sécurité vers leur établissement scolaire ; 450 km de voies navigables exploitées et gérées permettant le transport de quelque 40 millions t de marchandises ; plus de 6,7 millions de voyageurs qui ont rejoint leur destination par avion au départ de l'aéroport de Charleroi ou encore 560 000 t de mouvements cargo enregistrés par l'aéroport de Bierset.

C'est encore plus de 2 000 agents qui assument de manière professionnelle l'ensemble de ses missions et un budget de 761,2 millions € (en 2013) en moyens d'action, ce qui correspond à 9,7 % du budget général du SPW.

I LA STRATÉGIE DE LA MOBILITÉ

Plan Régional de Mobilité Durable pour la Wallonie (PRMD)

Au cours de l'année 2013, la DGO 2 a tracé les lignes directrices du futur Plan Régional de Mobilité Durable pour la Wallonie (PRMD) et ce, en nouant le dialogue le plus large possible avec la société wallonne. Ce plan doit prendre en compte l'ensemble des modes de déplacement, intégrer l'offre comme la demande et couvrir tant la mobilité des personnes que celle des marchandises. Il dotera la Wallonie d'une vision prospective et transversale dans les domaines de la mobilité et de l'accessibilité, qui sont d'une importance capitale pour le développement économique de notre région. Pour la première fois, les autorités régionales bénéficieront ainsi d'un tableau de bord à long terme où les enjeux de mobilité seront analysés au regard d'autres matières ou préoccupations : l'évolution de la population, l'emploi, la fiscalité, l'environnement, l'aménagement du territoire.

Le souhait de la DGO 2 est que le PRMD soit porteur de solutions réellement novatrices pour le futur. Le travail d'analyse, entamé au printemps 2013, a débouché sur l'organisation d'une journée de réflexion le 25 novembre 2013, avec tous les acteurs concernés. Cette rencontre a permis de mieux appréhender les attentes des uns et des autres et de progresser ensemble dans l'élaboration d'un programme d'actions.

Plans communaux de mobilité

Il existe en Wallonie différents types de Plans de mobilité. Ils peuvent être communaux, intercommunaux, urbains ou provinciaux. Leur philosophie est la même : ces documents cherchent à favoriser l'accessibilité qu'on dit « multimodale » (intégrée) aux différents lieux de vie et d'activité. Sont éligibles pour élaborer leur Plan de Mobilité, les communes qui comptent en leur sein un Conseiller en Mobilité et qui acceptent de financer une partie de l'étude. Celle-ci se découpe en trois phases : un diagnostic de la situation existante, la définition d'objectifs et un programme d'actions concrètes.

À la fin 2013, l'on totalisait 98 Plans Communaux de Mobilité, initiés et suivis par la DGO 2.

Une commune sous Plan de mobilité peut répondre à l'appel à projets « crédits d'impulsion » qui visent à mettre en œuvre le volet « modes doux » du PCM. Par ce biais, les autorités régionales couvrent 75 % du coût des projets. En 2013, 3,4 millions € sont ainsi venus soutenir les efforts des communes pour élargir les trottoirs, créer des pistes cyclables ou encore surélever des passages pour piétons.



Plan Wallonie cyclable

En 2013, la DGO 2 a poursuivi la mise en œuvre du Plan Wallonie Cyclable. La finalité de ce plan, lancé fin 2010, est d'améliorer fortement les conditions de la pratique du vélo et d'augmenter significativement son utilisation d'ici à 2020. Dix communes pilotes avaient été sélectionnées en 2011, sur un total de 62 dossiers de candidature, parce qu'elles disposaient déjà de plans communaux cyclables. En 2013, de grands investissements ont été engagés dans ces dix communes. Les premiers résultats sont attendus au printemps 2014. Au même moment, elles subiront une évaluation. Cet audit permettra à l'administration d'améliorer certaines actions, de renforcer la coordination, mais aussi de récolter des enseignements précieux pour d'éventuelles expériences semblables.

Tous vélo-actifs

Il s'agit d'une action spécifiquement dédiée à la promotion des déplacements domicile-travail via le vélo, pour les travailleurs et les étudiants. Une vingtaine de grandes entreprises de Wallonie sont ainsi aidées dans la mise en œuvre de politiques de mobilité favorisant la pratique du vélo. Pour encourager les travailleurs, des incitants ont été mis en place : des formations visant à se mouvoir au mieux dans un trafic dense, des prêts de vélos en test, des aides à l'installation de parkings adaptés, etc. Aux 18 organisations (près de 75 000 salariés) qui avaient répondu présentes à l'appel lancé en 2012, sept autres se sont ajoutées en 2013, parmi lesquelles de grandes entreprises, des hôpitaux, des universités, divers organismes publics.



Un réseau de Conseillers en Mobilité

Au 31 décembre 2013, la Wallonie comptait un total de 836 conseillers en mobilité (CeM), dont 55 formés en 2013. Il s'agit d'ambassadeurs formés par

la DGO 2 et chargés de mettre de l'huile dans les rouages de la politique de mobilité. Très actifs dans les communes, au sein du groupe TEC/SRWT ou des associations promouvant l'usage du vélo, par exemple, les CeM sont devenus des acteurs incontournables de la politique régionale. Leur rôle est d'identifier les dysfonctionnements et les éventuelles incohérences dans la gestion des déplacements, d'alerter les responsables, de favoriser les échanges entre les interlocuteurs concernés et de contribuer à des solutions innovantes.

Semaine de la Mobilité

La Semaine de la Mobilité se déroule annuellement dans toute l'Europe, du 16 au 22 septembre.

Le thème de la Semaine de la Mobilité 2013 était Un jour/Un mode. Chaque jour de la semaine a mis à l'honneur un mode de transport différent. Originalité de cette dernière édition : dix familles wallonnes, se déplaçant habituellement en voiture, ont relevé le défi qui consistait à se passer de leur véhicule durant toute la semaine. De Neufchâteau à Comines, ces ménages se sont essayés au covoiturage, aux transports en commun, au vélo. En septembre, le grand public a aussi eu l'occasion de calculer les économies réalisables en changeant ses habitudes de déplacements (voiture individuelle) au profit d'une mobilité plus douce. Un calculateur mobilité était disponible en ligne. Ce calculateur est toujours accessible sur le portail http://mobilite.wallonie.be

La politique ferroviaire

La DGO 2 joue un rôle de plus en plus important sur le plan de la politique ferroviaire en Wallonie. Une analyse en profondeur du plan pluriannuel d'investissements d'Infrabel pour la période 2013-2025 – soit quelque 25 milliards d'investissements en infrastructures et matériel roulant –, a permis au Gouvernement wallon de se forger une vision stratégique dans ce dossier. Il faut savoir, en effet, que les investissements, tels qu'ils sont envisagés dans ce plan pluriannuel, sont insuffisants pour assurer l'entretien de l'ensemble des lignes wallonnes du réseau. En outre, alors que la Wallonie avait fourni au groupe SNCB un plan de desserte ferroviaire comportant 35 projets prioritaires pour l'amélioration du rail, celui-ci n'en a retenu que trois… C'est dire combien il est important que la DGO 2 se dote d'une expertise de haut niveau dans ce domaine.



LE TRANSPORT DE PERSONNES

Subventions financières

La somme totale d'aides financières qui ont été octroyées par la DGO 2 dans le courant de l'année 2013 est de 483 651 000 €, dont 86 % pour couvrir les charges d'exploitation du Groupe TEC et de la SRWT en ce qui concerne les services de transport régulier (lignes TEC), les services scolaires (en ce compris le transport interne d'élèves fréquentant les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et les services en faveur des personnes à mobilité réduite.

Afin de notamment lui permettre de construire des aménagements (gares de

correspondances, arrêts de bus, etc.) et de subventionner les communes qui installent des abribus, 7 % ont été consacrés à des aides financières à la SRWT.

Quelques autres 5,6 % sont consacrés aux aides aux investissements d'infrastructures (SRWT – SNCB). La DGO 2 participe au préfinancement (prise en charge des intérêts des emprunts contractés) de travaux prioritaires réalisés par la SNCB sur le territoire wallon, la création d'un parking-relais à côté de la gare d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la construction d'un nouveau quai dans la gare multimodale de Mons, etc.

Suivi du contrat de service public



Un nouveau contrat de service public, en phase avec le cadre règlementaire européen, a été signé le 18 novembre 2013 pour la période 2013-2017. Il définit les objectifs assignés par le Gouvernement wallon au Groupe TEC et les obligations respectives de chaque partie pour la réalisation de ces objectifs. Plus précisément, la DGO 2 est chargée de mettre à disposition les moyens financiers convenus pour permettre la réalisation des différents missions confiées et de veiller, au travers de l'examen de différents tableaux de bord établis et communiqués par le Groupe TEC, au respect des objectifs fixés, que ce soit en termes d'offre minimale de transport, de qualité de transport, de management de la mobilité ou encore de bonne gouvernance. En collaboration avec la SRWT, la DGO 2 met en place les outils lui permettant d'assurer efficacement sa mission de contrôle des obligations de service public imposées au Groupe TEC. La mise en place de ces outils s'est poursuivie durant le premier semestre 2014.

Les missions d'inspection menées sur les lignes TEC par la DGO 2 ont débouché sur la rédaction de 162 rapports en 2013. Ceux-ci ont été transmis aux sociétés d'exploitation concernées (TEC Brabant wallon, TEC Namur-Luxembourg, TEC Charleroi, TEC Liège-Verviers et TEC Hainaut) dans le but d'améliorer de manière continue la qualité des services offerts aux usagers.

Accès à la profession et au marché des services réguliers (spécialisés) de transport

La DGO 2 délivre les certificats d'accès à la profession obligatoires pour tous les opérateurs de transport organisant des services réguliers (lignes TEC) ou des services réguliers spécialisés (ramassage scolaire, transport d'enfants vers les piscines, les centres de santé, les lieux de classes vertes, etc.) dans des véhicules de plus de neuf places, chauffeur compris. Un tel certificat atteste que l'intéressé dispose des capacités professionnelles et financières requises, et satisfait aux conditions d'honorabilité nécessaires pour exercer la profession d'organisateur de transport.

En 2013, la DGO 2 a traité 41 dossiers d'accès à la profession et délivré 27 attestations.

Les conditions d'accès au marché pour les services réguliers (spécialisés) font l'objet d'un contrôle systématique de la part de la DGO 2 depuis 2013. Suite à la nouvelle réglementation des marchés publics entrée en vigueur le 1er juillet 2013, celle-ci impose aux opérateurs de transport de faire la preuve de la mise en concurrence préalable. Un tel mécanisme a pour objectif d'assurer une complète transparence dans ce secteur, au bénéfice des usagers.



Transport individuel par taxi et véhicules assimilés (location de voitures avec chauffeur, taxis collectifs…)

La DGO 2 délivre les attestations de qualification professionnelle obligatoires pour les exploitants de taxis et véhicules assimilés. En 2013, 131 attestations ont été délivrées par ses services (sur un total de 1138 dossiers traités). La permanence téléphonique qui fonctionne un jour par semaine recueille de très nombreux appels : 1066 sur l'année 2013. De nombreux dossiers d'infractions, assorties de sanctions, ont également été traités par un agent sanctionnateur, au sein de la DGO 2, désigné par le Gouvernement wallon.



Le transport scolaire

La DGO 2 coordonne le transport scolaire en Wallonie, en collaboration avec les TEC. Cette mission est assurée en concertation avec les différentes commissions de déplacements scolaires.

En 2013, 27 000 élèves, fréquentant les établissements organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont eu recours chaque



mois à un service régulier de ramassage scolaire, que ce soit dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. Toutes les demandes de prises en charge de transport sont traitées par les bureaux régionaux de transport scolaire de la DGO 2, qui octroient ou non le droit au transport après vérification du respect de la législation et des dérogations éventuelles. Ce sont les TEC qui organisent le circuit scolaire. En décembre 2013, l'on comptabilisait 936 circuits scolaires.

I L'EXPLOITATION AÉROPORTUAIRE

Sécurité aéroportuaire



Le programme de sécurité développé par la DGO 2 a pour objectif de lutter contre les défaillances humaines ou techniques qui pourraient mettre en danger les personnes ou les biens présents dans la zone aéroportuaire

notamment par l'analyse des dangers présents ou latents sur les sites, des actions de sensibilisation à la sécurité (affiches, publications, séquences audiovisuelles), des formations du personnel des sociétés actives sur le site, des membres du service incendie et du Safety Manager de chaque aéroport, etc.

À Charleroi, la DGO 2 a coordonné la mise en place d'une procédure unique en Belgique lors de l'inauguration de la nouvelle dalle nord, en juin 2013. Sur ce nouvel espace de parking pour avions, des consignes minutieuses permettent la circulation de 33 avions au maximum dans des conditions optimales de sécurité.

Les activités d'inspection aéroport et d'inspection sûreté de la DGO 2 à Liege Airport ont obtenu le 30 juillet 2013 une nouvelle certification ISO 9001 : 2008. Cette norme de management de la qualité restera valable jusqu'à la fin juillet 2016.

Nuisances sonores

La DGO 2 fournit une assistance technique aux aéroports wallons en matière de bruit et veille au respect par les compagnies aériennes des Plans d'exposition au bruit (PEB). Ses agents contrôlent notamment le respect des procédures et des restrictions d'atterrissage et de décollage ou les niveaux sonores à ne pas dépasser.

Par ailleurs, depuis 2013, trois agents de la DGO 2 ont suivi une formation en vue du contrôle des sonomètres et de la gestion du logiciel de dépouillement des mesures sonores effectuées. Différentes procédures (méthodologie de contrôle, guides d'utilisation, carnet de suivi de chaque appareil, etc.) ont été élaborées. Une collaboration technique a également été initiée, fin 2013, avec le Service technique de l'aviation civile (DGAC) de Toulouse.

Enfin, pas moins de 636 rapports, relatifs au contrôle du niveau de bruit dans les habitations insonorisées situées aux abords des aéroports wallons, ont été remis à la SOWAER en 2013. Il s'agit de dresser un état des lieux avant les travaux d'insonorisation coordonnés par la SOWAER et de vérifier, après travaux, si l'abaissement de la gêne sonore répond aux normes fixées.

LES VOIES HYDRAULIQUES

La DGO 2 gère 761 km de voies d'eau, dont 450 km sont ouverts à la navigation marchande. Grâce à un maillage naturel avec les voies d'eau des pays voisins, les voies navigables wallonnes sont en connexion « directe » avec les principaux ports maritimes belges et européens, ce qui constitue un avantage stratégique majeur. Environ 40 millions t de marchandises ont été transportées par la voie d'eau en 2013, que ce soit en trafic interne (d'un port intérieur wallon à un autre), en transit, à l'importation ou à l'exportation.

Maintenance et modernisation de la voie d'eau et des ouvrages



La Wallonie compte 126 ouvrages d'art hydrauliques, dont 40 barrages. Un patrimoine remarquable, mais certaines de ces infrastructures prennent de

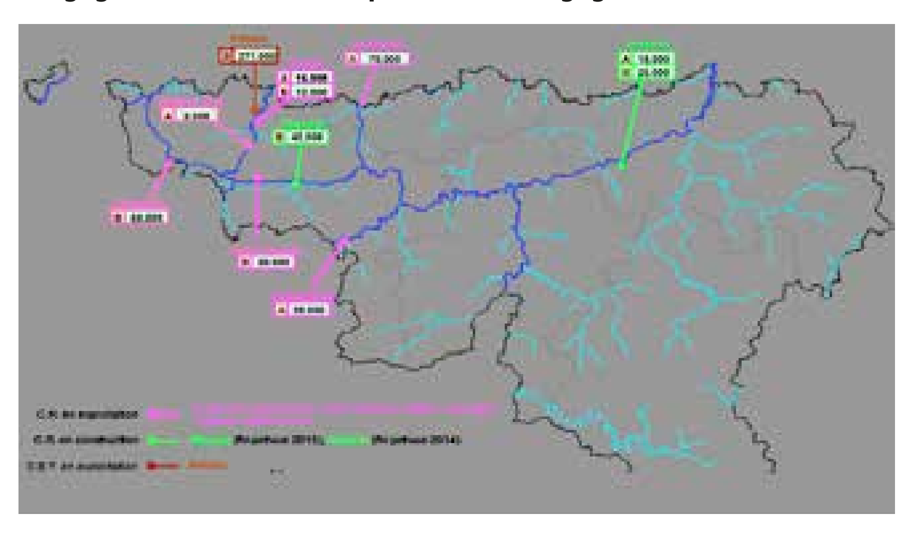


l'âge. L'un des défis permanents de la DGO 2 est de continuer à faire vivre ces installations en les entretenant correctement et en les modernisant lorsque cela s'avère nécessaire. Les opérations de maintenance (ordinaire et extraordinaire) sur les ouvrages de navigation et les biefs occupaient 148 personnes à la fin 2013. Partout, elles poursuivent un objectif essentiel : éviter toute interruption de la navigation sur des voies d'eau parsemées d'obstacles naturels ou artificiels et ce, en toutes saisons et en toutes circonstances. Le travail des équipes de maintenance comporte de multiples tâches : réparation, rénovation ou remise à neuf de pièces électromécaniques, de barrières, de batardeaux, maintien en état des berges et des murs de quais, entretien des écluses, des barrages, des ascenseurs, amélioration de certains sites au niveau de la sécurité, mais aussi entretien des chemins de service, des halages, des pistes cyclables et piétonnes, etc. Au cours de l'année 2013, certains travaux de grande envergure, représentant un budget très conséquent, ont été entrepris comme, par exemple, les travaux de réhabilitation au Plan incliné de Ronquières dont l'usure du temps menaçait l'étanchéité du pont-canal par où transitent les bateaux.

Une nouvelle équipe de plongeurs

La nouvelle cellule Plongeurs de la DGO 2 est opérationnelle depuis septembre 2013. Localisée à Jambes, elle se compose de huit plongeurs possédant un certificat de plongée professionnelle ou assimilé. Ceux-ci opèrent sur l'ensemble des cours d'eau de Wallonie et ont pour missions essentielles l'inspection des ouvrages d'art, l'exécution de petits travaux d'entretien ou de réparation et le contrôle des travaux subaquatiques réalisés par les entreprises privées lors des marchés passés par le Service public de Wallonie (SPW). Parmi les premières interventions de cette nouvelle cellule, fin 2013, il faut pointer la vérification des fixations des charnières d'une porte de l'écluse d'Andenne-Seille, le nettoyage et la vérification des grilles d'amenée d'eau aux écluses des Grands-Malades de Namur et de Lanaye, ainsi que l'inspection d'une porte de l'écluse de Péronnes.

Dragage et valorisation des produits de dragage



En 2012-2013, des opérations de dragage ont été menées sur la Basse-Sambre, le canal Charleroi–Bruxelles, le canal Albert, le canal du Centre et l'Escaut, notamment, pour y maintenir les tirants d'eau nécessaires à la navigation. Le dragage de la Dendre et celui du canal Blaton-Ath se sont également achevés en 2013. Les volumes évacués dans le cadre du programme prioritaire de dragage sont de l'ordre de 220 000 m³ en 2013. La valorisation des énormes quantités de sédiments prélevés dans les cours d'eau est une opération coûteuse. Les produits de dragage peu ou pas pollués sont acheminés vers les centres de regroupement de la DGO 2 pour y être séchés. Ils seront ensuite valorisés par des tiers. Pour les produits plus pollués, ils sont traités par un opérateur privé puis sont, soit valorisés, soit – dans une majorité de cas – mis en décharge.

En 2012, la DGO 2 a réalisé les études nécessaires en vue de l'obtention du

permis unique pour la construction d'un nouveau centre de regroupement à Tongre-Notre-Dame, dans le Tournaisis. La réception des travaux a été faite en 2013. Quelque 3 000 m³ de sédiments y ont d'ores et déjà été déshydratés. En 2013, un marché de travaux de déshydratation et de valorisation au centre de regroupement de Laplaigne a, par ailleurs, été mis en adjudication.

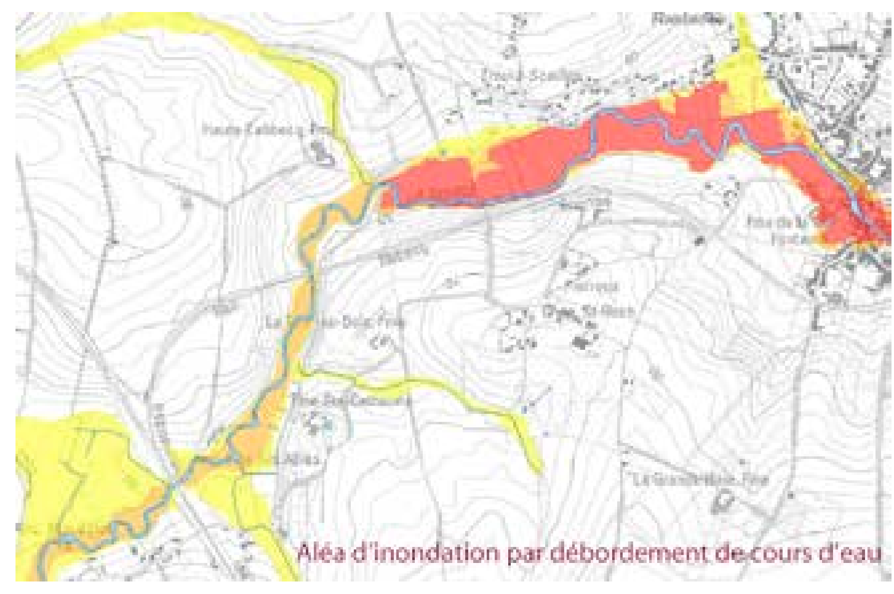
Enfin, la construction de deux autres nouveaux centres de regroupement s'est poursuivie à Obourg et à Ampsin. Leur mise en service est prévue pour la fin 2014 ou le début 2015.

Prévention des risques d'inondations

La DGO 2 possède, entretient et contrôle un réseau de 230 stations d'observation hydrologique, qui mesurent le débit et la hauteur de l'eau dans le réseau hydrographique wallon, ainsi que les quantités de précipitations. Grâce à des outils de vigilance et une permanence opérationnelle, la DGO 2 peut alerter les directions territoriales, les partenaires spécifiques (producteurs d'hydroélectricité, par exemple), les pays et régions limitrophes, et - via le centre de Crise de la Région wallonne - les autorités concernées en cas de risques. Le site Internet de la DGO 2 permet également aux riverains de s'informer de la situation sur les cours d'eau qui les intéressent.

En 2013, la DGO 2 a signé une convention avec Electrabel pour l'échange de données et de prévisions adaptées aux risques d'inondations de la Meuse au droit des unités nucléaires de Tihange. Cette convention a notamment permis le financement par Electrabel d'une nouvelle station de mesure de débits sur la Meuse, à la sortie de Huy, afin de sécuriser les mesures hydrologiques dans ce secteur.

Cartographie de l'aléa d'inondation



Une nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation a été publiée en décembre 2013. L'aléa d'inondation comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Cet outil est donc particulièrement utile pour les services de l'urbanisme et les gestionnaires des voies d'eau au sein de la DGO 2, notamment. C'est le Groupe Transversal Inondations qui a piloté ce projet, mais ce sont des fonctionnaires de la DGO 3 (direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) qui ont réalisé les différentes cartes au sein du SPW.

Cette nouvelle cartographie est l'un des volets du futur Plan de Gestion des Risques d'Inondation, qui doit être finalisé pour la fin 2015 afin de répondre aux exigences européennes. Une équipe de la DGO 2 est impliquée dans les travaux préparatoires de ce document.



Activités événementielles autour de la voie d'eau

La participation à des salons et autres événements professionnels est l'occasion d'informer et de créer des contacts avec des partenaires déjà implantés en Wallonie ou des investisseurs potentiels, mais aussi de favoriser les synergies avec des organismes ayant des missions comparables ou complémentaires à celles de la DGO 2.

À l'instar des années précédentes, la DGO 2 a participé en 2013 au salon Transport & Logistics d'Anvers, ainsi qu'à la convention d'affaires Riverdating by VNF (Voies Navigables de France), dédiée au transport fluvial et intermodal. Dans le domaine du tourisme fluvial, elle est présente au salon Belgian Boat Show, qui a lieu chaque année à Gand.

Epinglons, enfin, la conférence internationale Smart Rivers qui s'est déroulée à Liège et à Maastricht du 23 au 27 septembre 2013. Organisé sous l'égide de l'Association mondiale pour les Infrastructures de Transport maritimes et fluviales (AIPCN), cet événement majeur dans le domaine des voies navigables, des infrastructures portuaires et du transport fluvial a reçu le soutien opérationnel de la DGO 2. Près de 400 experts venus du monde entier ont assisté aux séances plénières et techniques qui avaient pour cadre le Palais des Congrès de Liège. Des experts de la DGO 2 ont eu l'opportunité d'y présenter les résultats de plusieurs études. Les participants ont aussi pu visiter certains chantiers emblématiques de la DGO 2, comme le site de Trilogiport ou les nouvelles écluses de Lanaye et d'Ivoz-Ramet.

Des chantiers emblématiques

Les travaux du **Trilogiport de Liège** ont démarré le 28 juin 2013. Ils devraient s'achever en 2015. Cette plateforme multimodale sera la plus importante de Wallonie. Deux marchés ont été passés en 2013 : l'un pour l'aménagement de la plateforme proprement dite (qui devrait être terminée pour l'été 2014) et l'autre pour la réalisation des accès et d'un nouveau pont sur la Meuse (achèvement prévu en 2015). L'investissement global se chiffre à quelque 41 millions €, dont 6,5 millions financés par l'Union européenne (via les fonds FEDER). La DGO 2 pilote ce projet en concertation avec le Port autonome de Liège (PAL), les communes avoisinantes, ainsi que des partenaires privés.

La quatrième écluse de Lanaye permettra une continuité de la dorsale navigable wallonne en termes de gabarit (9 000 t), depuis Namur jusqu'à la frontière belgo-néerlandaise. C'est en 2012 qu'ont débuté les travaux de construction de la quatrième écluse de Lanaye. L'échéance annoncée est le 31 mars 2015. Aux 42 mois de chantier succèderont 8 mois de tests, durant lesquels les postes de commande des quatre écluses seront intégrés sur un seul site et la mise en service du site complet sera assurée. Pour faciliter le financement de ce projet très ambitieux, la Wallonie a désigné la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) comme maître d'ouvrage, mais c'est la DGO 2 qui assure, sur le terrain, le suivi et la gestion des équipements.



Le projet Seine-Escaut vise à créer un nouvel axe de navigation reliant Paris, Anvers et Rotterdam, au gabarit de 4 500 t. Il s'est dessiné avec davantage de précision en 2013.

Entre autres, la demande de permis d'urbanisme pour la mise à gabarit

(classe Vb) de la Lys entre l'écluse de Comines et Wervicq a été introduite en avril 2013.

Le permis unique pour la modernisation du **barrage de Kain** a, quant à lui, été introduit en octobre 2013. Celui concernant le barrage d'Hérinnes le sera au début 2014. Le début des travaux est prévu, pour les deux ouvrages, durant le dernier trimestre 2014.

La construction de **la nouvelle écluse d'Ivoz-Ramet** s'inscrit dans le cadre de la liaison Meuse-Rhin-Danube. Entamés en 2011, les travaux à Ivoz-Ramet se sont poursuivis en 2012 et 2013. La fin des travaux est prévue pour 2015.



Un autre chantier vise à supprimer le goulet d'étranglement dans la traversée de Tournai, afin d'y faire passer des bateaux de 2 000 t. Il concerne notamment une **adaptation du Pont des Trous**, monument emblématique de la ville de Tournai. Il comprend également le remplacement du Pont à Ponts, l'élargissement de la voie d'eau en aval de celui-ci, ainsi que le réaménagement des quais du Pont Devallée au Pont Delwart et la construction d'un nouveau port de plaisance (aménagements connexes demandés par la Ville). L'étude d'incidences a été lancée en novembre 2013.

Les travaux à *l***a plateforme multimodale de Vaulx** ont repris en mars 2013. Elle va bénéficier de six boxes couverts de stockage de produits en vrac et d'une zone de manutention de conteneurs et de produits dits « indivisibles ».

Le projet de **modernisation des barrages de Papignies et de Deux-Acren** s'est poursuivi en 2013. Les travaux devraient débuter en 2014 à Papignies et les études pour la construction du barrage de Deux-Acren seront initiées. L'objectif poursuivi est de limiter les risques d'inondation dans les communes d'Ath et de Lessines.

Quelques réalisations en bref

Le terminal trimodal de Garocentre (La Louvière) a accueilli ses premiers conteneurs en 2013. Un pôle d'attraction pour les entreprises cherchant un accès à l'eau ou au rail.

Sur le canal du Centre historique, l'écluse de Thieu a été entièrement automatisée. C'est une première en Wallonie. L'inauguration a eu lieu en mars 2013.

À **Harchies**, la DGO 2 a procédé, en juin 2013, à la délicate démolition d'un pont routier dit à bielles ou à « béquilles » tendues. C'est la dixième opération du même type en dix ans. Il s'agit de ponts jugés irréparables et qui doivent donc être entièrement reconstruits.

Rénovation de trois barrages sur la Basse-Sambre : les superstructures des barrages de Mornimont et Salzinnes ont été remplacées respectivement en 2012 et 2013. Le remplacement de la superstructure du barrage d'Auvelais est, quant à elle, programmée pour 2014. Ces travaux s'accompagnent du remplacement complet des équipements électromécaniques de commande des vannes et des hausses.

Sur **le site du barrage de la Gileppe**, les voiries, l'éclairage et le parking du barrage de la Gileppe ont été rénovés. Ces travaux rendent le complexe plus convivial pour les visiteurs, de plus en plus nombreux chaque année.



KORTRIJK
COMINES
ROUBAIX
LILLE
TOURN
CÉLLES
LESSINES
ATH
CHIÈVRES
TUBIZE
RONQUIÈRES
SENEFFE
MONS
LA LOUVIÈRE
HARLER…
NAMUR
LIÈGE
VISÉ
HUY
ANDENNE
DINANT
PHILIPPEVILLE
MARCHE-EN-FAMENNE
FRANCE
NEDERLAND
DEUTSCHLAND
AACHEN
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

La Direction des Voies hydrauliques de Tournai
DO. 241

La Direction des Voies hydrauliques de Mons
DO. 242

La Direction des Voies hydrauliques de Charleroi
DO. 251

La Direction des Voies hydrauliques de Namur
DO. 252

La Direction des Voies hydrauliques de Liège
DO. 261

RÉGION WALLONNE

DGO2 MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES
RÉPARTITION DES DIRECTIONS TERRITORIALES SUR LE RÉSEAU DES VOIES NAVIGABLES EN WALLONIE

Le tourisme fluvial

Malgré des investissements dans la modernisation des infrastructures (construction de capitaineries, installation de bornes d'eau et d'électricité, de nouveaux pontons et embarcadères, éclairage des ports de plaisance, etc.) et la gratuité de circulation sur le réseau des voies navigables wallonnes, le tourisme fluvial est en baisse en 2013 (-16,88 %). Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette baisse d'activité : la crise économique, des conditions météorologiques peu favorables, prix élevé du carburant… Le Comité de la navigation de plaisance, présidé par le directeur général de la DGO 2, a, dès lors, mis en place un programme d'actions visant à sensibiliser les communes concernées aux enjeux économiques et touristiques que représente la navigation de plaisance.

Restructuration des districts des voies hydrauliques

Le 12 septembre 2013, le Gouvernement wallon a adopté le principe d'une restructuration des districts des voies hydrauliques. Un arrêté ministériel du 4 novembre 2013 officialise la dénomination et l'aire géographique des nouveaux districts, ainsi que des ateliers de la direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques.

La nouvelle répartition géographique a pour but de rééquilibrer l'importance respective de chaque direction territoriale. Elle coïncide aussi, dans la mesure du possible, avec la délimitation des provinces et le domaine de chacun des ports autonomes. Les missions des districts sont également reprécisées et homogénéisées, des organigrammes types sont mis en place pour chacun d'entre eux et certains postes sont revalorisés, ce qui aura un impact positif sur l'évolution des carrières de certains collaborateurs de la DGO 2. Enfin, une nouvelle direction transversale, la direction de la Gestion des Voies navigables, sera mise en place pour assurer la coordination nécessaire.

COORDONNÉES DE CONTACT :
Direction générale opérationnelle
de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO 2)

M. Yvon LOYAERTS
Directeur général

ADRESSE DE CONTACT :
Boulevard du Nord, 8
B – 5000 Namur

POUR TOUTE INFORMATION :
Tél. +32(0)81 77 26 80
Fax +32(0)81 77 37 60
E-mail : cellullecommunication-dgo2@spw.wallonie.be

LES SITES INTERNET :
http://voies-hydrauliques.wallonie.be
http://mobilite.wallonie.be
http://transportscolaire.wallonie.be
http://aeroports.wallonie.be

DGO 3

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



M. José RENARD

Directeur général a.i.

AVENUE PRINCE DE LIÈGE, 15
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. **081 33 51 31**
FAX **081 33 51 22**

ORGANIGRAMME DE LA DGO 3

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

- CELLULE AUDIT FEAGA - FEADER
- DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET DES ACCORDS INTERNATIONAUX
- DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA CONCERTATION
- DIRECTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE
- DIRECTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
- DIRECTION DES PROGRAMMES EUROPÉENS

DÉPARTEMENT DE LA RURALITÉ ET DES COURS D'EAU
- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL
- DIRECTION DES ESPACES VERTS
- DIRECTION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT
- DIRECTION DE LA QUALITÉ
- DIRECTION DE LA COMMUNICATION EN RESSOURCES NATURELLES, EN ENVIRONNEMENT ET EN AGRICULTURE

DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE
- DIRECTION DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE AGRICOLE
- DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL
- DIRECTION DE LA NATURE ET DE L'EAU
- DIRECTION DU MILIEU FORESTIER
- DIRECTION DE LA COORDINATION DES DONNÉES

DÉPARTEMENT DES AIDES
- DIRECTION DES DROITS ET DES QUOTAS
- DIRECTION DES SURFACES AGRICOLES
- DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES
- DIRECTION DE L'OCTROI DES AIDES AGRICOLES
- DIRECTION D'ATH
- DIRECTION DE CINEY
- DIRECTION DE HUY
- DIRECTION DE LIBRAMONT
- DIRECTION DE MALMEDY
- DIRECTION DE THUIN
- DIRECTION DE WAVRE

DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS
- DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES
- DIRECTION DE LA NATURE
- DIRECTION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
- DIRECTION D'ARLON
- DIRECTION DE DINANT
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DE MALMEDY
- DIRECTION DE MARCHE
- DIRECTION DE MONS
- DIRECTION DE NAMUR
- DIRECTION DE NEUFCHÂTEAU

DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS
- DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS
- DIRECTION DE LA POLITIQUE DES DÉCHETS
- DIRECTION DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES
- DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DÉCHETS
- DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT DES SOLS

DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES CONTRÔLES
- DIRECTION DES CONTRÔLES
- DIRECTION DE L'ANTI-BRACONNAGE ET DE LA RÉPRESSION DES POLLUTIONS
- DIRECTION DE CHARLEROI
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DE MONS
- DIRECTION DE NAMUR - LUXEMBOURG

DÉPARTEMENT DES PERMIS ET DES AUTORISATIONS
- DIRECTION DES PERMIS ET AUTORISATIONS
- DIRECTION DE CHARLEROI
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DE MONS
- DIRECTION DE NAMUR - LUXEMBOURG

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU
- DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS
- DIRECTION DES RISQUES INDUSTRIELS, GÉOLOGIQUES ET MINIERS
- DIRECTION DES EAUX DE SURFACE
- DIRECTION DES EAUX SOUTERRAINES
- DIRECTION DES OUTILS FINANCIERS



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

I UNE DÉMARCHE QUALITÉ AVEC LE SIMO

La direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO 3) s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de management qualité-environnement intégrée. Cela se traduit concrètement par la mise en place d'un système de management respectant des normes internationalement reconnues : le Système Intégré de Maîtrise des Opérations (SIMO).

Le Comité de Direction s'est ainsi engagé, entre autres, à fixer les objectifs stratégiques balisant l'activité de la DGO 3, à identifier les orientations en matière de qualité, d'environnement, de gestion de l'information, de santé et de sécurité au travail et à en déduire les objectifs, les rôles et responsabilités de chacun.

La certification progressive de certains éléments clés du SIMO a bien avancé. Elle concernait les normes et référentiels ISO 9001 : 2008 – Système de management de la qualité – Exigences, l'Eco Management and Audit Scheme : règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Norme ISO 9001 : en bonne voie

Le cycle de certification de trois ans prendra fin en octobre 2014. Depuis fin 2013, tous les « supports » de la DGO 3 - administratif, audit interne, budget, communication, contrôle, données, gestion, informatique, logistique, politique-juridique, recherche et développement et ressources humaines - sont certifiés conformes à la norme ISO 9001 : 2008. Pour rappel, depuis fin 2011, l'ensemble des processus de « management » ont reçu ce label.

La prochaine phase s'attaquera à la fin de la labellisation des processus « Métier » des différents départements qui composent la DGO 3. Pour l'instant, sept sur dix sont labellisés pour : département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI), département du Développement (DD), département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA), département des Aides (DA), département de la Nature et des Forêts (DNF), département des Permis et Autorisations (DPA) et département de la Police et des Contrôles (DPC).

La certification ISO 9001 des activités métier des département de l'Environnement et de l'Eau (DEE), département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE) et département du Sol et des Déchets (DSD) sera concrétisée en 2014.

L'ISL conforme au règlement EMAS

En matière de conformité au règlement EMAS, le Comité de Direction de la DGO 3 s'est engagé à respecter strictement la législation environnementale applicable et les autres éventuelles exigences auxquelles la DGO 3 a souscrit. Il s'agit d'améliorer constamment la prévention de la pollution par la maîtrise et l'amélioration continue des performances environnementales de ses équipements, de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi que d'inciter ses fournisseurs à respecter les consignes environnementales et de sécurité dans le but de prévenir les nuisances éventuelles induites par leurs activités.

Ainsi, la DGO 3 a opté dans cet esprit pour l'enregistrement progressif de trois de ses implantations situées à Jambes (Promibra I et II) et à Namur (Îlot St-Luc), représentant quelque 27 906 m^2. Un audit externe en vue de l'enregistrement EMAS du site de l'îlot Saint-Luc a eu lieu en octobre 2013. La conformité au règlement EMAS est donc déjà une réalité. La DGO 3 devra poursuivre ses efforts pour étendre l'enregistrement aux autres bâtiments de l'administration.

UN ÉCHANGE EUROPÉEN SUR LA BIOMASSE

Les intérêts de la Wallonie sur la scène européenne et internationale ont été défendus durant l'année 2013 par le département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI).

Dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), le DPEAI a négocié les modalités des quatre projets de règlements européens. Le DPEAI a également poursuivi la publication des « Nouvelles du Parlement européen » qui est une lettre d'information visant à attirer l'attention des agents de la DGO 3 sur les travaux du Parlement européen concernant les matières environnementales et agricoles. À côté de cela, une visite du Parlement européen a été organisée en 2013.

En novembre de cette même année, les DPEAI des DGO 3 et DGO 4 ont organisé conjointement le premier séminaire wallon consacré à la biomasse-énergie de la Grande Région (Région wallonne, Communauté germanophone de Belgique, Sarre, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg et Rhénanie-Palatinat). C'est la première fois que ce séminaire s'est déroulé en Wallonie. Son objectif est clair : établir un état des lieux de la biomasse dans chacune des régions présentes et instaurer un échange de bonnes pratiques.

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Les ZIT : une solution

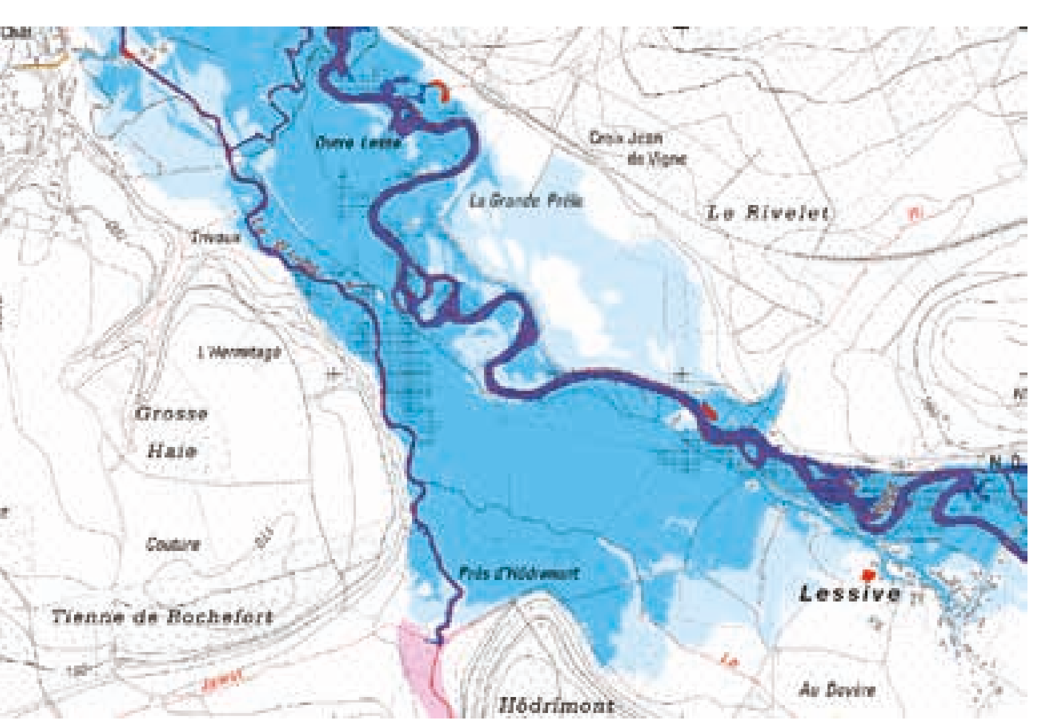
En 2013, les opérations de remembrement menées par la direction de l'Aménagement foncier rural (DAFOR) ont accru la capacité régionale de lutte contre l'érosion des sols et les inondations. En 2013, deux zones d'immersion temporaire (ZIT) d'une capacité totale de stockage de 45 000 m^3 et d'une superficie de 7,5 ha ont été inaugurées à Enghien (Hainaut). Le remembrement d'Aineffe (Liège), en voie de finalisation, a permis de réaliser de son côté deux zones d'immersion temporaire et un bassin d'orage ainsi que de nombreuses digues et fossés piégeurs de boue.



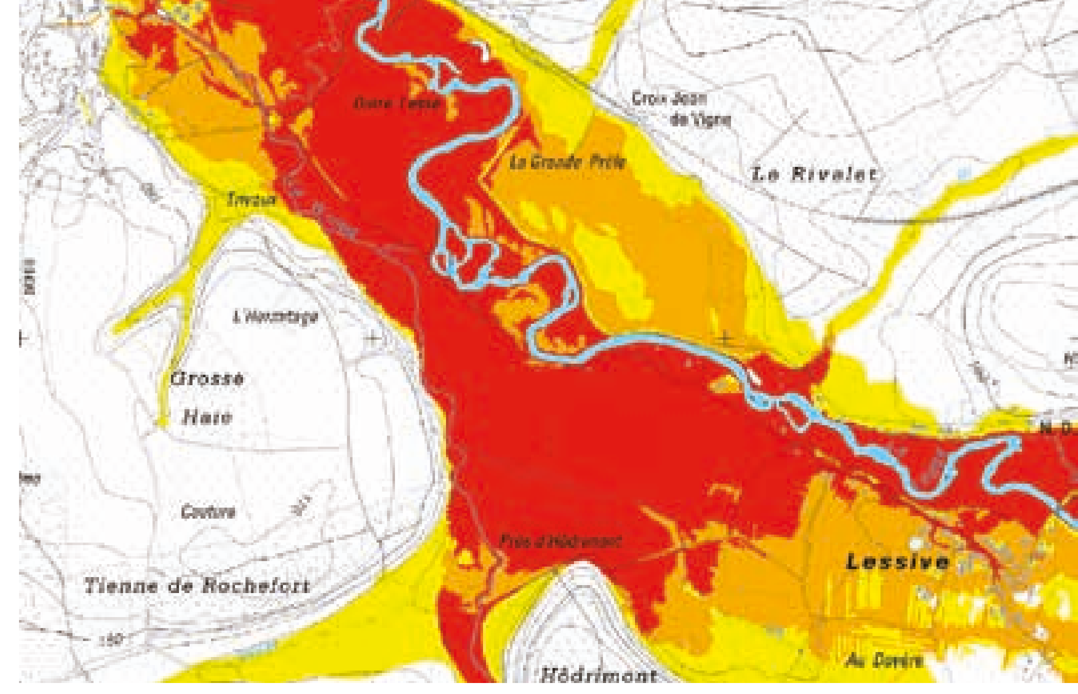
Mare aménagée (Remembrement d'Aineffe) © DGO 3, C. LAMBAY



Des cartographies finalisées



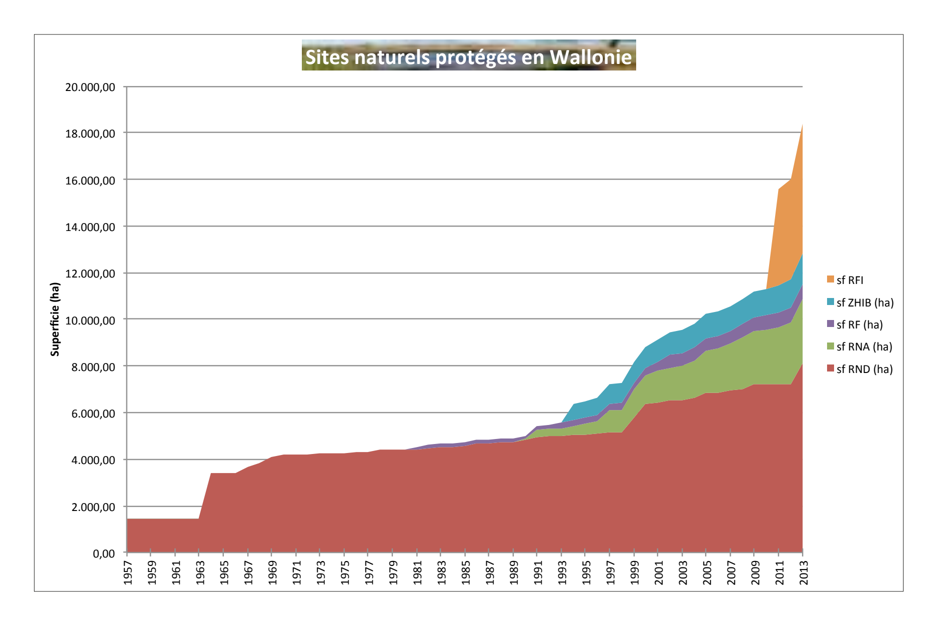
Plaine de la Lesse à Lessive / Plus le bleu est foncé, plus les classes d'hauteur d'eau sont élevées avec un courant plus fort dans les zones en pointillé (> 1m/s) © DGO 3



Plaine de la Lesse à Lessive / En rouge, orange et jaune, respectivement aléa inondation élevé, moyen et faible (période de retour de 25, 50 et 100 ans) © DGO 3

Dans le cadre de la Directive européenne « Inondations » (2007/60/CE) et dans le contexte wallon du plan PLUIES, la direction des Cours d'Eau non navigables (DCENN) a réalisé, avec l'appui de la direction du Développement rural (DDR), la cartographie de l'Aléa d'Inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement, ainsi que les cartographies des Zones inondables et des Risques d'inondation. La méthodologie a été préalablement validée par le Groupe transversal Inondations (GTI) et approuvée par le Gouvernement wallon le 19 décembre 2013, respectant ainsi l'échéance européenne. Ces outils qui ont un degré de précision inégalé au niveau européen sont disponibles via le Portail Inondations (http://environnement.wallonie.be/inondations) ou le géoportail de la Wallonie.

LA CRÉATION DE 1131 HA DE RÉSERVES NATURELLES



Au cours de l'année 2013, le département de la Nature et des Forêts (DNF) a pu enregistrer une augmentation significative de la superficie des réserves naturelles. Tout statut confondu, 1131 ha de réserves ont été créés ! À cela s'ajoutent 1235 ha de réserves forestières intégrales établies en application du code forestier. Ces dernières viennent compléter le dispositif de protection de la nature en Wallonie, en établissant un réseau d'îlots de vieillissement dans les espaces boisés. Cela porte à 1,09 % la superficie des zones protégées en Wallonie.

De son côté, la mise en œuvre de Natura 2000 s'est poursuivie. L'enquête publique, qui portait principalement sur 240 projets d'arrêté de désignation, a été clôturée en février. Elle a donné lieu à plus de 18 000 remarques. Les travaux réalisés en cours d'année ont permis l'adoption définitive de 52 sites par le Gouvernement wallon.

Poursuite des actions, mise en évidence des initiatives et acteurs de terrain, création de synergies et mise en place de nouveaux projets favorables à la nature… : en 2013 encore, le Réseau Wallonie Nature a permis d'augmenter sensiblement le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur le territoire wallon en maintenant et en renforçant la prise en compte de la nature dans les diverses activités humaines.

Adopter la sylviculture « Pro Sylva »

L'Inventaire permanent des ressources forestières a mis en évidence une évolution importante de la proportion relative des surfaces de peuplements résineux et feuillus en Wallonie. En 10 ans, les surfaces feuillues sont passées de 53 % à 57 % de l'ensemble des surfaces forestières alors que les surfaces résineuses ont régressé et n'en constituent plus que 43 %.

L'équilibre entre les surfaces résineuses et feuillues voulu par le code forestier est donc quelque peu mis à mal. Il devrait être rétabli de façon à préserver la filière de transformation du bois, actuellement plus favorable pour les résineux. En parallèle, de nouveaux débouchés doivent être recherchés pour les espèces feuillues. Combinant respect des processus naturels des écosystèmes forestiers et viabilité économique, la sylviculture Pro Sylva a hérité d'une circulaire adoptée fin 2013 par le département de la Nature et des Forêts (DNF). Celle-ci vise donc à favoriser une structure irrégulière dans les peuplements forestiers des propriétaires publics et à produire du bois de qualité en minimisant les coûts.

À côté de cela, l'an dernier, les ventes de bois dans les forêts domaniales ont rapporté 10,2 millions € et quatre fois plus pour les autres propriétaires publics. La certification de la gestion durable des forêts PEFC a été maintenue et la nouvelle charte apportant une amélioration supplémentaire a été approuvée.



Examen réussi pour 261 chasseurs

Chaque année, le DNF organise l'examen de chasse dont la réussite est un préalable pour toute personne désireuse de pouvoir un jour chasser en



Wallonie. Cet examen comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique. Toute l'organisation de l'examen de chasse est confiée à la direction de la Chasse et de la Pêche, mais elle implique la participation active d'une cinquantaine d'agents des forêts des cantonnements, soit comme surveillants à l'épreuve théorique, soit comme examinateurs à l'épreuve pratique. En 2013, 692 personnes se sont inscrites à l'épreuve théorique de l'examen de chasse ; 571 l'ont effectivement présentée et 296 (51,8 %) l'ont réussie. Il y avait 366 candidats inscrits à l'épreuve pratique ; 325 l'ont passée et 261 (80,3 %) l'ont réussie et ont donc obtenu le certificat de réussite à l'examen de chasse.

I UN TRAVAIL QUOTIDIEN POUR LA SÉCURITÉ

La reprise des inspections Seveso

Depuis 2008, les inspections des établissements Seveso n'étaient plus réalisées. Un renfort d'effectifs a permis à ces contrôles pris en charge par la cellule Risques d'Accidents majeurs (RAM) de la direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) de redémarrer début 2013. Même si les inspections sont réalisées conjointement avec le fédéral et les autres Régions, une méthodologie d'inspection spécifique au SPW, avec un outil informatique de suivi de ces inspections, est en cours de développement. Cette méthodologie devra bien sûr s'intégrer dans les outils d'inspection déjà développés au sein des autorités belges.

Notre héritage minier sous la loupe

En Wallonie, le sillon Sambre et Meuse abonde d'anciennes exploitations minières qui ont fait l'objet d'octroi de concessions minières. Dans les années 1990, leurs propriétaires ont fait des demandes de retrait. Ces dossiers sont toujours en attente de traitement. Courant 2010, la DGO 3 a inscrit dans son plan d'actions ce projet comme prioritaire et fixé un objectif de dix retraits de concessions par an.

La DRIGM a élaboré une procédure pour encadrer ces retraits et les premiers dossiers ont été transmis au gouvernement pour décision. Le rapport fourni par la DRIGM consiste en la réalisation d'une analyse de risques de ces anciens ouvrages miniers afin de déterminer les travaux à imposer au concessionnaire. Une visite de terrain est ensuite réalisée pour constater leur bonne réalisation. Depuis 2010, 27 dossiers ont été traités au niveau de la DRIGM et 9 dossiers ont été transmis par le département des Permis et Autorisations (DPA) au cabinet du ministre de l'Environnement. Aucun dossier n'a encore fait l'objet d'un retrait par le gouvernement. Le travail d'analyse de ces dossiers se poursuivra les prochaines années.

I UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Le « décret sols » révisé en profondeur

Au sein du département du Sol et des Déchets (DSD), la direction de la Protection des Sols et la direction de l'Assainissement des Sols ont travaillé sur une révision du « décret sols ». Parmi les nouveautés significatives, on retrouve une banque de données de l'état des sols. Des modifications importantes seront apportées au niveau des « faits générateurs », c'est-à-dire les événements qui déclenchent le processus inscrit dans le « décret sols ». Ainsi la cession immobilière ne sera plus un « fait générateur », ce qui permettra d'éviter de bloquer de nombreuses transactions.

Chaque opération de cession immobilière imposera dorénavant au cédant une consultation payante de la banque de données d'état des sols pour produire un certificat d'état du sol. Le cédant aura l'obligation d'informer l'acheteur. Les recettes de ces consultations vont permettre d'installer un mécanisme de soutien pour les pollutions « orphelines » (pollutions existantes mais antérieures à l'activité actuelle ou non liées au propriétaire actuel, considéré comme innocent et de bonne foi).

De plus, une distinction nette entre les notions de « sol » et de « déchets » permettra une meilleure réponse aux situations environnementalement problématiques. Le texte prévoit également la soumission des actes et travaux à la procédure de « permis » et l'intégration des listes d'activités (potentiellement) polluantes à la liste des activités du « permis d'environnement ». Cette nouvelle démarche, dans un cadre connu et éprouvé, permettra une lisibilité accrue, notamment pour l'activité économique. Le projet envisage aussi la possibilité de report de l'assainissement du sol à la fin de l'exploitation, quand il n'y a pas d'urgence, moyennant une garantie financière. Enfin, il suggère la création de conventions de gestion des sols, permettant une programmation des actions, notamment pour les propriétaires de multiples terrains en Wallonie.

Le projet, rédigé par un consortium d'avocats, a été soumis pour avis aux principaux acteurs (SPGE, UWE, UVCW, FEDEXSOL…). Le document a été approuvé en troisième lecture par le Gouvernement wallon, après avoir été soumis à l'avis du Conseil d'État. Toutefois, la Commission Parlementaire n'a pas pu l'intégrer dans son programme. Ceci signifie qu'il reviendra au prochain ministre de décider du sort de ce projet.

Au niveau des outils qui entourent le « décret sols », 2013 a marqué la publication officielle du Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) qui a aussitôt fait l'objet de plusieurs formations. La publication du CWBP a permis d'instruire des Études d'Orientation, des Études de Caractérisations et des Projets d'assainissement.

Du renfort avec un nouveau service géologique

Les Régions ont hérité de la gestion des ressources de leur sous-sol et leurs eaux souterraines, mais aussi des aspects scientifiques liés à ces compétences. La régionalisation du Service géologique de Belgique (SGB), qui aurait dû en être la conséquence, n'a cependant toujours pas eu lieu. Son rattachement à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique en 2002 l'a réorienté vers la recherche scientifique et la publication, abandonnant ainsi ses anciennes missions de service public.

En parallèle, la révision de la Carte géologique de Wallonie a débuté en 1990 à l'initiative du SPW. Si sa publication est prévue pour 2024, le projet s'est d'ores et déjà enrichi des « Thématiques Sous-sol » (exploitations souterraines, gîtes miniers, karst, glissements de terrains, radon, et contraintes associées, etc.). En conséquence, fin juin 2013, le Gouvernement wallon a décidé la création du service géologique au sein de la DRIGM.

Le Fonds Fost + dit non aux déchets d'emballage

De son côté, la direction des Infrastructures de Gestion des Déchets (DIGD) a, entres autres activités, géré le Fonds Fost + (50 cents par habitant, soit 1,9 million € au total). Celui-ci est dédié principalement à la prévention des déchets d'emballage et à la propreté. En 2013, une partie de ce fonds a été



répartie entre divers projets présentés par des associations, des communes et des ASBL.

La DIGD a voulu, via un vade-mecum amélioré et un jury qualifié, favoriser un accès équitable aux subsides, répartis en deux campagnes : « Emball'agir » (www.emballagir.be) et « À la Poubelle » (www.alapoubelle.be). Pour « Emball'agir », 33 dossiers, principalement introduits par des organisateurs d'événements, ont été retenus sur les 52 candidats (subsides totaux : 571 553 €). Les 27 projets « À la poubelle » choisis visent plus spécifiquement les actions originales de réduction des déchets sauvages (subsides totaux de 427 867 €).

DE NOUVEAUX OUTILS POUR PORTER LE BIO

En vingt ans, le nombre de producteurs bio wallons est passé d'une cinquantaine à plus de mille. Véritable moteur du secteur agricole wallon, la filière requiert des moyens à consacrer à la recherche et au développement. Portés par le département du Développement (DD) et mis en place en 2013, les projets de « Biowallonie » et de cellule de recherche bio au CRA-W ont nécessité à eux seuls un investissement de pas moins de 1,6 million € dans ce domaine. Cela afin de mettre en œuvre le Plan stratégique wallon de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020.

L'ASBL « Biowallonie » est devenue l'unique cellule d'encadrement du secteur bio. Elle rassemble ses organismes actifs et gère de nombreuses missions telles que l'amélioration de l'information, la sensibilisation des exploitants conventionnels ou encore l'accompagnement des collectivités, coopératives et circuits courts. À côté de cela, par la création d'une cellule de recherche et développement en agriculture biologique, le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) veut renforcer ses recherches dans ce domaine pour apporter des pistes de solutions aux problèmes et interrogations rencontrés. Cette « cellule Bio » regroupe et organise l'ensemble des compétences et actions des différentes unités de recherche nécessaires à la réalisation du programme de recherche AB.

390 MILLIONS € POUR LE MONDE RURAL

En 2013, le département des Aides (DA), qui gère au sein de l'organisme payeur wallon (OPW) l'ensemble des aides destinées au développement de l'agriculture en Wallonie, a payé quelque 390 millions € aux agriculteurs et acteurs du monde rural. Près de 75 % de ce montant (soit 292 millions €) concernent les aides du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce pilier visant à soutenir les marchés et prix agricoles est financé intégralement par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEADER)

De son côté, la Wallonie cofinance avec ce même fonds la part des aides du second pilier de la PAC, axé quant à lui sur le développement rural. Ce second pilier atteint 16 %, soit un peu plus de 61 millions €. Enfin, les aides 100 % régionales s'élèvent à 9 % (soit approximativement 36 millions €).

Le DA paie également des aides relatives au Fonds européen pour la Pêche (FEP). En 2013, sept bénéficiaires ont reçu une aide pour la réalisation d'un total de 13 projets (soit un financement public de 774 196 € représentant moins d'1 % du montant total des aides payées). Outre les deux axes repris dans le tableau ci-contre, l'axe prioritaire 2 offre une aide à l'aquaculture, la pêche dans les eaux intérieures, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Principales aides payées en 2013 par le département des Aides (période du 01/01/2013 au 31/12/2013) :

Principales aides du premier pilier	**Part FEAGA**		**Montant total**
Régime de paiement unique (RPU)	232 201 266 €		232 201 266 €
Primes à la vache allaitante et soutien spécifique (prime à l'herbe)	62 507 158 €		62 507 158 €
Fruits et légumes aux écoles	716 742 €		716 742 €
Aides du second pilier par axe	**Part FEADER**	**Part régionale**	**Montant total**
AXE 1 : AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR AGRICOLE ET FORESTIER	9 210 644 €	21 721 171 €	30 931 815 €
AXE 2 : AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT ET LES CAMPAGNES	9 056 924 €	14 349 581 €	23 406 505 €
AXE 3 : QUALITÉ DE VIE DANS LES RÉGIONS RURALES ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE RURALE	388 222 €	388 222 €	776 444 €
AXE 4 : LEADER	2 495 088 €	2 495 086 €	4 990 174 €
AXE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE	474 749 €	474 749 €	949 498 €
Principales aides 100 % régionales		**Part régionale**	**Montant total**
FIA		4 337 632 €	4 337 632 €
Mesures agro-environnementales		31 254 416 €	31 254 416 €
Aides NATURA		377 008 €	377 008 €
Aides FEP	**Part FEP**	**Part régionale**	**Montant total**
Axe prioritaire 3 - mesures d'intérêt commun	324 298 €	324 298 €	648 596 €
Axe prioritaire 5 - assistance technique	62 800 €	62 800 €	125 600 €

COORDONNÉES DE CONTACT :
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO 3)

M . José RENARD
Directeur général a.i.

ADRESSE DE CONTACT :
Avenue Prince de Liège, 15
B – 5100 Namur (Jambes)

POUR TOUTE INFORMATION :
Tél. +32(0)81 33 51 31
Fax +32(0)81 33 51 22

LES SITES INTERNET :
http:/agriculture.wallonie.be
http://environnement.wallonie.be

DGO 4

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE



M. Ghislain GERON

Directeur général

RUE DES BRIGADES D'IRLANDE, 1
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 21 11
FAX 081 33 21 10

ORGANIGRAMME DE LA DGO 4

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT LOCAL
- DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE
- DIRECTION DE LA GÉOMATIQUE
- DIRECTION JURIDIQUE, DES RECOURS ET DU CONTENTIEUX

DÉPARTEMENT DU LOGEMENT
- DIRECTION DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE
- DIRECTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS
- DIRECTION DES AIDES AUX PARTICULIERS
- DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA QUALITÉ DU LOGEMENT

DÉPARTEMENT DU PATRIMOINE
- DIRECTION DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE
- DIRECTION DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
- DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE ET DU BÂTIMENT DURABLE
- DIRECTION DES BÂTIMENTS DURABLES
- DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'ÉNERGIE DURABLE
- DIRECTION DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS RÉGIONAUX DE L'ÉNERGIE

SERVICES EXTÉRIEURS
- DIRECTION DU BRABANT WALLON
- DIRECTION DE LIÈGE I
- DIRECTION D'EUPEN
- DIRECTION DE LIÈGE II
- DIRECTION DU HAINAUT I
- DIRECTION DU LUXEMBOURG
- DIRECTION DU HAINAUT II
- DIRECTION DE NAMUR



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

I LES DÉFIS DU DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

La politique de l'aménagement du territoire se pose comme l'une des pierres angulaires du développement. Elle se situe au croisement des destinées impliquant directement ou indirectement l'usage du sol. La vocation que lui a attribuée le législateur est ambitieuse puisqu'aux termes de l'article 1er, § 1er, du CWATUPE, est assigné aux entités garantes de l'aménagement du territoire, le soin de rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, énergétiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.

Le principal enjeu pour notre département est donc de conforter et de développer cette vocation intégratrice de l'aménagement du territoire. Sa concrétisation revêt diverses formes qui participent elles-mêmes d'une vision incluant nombre d'acteurs, à commencer par les autres départements de la direction générale. Cette vocation particulière de l'aménagement du territoire trouve une retentissante déclinaison dans la Déclaration de politique régionale intitulée « une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire » qui entend concentrer l'action du Gouvernement wallon sur :

- la mixité des fonctions afin de rencontrer les besoins des habitants en leur offrant un cadre de vie de qualité avec des services et des infrastructures de proximité en suffisance (logement, emploi, services, commerces, transport, culture) ;
- l'utilisation parcimonieuse de l'espace, la limitation de l'impact de l'urbanisation et la prise en compte des coûts et de l'impact environnemental, liés à la dispersion de l'habitat en matière de mobilité, d'énergie, de climat (gaz à effet de serre), de biodiversité et de santé ;
- le développement équilibré de l'ensemble des fonctions économiques (agriculture, industrie, artisanat, commerce…) et de la protection du patrimoine naturel, paysager, culturel et architectural de la Wallonie ;
- l'attractivité de la Wallonie.

L'accent est également mis sur la nécessaire promotion d'une culture de l'urbanisme intégrant des préoccupations d'ordres environnemental et architectural ainsi que l'intérêt général.

Il n'est dès lors guère étonnant que les réalisations marquantes du département s'articulent autour des divers thèmes abordés dans l'engagement politique du Gouvernement wallon.

Ainsi, plusieurs réalisations témoignent-elles de notre action dans l'aménagement, le réaménagement ou la requalification de l'espace public tant il est vrai que la qualité de ces lieux, qui sont au cœur de la vie citoyenne, façonne l'identité d'un territoire. D'autres projets illustrent le rôle actif que joue le département dans un secteur du logement caractérisé par un parc immobilier à la fois vieillissant et peu en phase avec les réalités contemporaines en termes de performances énergétiques. L'enjeu s'assimile, à cet égard, à une quête permanente de l'harmonie qui doit s'établir entre l'adverbe « durablement » et le verbe « habiter ».

La problématique posée par la localisation des activités de services et de commerce a également été prise à bras le corps tant il est urgent d'endiguer l'étalement urbain compte tenu des coûts de la gestion publique du territoire qu'il induit et de la nécessité de ne pas alourdir davantage l'hypothèque qui plane sur l'avenir des centres urbains. Pour autant, les efforts de vigilance quant aux modes d'action au sein des zones non urbanisables sont continuellement maintenus comme vecteur de la volonté d'aménager un espace rural de qualité.

Enfin, aucun des défis qui se profilent pour le département ne saurait être pleinement relevé sans un investissement dans le capital humain qui soit à la hauteur de ces ambitions. C'est pourquoi, l'effort de formation des agents se poursuit sans relâche pour accroître notre capacité à mobiliser judicieusement les outils de l'aménagement du territoire. Il s'impose, au demeurant, que l'expertise acquise puisse irradier toutes les couches de la population en renforçant dans le même temps la participation du public au processus décisionnel et son adhésion la plus large aux choix de société appelés à s'inscrire dans le territoire.

La page dictée par l'article 1er du CWATUPE est à réécrire sans cesse. Dans pareil contexte, notre mission première est d'aiguiser la réactivité et la capacité créatrice des professionnels de l'aménagement pour façonner les solutions marquantes de demain.



La politique foncière, thème des *Cahiers nouveaux* 87 de décembre 2014.

LES GRANDS ENJEUX DU DÉPARTEMENT DU LOGEMENT

Garantir l'accès à un logement décent

Le droit au logement entériné par l'article 23 de la Constitution belge est rappelé par l'art. 2 du Code wallon du Logement : « La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de leurs compétences, mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles ». Reste aux autorités publiques à mettre en œuvre un droit qui fait défaut à de nombreux citoyens.

Logement public : mise en œuvre de la réforme 2012 du Code du Logement

Si 2012 fut une année charnière vu l'entrée en vigueur d'une vaste réforme du logement public, l'année 2013 a été celle de l'élaboration des arrêtés d'exécution et de la mise en œuvre des mesures nouvelles. Le Code, ainsi devenu « Code wallon du Logement et de l'Habitat durable », a ainsi vu ses quatre objectifs structurant la réforme se concrétiser progressivement (processus d'ailleurs encore inachevé) :

- **placer le locataire au cœur du logement public et redéfinir des conditions d'accès et les modalités de fonctionnement** pour tenir compte de nouvelles précarités et d'une nécessaire mixité sociale, accompagner les habitants dans leur parcours locatif et les inclure de manière participative dans la gestion du secteur ;
- **améliorer l'offre de logement :** augmenter quantitativement le parc en facilitant la mise en œuvre des projets (notamment dans le cadre de l'ancrage communal), améliorer la qualité des logements par une approche plus durable, intégrer davantage les besoins des populations concernées, renforcer l'action des communes ;
- **renforcer les moyens d'action des sociétés de logement de service public et améliorer l'efficience du secteur :** réorganiser le financement des opérations, revoir le calcul des loyers et diminuer les impayés, augmenter le niveau de compétences et les ressources des opérateurs ;
- **améliorer l'image du logement public pour dynamiser le secteur :** assurer la promotion du secteur et de ses apports sociétaux, encourager les échanges avec les autres composantes de la société.

Améliorer la qualité de l'habitat pris globalement

Selon une enquête de 2006-2007, près des 2/3 des logements étaient d'ores et déjà salubres en Wallonie, mais les logements réservés à la location (secteurs privé et public) n'étaient que 45,1 % à être salubres, et près de 20 % des logements locatifs étaient en mauvais ou très mauvais état. Mais les 2/3 retombaient à environ 55 % lorsqu'on évaluait



leur qualité globale, performance énergétique comprise. La lutte contre l'insalubrité doit s'articuler avec la recherche de performances énergétiques pour créer ou rénover des logements durables. Les aides régionales ont donc visé tant à lutter contre l'insalubrité qu'à renforcer l'isolation ou d'autres éléments de la qualité énergétique des bâtiments (installation de chauffage notamment). Plus généralement, il s'agit d'orienter davantage les actions vers la production d'un habitat durable et de veiller à améliorer la situation des locataires dans le secteur privé locatif.

Les résultats de la nouvelle enquête sur la qualité des logements en Wallonie, finalisée en 2013, montrent une évolution favorable de la situation. Dans 3,6 % des logements seulement, la toiture doit être remplacée en totalité ou en partie ; 8,9 % des logements présentent des murs avec des fissures ouvertes ou un revêtement dégradé. L'humidité est présente dans 23 % des logements. En ce qui concerne leur installation électrique, 1,9 % des ménages wallons (4,3 % des locataires contre 0,8 % des propriétaires) sont confrontés à un ou plusieurs problèmes de sécurité et 1,1 % des ménages (1,7 % des locataires contre 0,8 % des propriétaires) ne disposent pas d'une salle de bain.

Sur le plan énergétique, une majorité des ménages wallons (80 %) bénéficie d'une isolation de l'ensemble des baies et fenêtres de leur logement (généralement par du double vitrage ordinaire toutefois). Une majorité de ménages propriétaires (61,9 %) habite dans un logement dont la toiture est isolée sur l'ensemble de sa surface, mais la situation est moins favorable pour les ménages locataires (34,3 % disposent d'une telle isolation). Par contre, une majorité des ménages qui habitent dans une maison, et ce, quel que soit le nombre de façades, ne disposent pas de murs isolés (respectivement 50,9 %, 69,9 % et 76,5 % des ménages qui habitent dans une maison de quatre, trois ou deux façades).

Ces chiffres sont meilleurs que ceux que l'on pouvait rencontrer dans le passé. L'effort demande toutefois à être poursuivi pour atteindre une situation entièrement satisfaisante.

Rénovation d'une maison de maître en logements à Brugelette, Grand-Place 9 © SPW, Photo Fabrice Dor



Adapter les aides publiques au logement

Les aides existantes formant un ensemble de plus en plus complexe, il devient essentiel de rapprocher les systèmes d'aide énergie et logement (voire d'autres encore) et de tendre autant que possible vers une philosophie de « guichet unique » et d'accompagnement du citoyen. Par ailleurs et dans la même optique, il s'impose d'assurer une cohérence suffisante entre les nombreuses aides publiques au logement qui relèvent de divers niveaux de pouvoir. Il s'agit d'un travail de longue haleine, s'étalant sur plusieurs années, et occupant une place importante dans plusieurs programmes « phares » de la Wallonie : projets de simplification administrative, mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement en particulier. Les départements

de la DGO 4, dont celui du logement, ont pris une part importante dans cet effort, qui s'est poursuivi en 2013, La concrétisation des résultats s'est déjà traduite dans diverses adaptations de la réglementation, même si le projet doit encore être poursuivi. D'importants projets d'adaptation de la réglementation ont été élaborés en 2013 et entreront en vigueur les années suivantes.

Anticiper *les besoins*

Outre une **pression démographique** constante, la structure de la population est caractérisée par un double phénomène : une **taille moyenne des ménages** qui tend à diminuer (multiplication du nombre de ménages d'une seule personne), à côté de l'**existence de familles d'une taille plus importante** que la moyenne de façon constante (recompositions familiales) ou « intermittente » (phénomène des gardes alternées).

Toutes les études et perspectives en la matière sont unanimes pour dire qu'il faudra pouvoir héberger au moins 300 000 ménages en plus à l'horizon 2040, dans 25 ans.

Perspectives de population et de ménages

Année	Population	Ménages privés	Ménages par an
2013	3 563 060	1 536 011	
2040	3 955 758	1 834 745	
Solde 2040 – 2013	392 698	298 734	11 064

Source : IWEPS, citant observations, DGSIE et calculs BFP, 2014-2061 : perspectives BFP et DGSIE, 2013-2060.

Il en résulte donc qu'il faudra prévoir la mise sur le marché d'environ 12 000 logements par an sur 27 ans.

D'après les chiffres du cadastre, l'augmentation du nombre de logements entre 2003 et 2013 en Wallonie aurait été d'environ 14 500 logements par an, caractérisée par la production de plus en plus grande de logements en appartements (près de 40 % de la hausse).

Les statistiques des permis de bâtir délivrés de 2003 à 2012 pour de nouvelles constructions résidentielles donnent une moyenne annuelle de logements créés d'environ 13 000 auxquels il faudrait ajouter les logements créés au sein de bâtiments rénovés.

L'effort de production à fournir dans l'avenir est donc du même ordre de grandeur qu'au cours des 10 dernières années. Toutefois, la demande de logement est spatialement différente de ce qu'elle pouvait être antérieurement. De plus, les nouveaux ménages sont de différents types, avec un accroissement des petits ménages (suite notamment au vieillissement de la population et aux séparations de couples). Il est donc nécessaire d'adapter l'offre à cette nouvelle demande.

Quant au nombre de logements à créer, une préoccupation importante est que certaines communes où la demande est forte arrivent à la saturation de leurs terrains à bâtir pour les besoins d'habitation. Il est donc nécessaire de permettre aux ménages d'accéder à un logement, notamment les ménages les moins aisés ayant des difficultés à trouver un logement abordable dans des zones à forte pression foncière et immobilière.

Des passerelles doivent dès lors se construire entre la politique du logement et les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, entre autres sur le plan de la gestion foncière. Les aides publiques sont à concentrer en priorité dans les noyaux d'habitat, et des opérations immobilières d'envergure doivent permettre aux ménages à revenus modestes de s'ancrer près des services et des équipements collectifs. Mais des passerelles doivent aussi se développer entre les politiques du Logement et celles de l'Action sociale et de la Santé pour préserver les droits élémentaires de chacun. Plusieurs programmes d'aide à des projets expérimentaux de logements visant précisément à rencontrer les besoins nouveaux qui se profilent à l'avenir ont été financés en 2010 et 2011 et la réalisation de ces projets s'est activement poursuivie en 2013.

I LES GRANDS ENJEUX DU DÉPARTEMENT DU PATRIMOINE

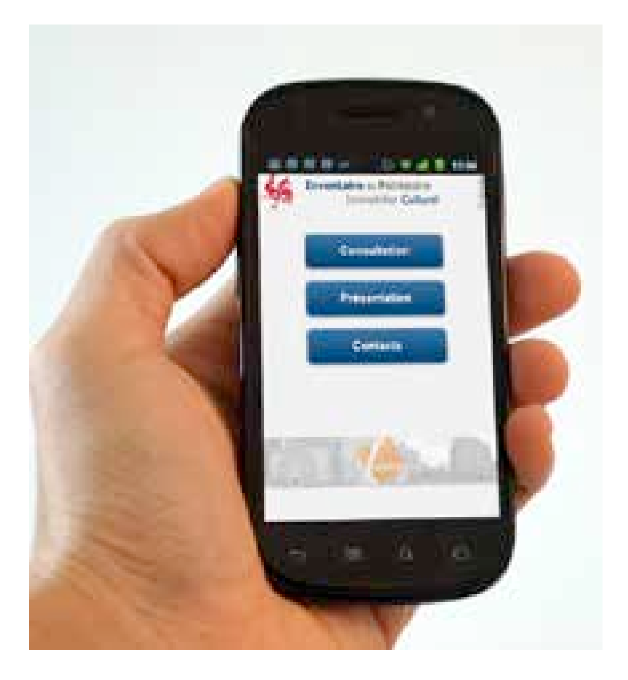
Le contexte général, notamment budgétaire, est particulièrement défavorable à la prise en compte des enjeux dont relèvent les matières culturelles, souvent les premières à faire les frais en cas de « crise ». C'est bien évidemment le cas pour le patrimoine qui, chez nous comme dans bon nombre d'autres pays notamment d'Europe, connaît un mouvement de désintérêt, voire de relégation à



des considérations secondaires. Cette tendance est éminemment insidieuse. Or, elle semble pour beaucoup antinomique avec l'intérêt qui continue à être soutenu et à se développer de la part d'une partie non négligeable de la population et elle est dangereuse pour l'avenir même de nos sociétés en mutation. Nier l'importance de notre héritage et de nos racines, c'est mettre en péril les bases sur lesquelles devrait se construire notre avenir et c'est désavouer les valeurs fondamentales qui seules peuvent permettre à notre société de fonctionner mieux, dans l'intérêt général.

La réorganisation du département du Patrimoine s'est poursuivie de manière progressive afin de mieux rencontrer les priorités de la législature qui s'achève et de préparer celles à venir. La nouvelle législature et les lignes directrices qui seront fixées par la Déclaration de politique générale du prochain Gouvernement wallon seront révélatrices à ce sujet et ne pourront manquer de redéfinir certaines priorités.

Pour l'archéologie, la réflexion sur la mise en place du principe de « l'aménageur-payeur » est restée à l'ordre du jour. Mais la priorité a surtout été donnée à la finalisation de l'inventaire cartographié des sites archéologiques et leur zonage. En tant qu'outil transversal, cette démarche est aujourd'hui devenue essentielle et doit permettre une meilleure prise en compte de la réalité et du potentiel archéologique de la Wallonie en donnant également un cadre mieux balisé pour hiérarchiser les interventions des archéologues. Ces principes sous-tendent le projet de circulaire soumis à la validation du ministre. Parallèlement, la conservation des artefacts issus de nos propres fouilles nécessitait une nouvelle approche pour leur inventaire, leur identification, leurs conditions de conservation et de maintenance et leur organisation physique. Ce chantier est en cours, avec l'appui des équipes du Préhistosite de Ramioul. L'année 2013 a également été l'occasion de préparer une vaste campagne de sensibilisation pour 2014, « année de l'archéologie », en vue de commémorer le 25e anniversaire du transfert de la compétence à la Wallonie.



Solution mobile de l'Inventaire du patrimoine immobilier culturel.

En matière de protection, l'évaluation d'un futur processus de requalification s'est poursuivie avec l'aide de l'ASBL Wallonia Nostra. L'Inventaire du patrimoine immobilier culturel (I.P.I.C.) s'est restructuré et est aujourd'hui recentré sur une interprétation plus patrimoniale des critères de choix tout en maintenant un lien étroit avec l'aménagement du territoire en tant qu'outil d'aide à la gestion et à la décision. Le souhait est de conscientiser le grand public par une diffusion maximale des données au moyen d'une nouvelle informatisation de l'I.P.I.C. qui va évoluer rapidement vers un processus interactif favorisant une meilleure appropriation de la matière par l'ensemble des citoyens. Les outils informatiques nécessaires ont été finalisés pour permettre de concrétiser ces évolutions.

En matière de restauration, la dynamique interne mise en place pour la réalisation des fiches d'état sanitaire s'est amplifiée par une systématisation des contacts avec les communes et une plus grande implication de celles-ci. Cela permet de sensibiliser davantage ces communes, et surtout les propriétaires, à l'état de leur bien, et de développer une gestion plus proactive du patrimoine. La réalisation de ces fiches d'état sanitaire a permis d'établir un lien plus étroit avec les conditions d'octroi des subsides, comme le préconisait déjà le décret du 1er avril 1999, par la transposition en cours de dispositions adaptées inscrites dans un projet d'arrêté d'octroi de subsides en voie de finalisation.

Au niveau international, le département a poursuivi son implication et sa collaboration étroite avec les principales organisations qui s'occupent de patrimoine : avec le Conseil de l'Europe et son comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP), avec l'EHHF (*The European Heritage Heads Forum*), et avec l'EAC (*Europea Archeologica Consilium*) principalement. En parallèle, le département est associé à un long travail de réflexion pour mettre en place un relais plus efficace vers la Commission européenne en ce qui concerne le patrimoine.

Pour le patrimoine mondial, à la suite de l'inscription par l'Unesco des sites miniers majeurs de Wallonie (Bois du Luc, Bois du Cazier, Grand-Hornu et Blégny Mine) sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, le rôle du Comité wallon du patrimoine mondial (CWAPAM) et des structures tripartites de gestion pour chaque site inscrit, s'est consolidé. La mise en œuvre de « plans de gestion » pour chaque site inscrit (ou à inscrire), sur base des recommandations énoncées par l'Unesco dès 2005 est passée à une phase opérationnelle, via l'élaboration de résumé exécutif à soumettre aux différentes instances. L'élaboration de ces différents outils de gestion a progressé pour chaque site et mobilise un grand nombre d'acteurs dans le cadre d'une démarche participative coordonnée par le département du Patrimoine.

Pour l'ensemble du département du Patrimoine et de son fonctionnement, au niveau des grands principes, trois grandes thématiques déjà envisagées ont fait l'objet d'un surcroît d'attention : renforcer les synergies avec les autres compétences de la DGO 4 (aménagement du territoire, logement et énergie) pour valoriser davantage les aspects positifs de nos complémentarités ; renforcer les collaborations avec d'autres compétences du SPW (pouvoirs locaux, tourisme, nature et forêts, travaux publics, etc.) en participant à la construction de la nouvelle image du Service public de Wallonie, notamment en termes de simplification et de recherche de cohérence ; et enfin, entamer une démarche de refonte de nos pratiques en terme de gestion du patrimoine davantage orientée vers le « client ».

Le bilan 2013, dans la continuité du précédent, montre que le département du Patrimoine poursuit son évolution tout en consolidant son engagement déterminé au service du patrimoine de Wallonie. Les mêmes enjeux persistent, les menaces s'amplifient, qu'elles soient externes ou même internes.

Plus que jamais, tous les acteurs du patrimoine doivent s'épauler pour faire en sorte de mieux rencontrer d'une manière générale les attentes de la population vis-à-vis de son patrimoine, et en particulier, celles des propriétaires des biens patrimoniaux. Cela nécessite de se remettre chaque jour en question, de se restructurer pour rendre le patrimoine plus accessible et rendre notre action plus efficiente. Les menaces qui pèsent sur le patrimoine, en Wallonie, en Belgique et même en l'Europe, nécessitent plus que jamais une plus grande cohérence et une plus grande implication de tous les acteurs, pour construire ensemble une réponse socialement et économiquement pertinente et durable.

I LES DÉFIS DU DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE ET DU BÂTIMENT DURABLE

Pour renforcer l'efficacité énergétique de la Wallonie, la priorité définie par le Gouvernement wallon dans la Déclaration de politique régionale (DPR) pour la période 2009-2014 est la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments.

Premier visé : le logement. Mais le secteur tertiaire, et plus particulièrement les bâtiments publics, doivent également faire l'objet d'une démarche de construction et de rénovation durables.

Souvenez-vous, en mai 2010, une étape importante en vue de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments avait été franchie avec l'entrée en vigueur de la réglementation wallonne sur la PEB. Deux ans plus tard, en juin 2012, un arrêté du Gouvernement wallon est venu renforcer les exigences en matière d'isolation des parois. Le calcul du critère d'isolation global K à respecter par les constructions neuves et les changements d'affectation a aussi indirectement été renforcé puisqu'il doit depuis lors tenir compte des pertes de chaleur dues aux nœuds constructifs du bâtiment. En novembre 2013, le nouveau « Décret PEB » met la barre encore un peu plus haut en termes d'exigence. Méthode de calcul de la PEB, exigences concrètes basées sur cette méthode, modalités



de certification des bâtiments et d'agrément des responsables PEB, des certificateurs PEB, et des auteurs d'étude de faisabilité, autant d'évolutions qui vont dans le sens d'un nouveau défi lancé à tous les secteurs de la construction et de l'immobilier.

Deux actions phares avaient servi à préparer, sur une base volontaire, l'entrée en vigueur de la PEB : l'action Construire avec l'Énergie et la Procédure d'Avis énergétique. Un terme avait été mis à la première fin 2011, lorsque ses exigences, qui visaient au départ à encourager à « faire mieux » que la réglementation, avaient été quasiment rattrapées par celle-ci.

En 2012, une nouvelle action volontaire avait été lancée : l'appel à projets « Bâtiments exemplaires Wallonie ». Ici, c'est l'excellence qui était visée. Il ne suffisait plus de répondre aux conditions, il fallait repousser les limites et servir d'exemple pour les autres ! Et c'est en juin 2013 que les lauréats ont été proclamés. Dans la foulée a été lancé le nouvel appel tertiaire. Ce concours a pour vocation de mettre à l'honneur des bâtiments tertiaires (bâtiments destinés à l'enseignement, immeubles de bureaux ou immeubles de services) remarquables par leur réponse à une série de critères parmi lesquels l'énergie joue un rôle prépondérant.

Quant à la Procédure d'Avis énergétique, la PAE2, elle a été lancée en 2013, après une préparation minutieuse de ses outils par la direction du Bâtiment durable en 2012.

Les primes restent un levier important de la diminution de la consommation d'énergie cité dans la DPR. Les primes énergie ont continué de battre leur plein en 2013 et le nombre de dossiers introduits a augmenté par rapport à 2012.

Du côté du secteur tertiaire, le programme UREBA (Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments) a continué en 2013 à soutenir les investissements économiseurs d'énergie les plus performants dans les bâtiments des administrations locales, des écoles, des crèches et du monde associatif. En outre, un appel à projet « UREBA exceptionnel » a été lancé. Les facilitateurs tertiaire et non-marchand, de même que les conseillers énergie dans les communes, ont continué de sensibiliser et d'accompagner

Bâtiment sis à Stavelot, Basse Voye, 6. Architecte : Stephen Toumpsin ; maître de l'ouvrage : Olivier Georges



leurs publics dans leurs démarches d'utilisation rationnelle de l'énergie.

La transposition et l'implémentation de la nouvelle directive sur l'efficacité énergétique et les services énergétiques compte parmi les actions s'inscrivant dans le premier axe de la DPR en matière d'énergie sur lesquelles le département, et plus particulièrement la Cellule SIE (système d'information énergétique), a travaillé en 2013.

Le département de l'Énergie et du Bâtiment durable a également mené en 2013 des actions allant dans le sens du deuxième axe de la DPR : aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie et à s'ancrer dans les métiers d'avenir.

Les Accords de branche de première génération signés entre la Wallonie et 16 fédérations sectorielles (177 entreprises pour 219 sites à fin 2011) ont engrangé d'excellents résultats en termes d'efficience énergétique et de réduction des émissions de CO_2. Pendant plus de dix ans, les entreprises engagées ont largement dépassé les objectifs fixés. Elles auront l'opportunité de remettre le couvert puisque ces accords ont été reconduits pour la période 2013-2020.

Les aides à la réalisation d'audits énergétiques et à la mise en place d'une comptabilité énergétique octroyées dans le cadre d'AMURE (amélioration de l'utilisation rationnelle de l'énergie) ont été maintenues.

Le facilitateur industrie a, pour sa part, continué ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches en vue d'économiser l'énergie.

L'année 2013 a été particulièrement fructueuse en matière de soutien à la recherche et développement et à l'innovation. Un appel à projets, dans le cadre du programme mobilisateur de recherche ENERGINSERE sur le stockage en énergie électrique, a été lancé. Il s'inscrit dans une problématique de fond qui concerne la mise en œuvre d'un avenir énergétique décarboné et à base d'énergies renouvelables dont l'intermittence devra être gérée (80 à 95 % de diminution des émissions de CO_2 dans la production d'énergie à l'horizon 2050). Les conventions de parrainage seront mises en œuvre dès 2014.

Améliorer le fonctionnement du marché et garantir un droit à l'énergie pour tous sont aussi restés une préoccupation du département en 2013, par le biais du facilitateur social et notamment des appels PAPE, lesquels ont fait l'objet d'un colloque à destination des administrations et des CPAS plus particulièrement.

Par ailleurs, les facilitateurs spécialisés dans les filières renouvelables ont continué à œuvrer au développement harmonieux de leur filière sur le territoire wallon.

COORDONNÉES DE CONTACT :
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO 4)

M. Ghislain GERON
Directeur général

ADRESSE DE CONTACT :
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B – 5100 Namur (Jambes)

POUR TOUTE INFORMATION :
Tél. +32(0)81 33 21 11
Fax +32(0)81 33 21 10

DGO 5

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ



Mme Sylvie MARIQUE

Directrice générale

AV. GOUVERNEUR BOVESSE, 100
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 72 11
FAX 081 30 90 93

ORGANIGRAMME DE LA DGO 5

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX
- DIRECTION DE LA TUTELLE FINANCIÈRE SUR LES POUVOIRS LOCAUX
- DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DES POUVOIRS LOCAUX

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS LOCAUX
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX
- DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHÉS PUBLICS DES POUVOIRS LOCAUX

DÉPARTEMENT DE LA LÉGISLATION DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA PROSPECTIVE
- DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DÉVELOPPEMENT DES POUVOIRS LOCAUX
- DIRECTION DE LA LÉGISLATION ORGANIQUE DES POUVOIRS LOCAUX
- DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE L'AIDE À LA GESTION DES POUVOIRS LOCAUX

DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE
- DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE
- DIRECTION DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

DÉPARTEMENT DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE
- DIRECTION DES AÎNÉS
- DIRECTION DE LA FAMILLE

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES INFRASTRUCTURES MÉDICO - SOCIALES
- DIRECTION DES INFRASTRUCTURES MÉDICO-SOCIALES
- DIRECTION DES SOINS HOSPITALIERS
- DIRECTION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
- DIRECTION DES SOINS AMBULATOIRES

SERVICES EXTÉRIEURS
- DIRECTION DU LUXEMBOURG
- DIRECTION DE LIÈGE
- DIRECTION DU HAINAUT
- DIRECTION DE NAMUR
- DIRECTION DU BRABANT WALLON



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

La direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO 5) exerce quatre métiers, à savoir :

- contrôler ;
- conseiller ;
- agréer ;
- subventionner.

Ces métiers s'exercent autour des trois piliers centraux de la DGO 5 : les Pouvoirs locaux, l'Action sociale et la Santé.

Dynamique projet et mise en place d'une Communauté des chefs de projets

La Communauté des chefs de projets (CCP) a été créée en mars 2012 suite à une vaste opération visant à mettre en place, au sein de la DGO 5, une véritable **Dynamique projets**. La CCP se réunit trois fois par an. Elle est composée de tous les agents (Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé) ayant dans leurs missions la réalisation d'un ou plusieurs projets.

En 2012, les travaux de la CCP ont abouti à la rédaction de fiches-projets et à la constitution de la matrice qui reprend les interdépendances des différents projets de la DGO 5.

En 2013, la CCP a produit, pour le Comité de direction, un vaste rapportage de l'état d'avancement de tous les projets via les fiches-bilans.

Véritable lieu d'échange, la CCP est un outil complémentaire à la mise en place d'une véritable transversalité.

I POUVOIRS LOCAUX

Programme Stratégique Transversal



Prévu par la DPR 2009-2014, le **plan stratégique communal** coordonne et fédère les différentes politiques sectorielles de la vie communale (plan communal de mobilité, plan d'ancrage communal du logement, schéma de structure, plan communal de développement rural, plan communal de développement de la nature, plan d'économie d'énergie…).

Suite à un appel à projets lancé en **mars 2013**, 87 communes ont répondu positivement. Parmi celles-ci, 24 communes pilotes ont été sélectionnées afin de tester la méthodologie d'élaboration du PST et de proposer, pour la prochaine mandature communale, un modèle renforcé assorti de recommandations et de bonnes pratiques méthodologiques.

Le travail avec les communes pilotes a débuté en avril 2013 et a été organisé en :

- ateliers thématiques au cours desquels des experts sont venus présenter les enjeux, les opportunités mais aussi les contraintes qui concernent les communes et dont elles pourraient se saisir dans leur PST ;
- ateliers méthodologiques au cours desquels les communes ont pu échanger sur la méthodologie, l'écriture, les bonnes pratiques, les difficultés qu'elles rencontrent ;
- parallèlement, un certain nombre d'outils ont été proposés par le Comité d'accompagnement (composé de la DGO 5, la DGO 1, le CRAC et l'UVCW) tels que le guide méthodologique, la plate-forme www.pstcommunal.be, la fiche communale, les documents sur le portail des pouvoirs locaux, etc.

Le dépôt officiel des PST a eu lieu le 25 février 2014.

Trois conclusions peuvent déjà être tirées de cette expérience :

- le PST est une démarche stratégique qui doit rester réaliste, tenir compte de l'état des finances et des projets en cours ;
- la collaboration entre le Collège et l'administration est indispensable dans la rédaction du PST même s'il n'est pas toujours évident de concilier les ambitions politiques qui veulent une action rapide et le temps de leur mise en œuvre qui est souvent tributaire de procédures administratives longues et multiples ;
- les outils de suivi doivent mettre en évidence les interactions entre les objectifs et favoriser la gestion transversale.

Enfin, il faut souligner la richesse des échanges avec les communes dans le cadre de cet appel à candidatures et les apprentissages retenus tant au niveau des communes, qu'au niveau de l'administration.

L'eMandat, au service des mandataires



eMandat (http://emandat.pouvoirslocaux.wallonie.be) est la plateforme de formation à destination des mandataires des communes et des CPAS. L'eMandat est accessible grâce à un code d'accès fourni à chacun des mandataires. C'est un outil **interactif** (des quiz permettent à l'utilisateur de participer activement à sa formation), évolutif (il sera mis à jour au gré des modifications de la législation) et **ludique** (des animations facilitent la compréhension des concepts exposés). L'eMandat permet actuellement de suivre les cours suivants : **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES COMMUNES, MARCHÉS PUBLICS, PERSONNEL DES POUVOIRS LOCAUX et FINANCES PUBLIQUES LOCALES.**

En 2013, l'eMandat a été mis à jour suite à l'entrée en vigueur de la réforme de la tutelle et des grades légaux et des modifications en matière de marchés publics.

Par ailleurs, 2013 a également été placée sous le signe d'une étude quant à l'ouverture de l'eMandat aux matières relatives aux provinces, aux intercommunales et aux associations Chapitre XII. Un marché public de services a été lancé afin de déterminer le prestataire qui accompagnera la DGO 5 dans la mise en production de l'eMandat version 2.0. Les travaux avec ce prestataire sont prévus pour 2014.

Le développement de l'eTutelle



Aujourd'hui, l'eTutelle est une réalité pour **75 % des villes et communes de Wallonie** qui utilisent le guichet électronique de dépôt des actes. Les plus grandes villes nous font confiance : **Namur, Liège, Mons, La Louvière**… et cette confiance se traduit par une utilisation volontaire et croissante : **un acte sur deux transmis par voie électroniqu**e en 2013, soit 5 801 actes, c'est trois fois plus qu'en 2012 !

La grande majorité des communes adhérentes au projet eTutelle se disent **satisfaites** : temps gagné dans l'encodage et le suivi des dossiers, facilité pour trouver le bon interlocuteur, flexibilité dans le travail mais aussi, la dimension pédagogique développée dans l'accompagnement au changement. Ces résultats encourageants sont le fruit d'une **collaboration constante avec les experts du métier**.

Plus de **200** agents de la DGO 5 et du cabinet du ministre des Pouvoirs locaux œuvrent chaque jour à l'instruction des **dossiers** de tutelle, depuis des sites distants. Les **12 125** dossiers reçus en 2013 ont été **instruits de A à Z** dans l'eTutelle sans qu'aucun signataire papier ne transite de l'administration vers l'autorité de tutelle ! Le processus a été entièrement harmonisé à cette fin.

Grâce au dispositif, le pari est largement atteint puisque la **réforme de simplification** de la tutelle a pu être proposée aux communes en juin 2013, en toute transparence et simplicité. Pour recueillir tous les fruits de la simplification, il restera donc à **généraliser l'eTutelle**.

I LES « E » DES POUVOIRS LOCAUX

Outre, l'eTutelle, on peut citer :

Le cadastre des subsides

http://subsides.pouvoirslocaux.wallonie.be





Cadastre des subsides



Le cadastre des subsides apporte une solution au nombre toujours croissant de subsides octroyés aux communes, provinces et CPAS et aux difficultés rencontrées par les élus locaux pour connaître les possibilités de financement

qui leur sont offertes et les administrations auprès desquelles ils doivent se renseigner.

Chaque subside y est présenté sous la forme d'une fiche reprenant les informations essentielles, le « qui – quoi – où ».

Le mémento fiscal

http://pouvoirslocaux.wallonie.be/rubrique Memento fiscal

Logé sur le portail des Pouvoirs locaux, le Memento fiscal s'inscrit dans l'objectif de simplification administrative poursuivi par le Gouvernement wallon. Il permet aux villes et communes de disposer de modèles de règlement-taxe élaborés sur base d'un même canevas bien structuré, de comparer les textes et les taux en vigueur depuis 2003 (1990 pour le PI et l'IPP). Il est également accessible au grand public.

eComptes



Le plan eComptes, dont le déploiement a commencé en 2009, visait à équiper toutes les communes et tous les CPAS de Wallonie d'un logiciel développé au sein de la DGO 5 avec la contribution d'experts de terrain.

Aujourd'hui, ce logiciel est déployé dans toutes les villes, communes, CPAS (soit 506 administrations avec plus de 1500 utilisateurs) et la diffusion d'une version adaptée est en cours dans les provinces. Ce logiciel, dont nous assurons le développement et la maintenance, permet à ces pouvoirs locaux :

- d'envoyer leurs budgets et comptes dans le système dématérialisé de l'eTutelle ;
- d'alimenter régulièrement, par voie de fichiers, une base de données statistiques à la DGO 5 ;
- de générer les documents imposés par la réglementation comptable ;
- de produire analyses et rapports, sans encodage manuel, aidant à la gestion financière ;
- d'automatiser la production de documents de suivi de subventions, dans le cadre, par exemple, de la médiation de dette, ou du plan de cohésion sociale.

En 2013, le système a été adapté pour permettre la production des budgets et des comptes provisoires, conformément à une décision du Gouvernement wallon.

Dans le domaine des finances locales, le plan eComptes est donc un vecteur de **simplification administrative**, un outil **d'aide à la gestion**, et un **système d'alimentation dématérialisé de la tutelle et des statistiques**.

Espaces publics de Wallonie



Le développement des technologies peut être source d'intégration ou d'exclusion.

S'inscrivant dans une politique visant à réduire la fracture numérique au niveau local, la Wallonie octroie depuis 2004, via le lancement d'appels à projets, des subventions aux entités locales désireuses de pérenniser ou de mettre sur pied un Espace Public Numérique (EPN) sur leur territoire.

Aujourd'hui, ce projet, sur lequel la Wallonie collabore avec le Centre de compétence Technofutur TIC basé à Gosselies, représente un réseau de 148 EPN labellisés sur le territoire de 103 entités locales.

Le label « Espaces publics numériques de Wallonie » est initié par le Gouvernement wallon et porté par les pouvoirs locaux pour lutter contre l'exclusion numérique et favoriser l'intégration, la participation citoyenne de tous à la société de l'information.

Un nouvel appel à projets « Papy et Mamy surfeurs » a été lancé en juin 2013 par le Gouvernement wallon, visant à lutter contre la fracture numérique et à participer à la qualité de vie des aînés, à domicile et au sein des établissements qui les accueillent et les hébergent.

Pour en savoir plus sur les EPN, consultez le blog des EPN : www.epn-ressources.be

La réforme de la tutelle

Depuis la réforme de la tutelle entrée en vigueur le 1er juin 2013, les Communes peuvent introduire leurs décisions soumises à la tutelle spéciale d'approbation via l'application « e-tutelle ». Dans ce cadre, près de 300 dossiers « ressources humaines » ont été instruits durant cette année 2013.

La réforme a aussi des implications au niveau des marchés publics. En effet, cette réforme a supprimé la transmission obligatoire des marchés publics au stade de la fixation des conditions et du choix du mode de passation du marché ce qui, en principe, réduira le nombre de dossiers traités annuellement par la direction des Marchés publics (5 000 dossiers en 2013).

Parallèlement à cet allégement de la tutelle, les pouvoirs locaux qui le souhaitent peuvent demander un avis préalable sur toutes leurs questions marchés publics à la direction du Patrimoine et des Marchés publics. Ces demandes d'avis doivent, conformément au prescrit de la circulaire du 27 mai 2013 relative aux pièces justificatives, être formulées préalablement à la prise de la décision concernée.

Le recours à cette procédure d'avis diminuera ainsi les risques d'une annulation au stade de l'attribution sur base d'une erreur au niveau du « projet ».

La réforme de la tutelle a aussi touché les CPAS (dans le cadre de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale). Toutes les dispositions relatives à la tutelle ont été regroupées dans un seul chapitre. Le principe de la réforme consiste en une seule autorité de tutelle par acte et une seule autorité de tutelle par type de tutelle. Cette réforme est le reflet du principe de confiance, d'une concertation accrue entre la commune et le CPAS et d'une évidente simplification administrative. Il est le fruit de deux études qui ont permis d'analyser la mise en œuvre des règles de tutelle qui étaient jusqu'il y a peu, applicables aux CPAS : un Standart Cost Model (SCM) et un audit consacré au fonctionnement de l'ancien article 111 de la loi organique.

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

La réforme de l'inspection

En 2009, la Cour des Comptes a réalisé un audit sur l'inspection, mettant en évidence ses faiblesses en termes de contenu de l'inspection, de stratégie et de planification, de support hiérarchique et de leadership.

Depuis 2009, le plan opérationnel de la DGO 5 a été adopté, mettant en œuvre la modernisation de l'administration et, en évidence, la nécessité de réformer l'inspection avec pour priorité celle des établissements de soins ou hôpitaux et des maisons de repos.

L'autorité politique a marqué sa volonté de soutenir la réforme de l'inspection par l'appui d'un prestataire extérieur qui vient de terminer en décembre 2012 son intervention entamée en 2011.

Ce marché s'est centré sur les objectifs suivants :

- mettre le résident et le patient au centre du dispositif ;
- viser au développement économique, au bien-être et à la santé publique en Wallonie.

Il a conduit à la répartition claire des tâches entre l'administration et l'inspection sur la base du principe d'exploitation du potentiel de mutualisation des ressources : inventaire des tâches/actions, définition de procédures (33) et modélisation sous la forme de processus, inventaire des courriers-types et modélisation, archivage papier et dématérialisé, gestion par base de données et mise en place d'un tableau de bord, outils juridiques (base de données, jurisprudence), méthodologies de contrôle (qualité de soins), révision des rapports d'inspection…

De manière plus transversale, il amènera à une nouvelle conception de l'inspection répondant au rapport d'audit de la Cour des Comptes et s'inscrivant, en particulier dans une stratégie d'amélioration continue tant pour l'administration que pour l'autorité politique et les usagers, gestionnaires d'établissements ou utilisateurs de services agréés.

Réforme du contrôle des subventions

En 2011, la DGO 5 avait entamé une réflexion afin de simplifier et d'harmoniser la procédure de contrôle des subventions réglementées octroyées dans 18 secteurs réglementés en matière d'action sociale et de santé.

Cette réflexion s'imposait suite à deux constats :

- d'une part, les 18 secteurs actifs en matière d'Action sociale ou de Santé relevant de la compétence de la DGO 5 répondaient à des réglementations et des modalités de mise en œuvre complètement disparates ;
- d'autre part, nous avons l'obligation de nous conformer à deux directives européennes qui visent :
  - la réduction des délais de paiement (30 jours en 2013) ;
  - la réduction des charges administratives (moins 25 % fin 2012).

La DGO 5 a fait le choix de mettre en application le principe de confiance, en collaboration avec e-WBS, afin de réduire significativement le nombre de pièces justificatives à produire par les entités subsidiées (ASBL, CPAS...) pour le calcul et le paiement du solde de leur subvention.

Les travaux menés en 2012 ont permis d'aboutir à une nouvelle procédure qui s'est appliquée dès la subvention 2013, contrôlée en 2014, à cinq secteurs (dits « pilotes ») pour lesquels aucune modification réglementaire n'était nécessaire, à savoir :

- les initiatives locales de développement social en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère ;
- les institutions agréées pour la médiation de dettes, les centres de référence en médiation de dettes et l'Observatoire du crédit et de l'endettement ;
- les services d'insertion sociale ;
- les centres de télé-accueil ;
- les centres d'accueil de jour.

En vue d'accompagner ce changement, un *Manuel des subventions réglementées pour l'Action sociale et la Santé* a été rédigé.

Parallèlement à cette expérience pilote, les réglementations des 13 autres secteurs, regroupées au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, seront adaptées de manière à pouvoir étendre l'application du principe de confiance.

La Plate-forme *Bien vivre chez soi*

La Plate-forme *Bien Vivre chez soi* a vu le jour en novembre 2010. Co-construite avec l'AWIPH, elle s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap. Elle offre un site internet rassemblant conseils et adresses de services ou



prestataires. Elle met à la disposition des aînés ou des personnes handicapées un service d'ergothérapie gratuit à domicile afin d'établir un diagnostic, d'envisager les aménagements indispensables ou nécessaires au maintien à domicile et d'évaluer la mise en œuvre afin de faire évoluer le domicile en fonction de l'autonomie de la personne. www.bienvivrechezsoi.be

Plan wallon Nutrition – Santé en faveur des Aînés



L'alimentation et l'état nutritionnel de nos aînés participent de façon essentielle au « bien vieillir ». Tous doivent pouvoir bénéficier d'actions concrètes et visibles favorisant une prise alimentaire optimale qui répondent à leurs besoins et leurs attentes, de manière à réduire les risques de maladies et de dépendance, à renforcer leur état de santé et à améliorer leur qualité de vie, à tout moment de leur existence.

Dans ce contexte, la DGO 5 gère le projet relatif à l'implémentation de la charte qualité-nutrition et le Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés (PWNS-bé-A), parties intégrantes du Plan National Nutrition Santé pour la Belgique (PNNS-B). Pour assurer le développement de ce plan, un guide a été élaboré et distribué en 2012 aux professionnels du secteur. Pour illustrer ce guide et principalement la charte qualité – nutrition, un film composé de sept capsules pour sept thèmes a été réalisé dans les maisons de repos qui ont accepté de tester la charte. Outil de sensibilisation, ces capsules montrent quelques actions simples à mener pour lutter contre la dénutrition des personnes âgées en maison de repos.

Par ailleurs, en collaboration avec les Fédérations, des actions de sensibilisation, de promotion et d'accompagnement au PWNS-be-A ont été proposées aux maisons de repos. De plus, un partenariat a été établi avec la Société scientifique

de médecine générale en vue se sensibiliser les médecins généralistes à la problématique de la dénutrition des personnes âgées et de l'intérêt primordial de veiller à ce que la nutrition soit pour eux optimale.

LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT



Un site portail Surendettement a été développé et mis en ligne avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Ce portail est destiné à la population confrontée à la question du surendettement ou désireuse de recevoir des informations pertinentes et des conseils. http://socialsante.wallonie.be/surendettement.

Par ailleurs, la réforme de la médiation de dettes a abouti à l'adoption d'un décret et d'un arrêté du Gouvernement wallon en 2013. L'objectif de cette réforme est de renforcer les outils mis à disposition des institutions agréées afin de répondre le mieux possible aux besoins des personnes en médiation de dettes et de mettre en œuvre les dispositifs les plus adéquats, comme le règlement collectif de dettes.

LA CRÉATION D'UNE CELLULE DE CRISE AU SEIN DE LA DIRECTION DES AÎNÉS

La direction des Aînés a mis en place une cellule de crise qui intervient avec les pouvoirs locaux lorsqu'il est nécessaire de fermer un établissement (destiné à l'accueil et à l'hébergement des personnes âgées), d'urgence ou non, en vue de soutenir les acteurs, d'apporter son expertise et de garantir le bien-être des résidents.

L'Observatoire wallon de la Santé a mis en place, avec les autres services des départements de la Santé et de l'Action sociale, des midi-santé. Il s'agit de permettre aux agents de se rencontrer une fois par mois sur le temps de midi, de découvrir des matières en lien avec les activités de la DGO 5 et ainsi de se former de manière continue et conviviale.

La Cellule permanente environnement-santé (CPES) a, quant à elle, coordonné le premier Plan d'actions de lutte contre le radon en Wallonie. C'est à ce titre, qu'elle a initié le Radon day, la première journée wallonne de dépistage du radon en octobre 2013.

COORDONNÉES DE CONTACT :
Direction générale opérationnelle
des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO 5)

Mme Sylvie MARIQUE
Directrice générale

ADRESSE DE CONTACT :
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B – 5100 Namur (Jambes)

POUR TOUTE INFORMATION :
Tél. +32(0)81 32 72 11
Fax +32(0)81 32 72 61

LES SITES INTERNET :
http://pouvoirslocaux.wallonie.be
http://socialsante.wallonie.be



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE



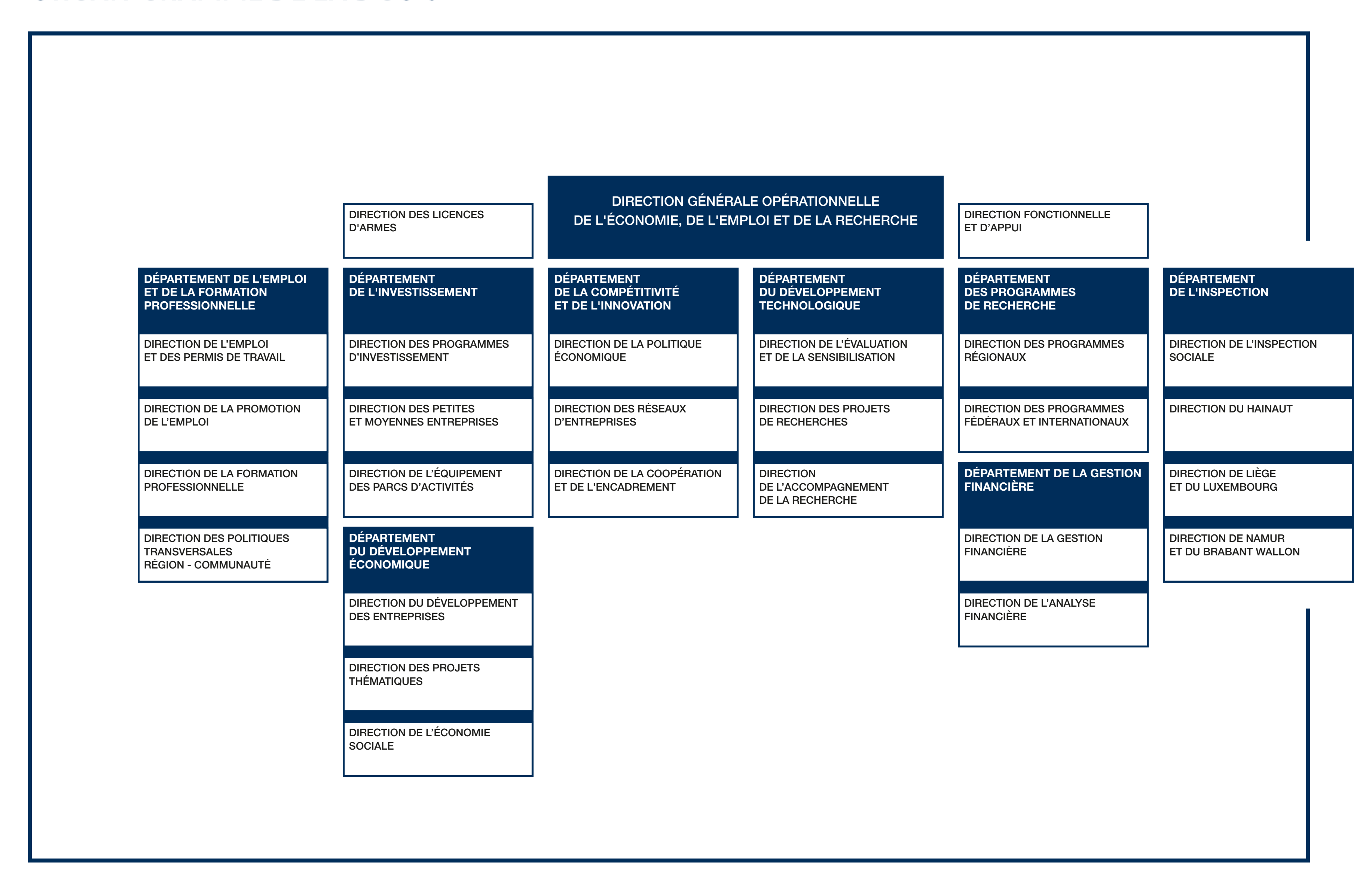
M. Yves SENNEN

Directeur général f.f.

PLACE DE LA WALLONIE, 1
5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. **081 33 42 20**
FAX **081 33 39 33**

ORGANIGRAMME DE LA DGO 6





LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE

L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LA RECHERCHE

C'est la DGO 6 qui gère ces trois domaines au sein du SPW de sorte à remplir au mieux sa mission essentielle, celle de participer activement au renouveau économique de la Wallonie.

Cela commence par des actions de sensibilisation aux sciences et aux technologies tout au long des études, notamment avec la revue *Athena*, et par le projet Cyberclasse qui met à la disposition des écoles du matériel informatique et du personnel afin d'assurer son entretien mais aussi la formation des utilisateurs.

Cela se poursuit par le soutien et la valorisation de la recherche qui se concrétisent dans des partenariats entre les universités, les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises dont elle encourage le travail en réseau en Wallonie mais aussi aux niveaux européen et international.

Cela se prolonge par des aides à l'innovation, à la formation, à l'investissement ainsi qu'à la création et au développement d'activités en faveur des entreprises et des candidats entrepreneurs. Et cela aboutit à la création d'emplois et au développement économique de la Wallonie.

Mais, ce n'est pas tout, car pour encadrer et favoriser cette filière dynamique, la DGO 6 se préoccupe de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, du soutien à l'économie sociale et de la formation professionnelle dans des secteurs aussi variés que l'aéronautique, l'aide aux personnes ou l'agriculture. Elle participe également à l'aménagement et à l'équipement des parcs d'activités économiques pour rendre la Wallonie encore plus attractive auprès des investisseurs.

Ces multiples activités, elle les gère avec une grande cohérence puisqu'elle met tout en œuvre pour que la recherche profite à l'innovation, l'innovation à l'économie, l'économie à l'emploi et l'emploi au bien-être de tous. Par ailleurs, elle se préoccupe aussi des licences d'armes.

Mais elle ne se limite pas à concilier emploi, économie et bien-être social car elle s'intègre totalement dans une perspective de développement durable en soutenant activement les projets de recherche et d'investissement les plus respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, la DGO 6 disposait en 2013 de 13 sites d'activités et de 498 agents. Et elle gérait un budget total de 2 027 755 milliers € dont 25 444 milliers € étaient réservés à son fonctionnement, ce qui représentait 26,33 % du budget total de la Wallonie.

L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le département de l'Emploi et de la Formation professionnelle participe à la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi en gérant les dispositifs destinés à favoriser la création d'emplois et à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle.

Il encourage le développement de la formation professionnelle pour permettre à chacun, et notamment aux plus défavorisés, d'accéder à un emploi. Adapter la qualification professionnelle des salariés aux besoins des entreprises fait partie de ses préoccupations. Et dans ce domaine, il agit en complémentarité avec des organismes tels que le Forem et l'IFAPME.

Il est également compétent pour diverses mesures visant à favoriser l'emploi. Il agrée les agences de placement et subventionne les agences de développement local et les cellules de gestion centre-ville.

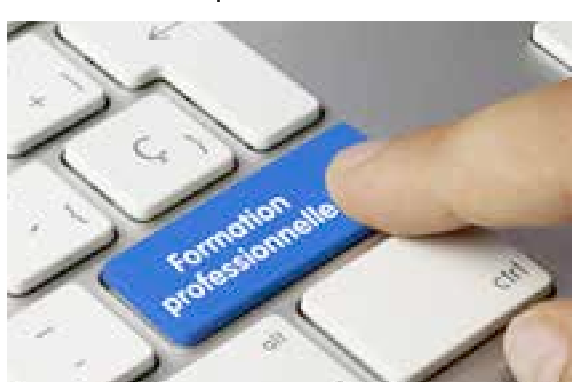
Il intervient encore dans la politique de l'immigration en veillant à l'application de la législation relative à l'occupation des travailleurs de nationalité étrangère. En 2013, il a délivré pas moins de 10 115 permis de travail, ce qui représentait une diminution de 16 % par rapport à 2012. La régularisation du séjour par le travail s'est poursuivie et les demandes introduites suite aux décisions favorables de l'Office des Étrangers ont continué à affluer à la DGO 6.

Le département de l'Emploi et de la Formation professionnelle s'implique aussi dans la mise en œuvre du Plan Marshall 2.Vert en soutenant la formation qualifiante des jeunes (nouvelles technologies, formation en alternance, etc.) et leur insertion professionnelle tout en appuyant le développement durable par le biais d'aides aux PME et aux agences de développement local.

En 2011 et 2013, il a lancé deux appels à projets « école numérique » auprès des directions d'écoles qui leur proposaient d'introduire des scénarios pédagogiques novateurs intégrant l'usage des technologies de l'information et de la communication. Sur les 600 projets introduits, 100 ont été sélectionnés.

Et en novembre 2011, il a lancé la plate-forme Wallangues qui permet aux Wallons d'apprendre les langues en e-learning. Un indiscutable succès puisque, au 1er mars 2014, la plate-forme comptait plus de 300 000 inscrits.

Il instruit aussi les demandes en matière d'Aides à la Promotion de l'Emploi (APE, un dispositif qui représentait en 2013 un budget de 632 millions €) et du programme de transition professionnelle (qui s'élevait en 2013 à près de 15 millions €).



À ce sujet, il faut noter que l'APE Marchand et l'APE-Jeune ont été remplacés au 1er juin 2013 par un nouveau dispositif nommé SESAM. En 2013, 1 092 employeurs ont introduit dans ce cadre une demande d'aide pour l'engagement de 1 640 demandeurs d'emploi.

En 2013, la direction de la Promotion de l'Emploi a réceptionné plus de 2 600 demandes APE.

Il assure également le suivi du plan Cyberclasse qui vise à l'installation d'ordinateurs dans les établissements scolaires. Au 31 décembre 2013, le bilan était le suivant : 3 178 implantations scolaires ont introduit un dossier Cyberclasse auprès du SPW (soit 94,8 % des écoles ciblées), 2 988 écoles ont confirmé leur demande et sont d'ores et déjà équipées ou en passe de l'être et 38 538 ordinateurs (soit 96,34 % des 40 000 ordinateurs prévus) sont d'ores et déjà opérationnels ou en passe de l'être.



L'INVESTISSEMENT

Le département de l'Investissement gère les aides à l'investissement. Celles-ci sont une nécessité majeure pour le développement économique de la Wallonie. Elles se composent d'aides à l'investissement en faveur des entreprises privées et de soutien à des entreprises publiques ou privées spécialisées dans l'aménagement de zones d'activités économiques.

Le département de l'Investissement se compose de trois directions :

- la direction des Petites et Moyennes Entreprises qui participe à l'élaboration d'une politique spécifique aux PME sur base du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants en faveur des PME. En 2013, elle a pris 1 940 décisions d'octroi, ce qui représentait un budget de 98 millions € et 863 millions € d'investissements ;

- la direction des Programmes d'Investissement qui gère les dossiers de prime à l'investissement en application des incitants régionaux en faveur des grandes entreprises, des aides cofinancées par le FEDER et des incitants en faveur de la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie (décrets du 11 mars 2004). Elle a soutenu 140 projets en 2013, toutes mesures confondues, ce qui représentait plus de 490 millions € d'investissements et un budget de 66 millions € ;



- la direction de l'Équipement des parcs d'activités qui assume les missions en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. Dans ce cadre, elle a octroyé près de 83 millions € de subsides en 2013, dont 50 millions € dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert.

Ces trois directions sont impliquées directement dans des actions ou programmes de grande ampleur et d'importance budgétaire considérable. En effet, les programmations européennes 2007-2013 permettent à la Wallonie d'intervenir avec la contribution de financements européens dans différents domaines au profit du développement économique et de la création d'emplois.

De plus, ces trois directions sont très largement impliquées dans les différents axes d'intervention du Plan Marshall 2.Vert engendrant des programmes de priorités ainsi que l'octroi de primes complémentaires à certains types d'entreprises.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le département du Développement économique a pour mission de soutenir le développement durable de la Wallonie en favorisant :

- le développement économique, par la création d'activités et le développement des PME dans une logique de création d'emplois et d'insertion de notre région dans l'économie immatérielle et la société de la connaissance ;
- le développement social, par un soutien actif à l'économie sociale et au tiers-secteur dans une logique de production de valeurs d'usage et d'insertion des publics éloignés du marché de l'emploi ;
- le développement environnemental, par la promotion du transport fluvial et des modes de transport alternatif qu'il a soutenus activement par l'octroi en 2013 de primes, pour un montant total de 1 708 368,20 €.

Il a notamment pour mission d'assurer, dans le cadre des programmes cofinancés par le Fonds européen de développement régional, le suivi administratif et budgétaire des projets d'animation économique, en bonne collaboration avec l'Agence de Stimulation économique, et l'accompagnement des projets d'ingénierie financière, en collaboration avec la SOWALFIN et ses filiales spécialisées.

Par ailleurs, ses services des conseillers d'entreprises, localisés à Mons et à Liège, aident les créateurs d'entreprises et les entreprises existantes en phase de développement à établir leurs études de marché et plans financiers.

Il gère aussi un ensemble d'incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises afin de favoriser les opérations contribuant de manière déterminante au développement de ces dernières. Les aides octroyées peuvent être qualifiées d'aides immatérielles, à l'inverse des aides à l'investissement proposant une intervention financière portant sur les infrastructures matérielles d'une société.

La vie d'une entreprise en croissance est symbolisée par une spirale qui alterne phases de croissance et de questionnement. Les entrepreneurs demandent, alors, soit une intervention financière, soit l'avis d'un expert extérieur indiquant les meilleures stratégies à suivre dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, l'e-business ou la gestion financière.

En 2013, le département a notamment octroyé des primes à l'emploi pour un montant de 21 074 250,00 €, des subsides à l'administrateur externe pour 60 000,00 €, des primes aux services de conseil pour 2 877 885,45 €, des primes à la qualité pour 99 991,64 €, des primes pour le recours à un RENTIC pour 1 596 916,60 € et des primes e-business pour 2 435 548,61 €.



LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INNOVATION

Le département de la Compétitivité et de l'Innovation offre un pôle d'expertise dans les domaines économique, juridique et des politiques européennes. Sa mission est de maximiser les synergies entre les politiques d'attractivité du territoire, d'investissement et d'innovation, et de soutien à la créativité et l'esprit d'entreprise en Wallonie.

Il s'inscrit au cœur du Plan Marshall 2.Vert et s'appuie sur le cadre européen (Stratégie Europe 2020) notamment en matière de politiques d'entreprises, de marché intérieur et de concurrence ainsi que pour l'accès aux moyens financiers de la politique de cohésion à travers les fonds structurels européens.

L'action de ses trois directions répond aux objectifs suivants :

- améliorer la connaissance de l'environnement économique ;
- développer des approches pour anticiper et répondre aux effets des grandes tendances qui pèsent sur le tissu économique wallon ;
- proposer de nouvelles approches en matière de politique industrielle (réseaux d'entreprises, innovation, coopération internationale, différenciation et créativité...) ;
- participer activement à l'intégration de la Wallonie dans l'espace européen par le benchmarking, la transposition de bonnes pratiques et des directives, l'élaboration de positions dans les débats européens ;
- améliorer l'octroi d'incitants financiers aux entreprises en proposant des dispositifs réglementaires adéquats et simplifiés, en veillant au respect des règles européennes en matière d'aides d'État, de marchés publics et de libre circulation des services et en mettant en place des dispositifs d'évaluation conformes aux standards européens.

En 2013, la direction des Réseaux d'Entreprises, la direction de la Coordination et de l'Encadrement et la direction de la Politique économique ont pris en charge des dossiers cruciaux pour le redéploiement économique de la Wallonie comme :

- une refonte complète du site economie.wallonie.be et l'utilisation des réseaux sociaux pour mieux communiquer sur les politiques de compétitivité et d'innovation et le potentiel industriel wallon ;



- la consolidation de la politique des pôles de compétitivité à travers la professionnalisation des équipes d'animation et diverses actions visant à renforcer leur internationalisation ;
- le soutien à l'émergence de l'économie créative par une attention accrue pour les industries créatives et culturelles, la conception et la mise en œuvre de premiers exercices et modules d'évaluation du *Programme Creative Wallonia* et du projet européen *Wallonia European Creative District* (WECD) ;
- le positionnement wallon au sein de l'architecture mise en place pour le suivi des programmes européens Horizon 2020 et Cosme avec une attention portée sur l'accès des PME wallonnes ;
- la reconnaissance au niveau européen du *Small Business Act Wallon* comme bonne pratique avec la structuration du travail des opérateurs publics au sein du Comité de pilotage et l'approfondissement du thème de la « croissance des PME » au cours de la IIIe édition du Parlement des PME ;
- la mise à disposition des acteurs industriels et opérateurs publics d'un outil méthodologique d'analyse des chaînes de valeur industrielle et le portage du dossier « politique industrielle » au niveau européen ;
- les contributions à la redéfinition des modalités de la politique européenne de contrôle des Aides d'État par la Commission européenne ainsi que la mise en place des premiers mécanismes d'ajustement des politiques wallonnes en la matière ;



• la prise en charge de la coordination au niveau wallon de partenariats européens d'innovation « Matières Premières » et « Smart Cities » pour une meilleure prise en compte de l'éco-innovation et de l'économie circulaire comme axe du développement industriel wallon.

I LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Le département du Développement technologique gère les mécanismes d'aides à l'innovation technologique auprès des entreprises, soutient et organise des actions de sensibilisation aux sciences et aux techniques, et favorise la valorisation des recherches menées au sein des universités et des hautes écoles.

Dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des sciences et des techniques, il finance de nombreux projets destinés à sensibiliser le grand public (6 845 000 € de subsides en 2013) et a poursuivi l'initiative de 2011 en lançant un nouvel appel à projets visant à donner aux jeunes le goût des sciences en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 projets sélectionnés en 2013 pour un montant total de 72 400 €). Il assure, par ailleurs, la rédaction de la revue *Athena* et la gestion du site web DIFST.

Dans le cadre des financements des projets de recherche industrielle et de développement expérimental auprès des entreprises, il gère l'octroi de subventions (33 dossiers en 2013 pour 25 millions €) et d'avances récupérables (38 dossiers en 2013 pour 70,80 millions €). Depuis 2012, il octroie aussi des aides aux projets « prototyping » (45 dossiers en 2013 pour 33,90 millions €) et « OPIN » (trois dossiers en 2013 pour 740 000 €) et, via le programme First (10 dossiers en 2013 pour 908 000 €), il permet le renforcement du potentiel scientifique et technologique des entreprises. En outre, il gère les appels à projets R&D des pôles de compétitivité au sein du Plan Marshall (17 dossiers en 2013 pour 27,50 millions €).

En ce qui concerne les mécanismes d'aides spécifiques destinés aux PME en vue d'étudier la faisabilité d'un projet sur le plan technique, d'apprécier les chances de succès d'un nouveau produit, procédé ou service, ou de soutenir la protection d'une innovation, il a finalisé 152 dossiers en 2013 pour 4 657 149,42 €. Dans le cadre des Fonds structurels européens 2007-2013, mesure 2.1 (Stimulation technologique des PME), il a en 2013 finalisé trois dossiers (pour un montant de 2,30 millions €)

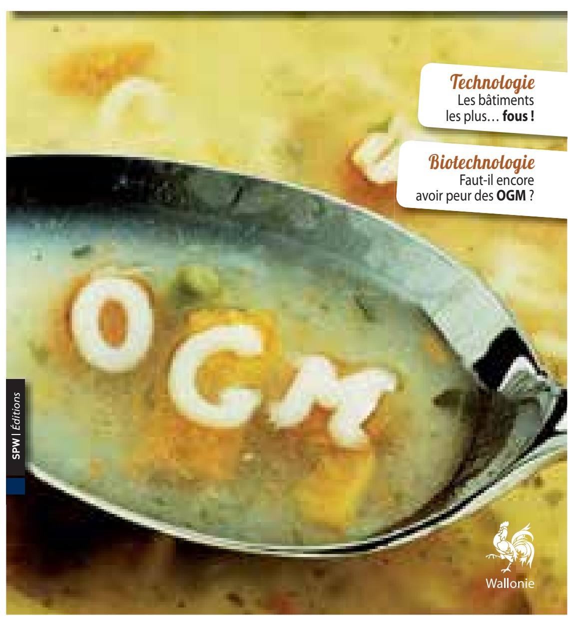
Dans le cadre du soutien pour la préparation, le dépôt et la négociation d'un projet introduit en vue de participer à une action de l'Union européenne en matière de R&D, il a finalisé en 2013 pas moins de 310 dossiers « primes Horizon Europe » pour un montant de 966 480,03 €.

Il a également financé en 2013 douze postes de valorisateurs auprès des universités et des hautes écoles et les frais de brevets pris sur les résultats pour un montant de1 290 000 €.

Enfin, le département du Développement technologique remet également des avis à d'autres départements dans le cadre d'aides à l'investissement.







LES PROGRAMMES DE RECHERCHE

Le département des Programmes de recherche a pour mission de soutenir les unités de recherche des universités et des hautes écoles, les organismes publics de recherche, les centres de recherche agréés et les entreprises dans le cadre de programmes de recherche régionaux, fédéraux et internationaux avec pour objectif de contribuer au développement économique et social de la Wallonie.

Dans ce but, il gère une série de programmes régionaux de recherche (programmes d'excellence, mobilisateurs, First, recherche collective, guidance technologique et participation public-privé) qui font l'objet d'appels à propositions de sorte à soutenir avec des budgets limités les projets de recherche qui ont le plus de chance de déboucher sur une exploitation industrielle en Wallonie en raison du travail en réseau des différents partenaires, des thématiques concernées et/ou des compétences scientifiques et managériales disponibles.

Ces différents programmes régionaux de recherche représentaient en 2013 un budget total de 90 456 206,48 €, partiellement à charge du Fonds social européen.

Mais, conscient du fait que travailler dans son coin sans tenir compte de ce qui se fait ailleurs n'a pas de sens et qu'il est difficile pour une unité de recherche de se tenir au courant de tout ce qui se passe au niveau international dans son secteur d'activités, le département des Programmes de recherche participe aussi à un grand nombre de comités européens afin de pouvoir optimiser leur participation aux programmes internationaux et de coordonner au mieux les politiques scientifiques régionales et européennes.

C'est ce qui lui a notamment permis d'assurer la présence de très nombreuses unités de recherche et de plus de 150 entreprises wallonnes - dont de nombreuses PME - dans les programmes européens et internationaux.



LA GESTION FINANCIÈRE

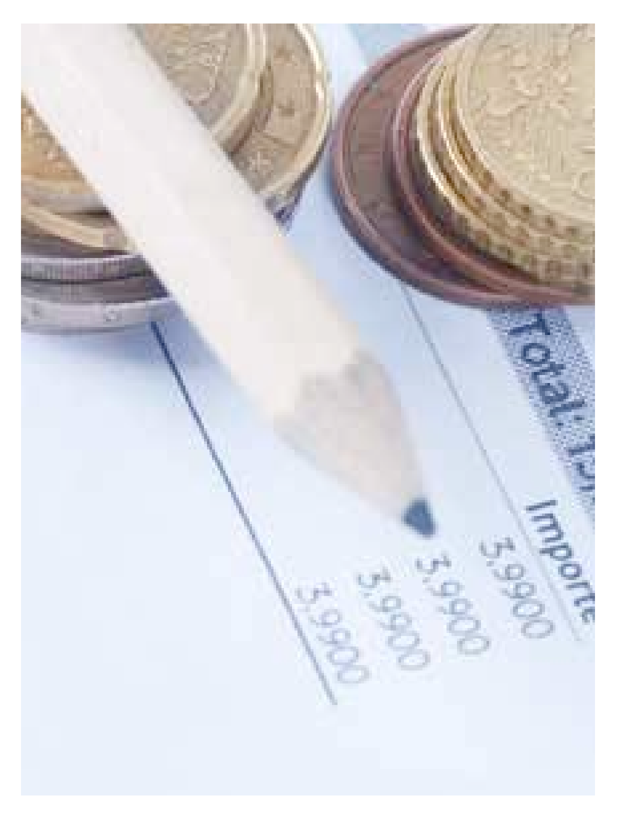
Le département de la Gestion financière a pour principaux objectifs :

- de réaliser une évaluation de la santé financière des entreprises sollicitant une aide en matière de recherche (près de 400 dossiers ont ainsi fait l'objet d'une analyse en 2013, concernant près de 300 entreprises différentes) ;
- de gérer le budget relatif aux différents programmes de recherche (308,1millions € en 2013 en ce compris les 68,1 millions du Plan Marshall 2.Vert et les 4,2 millions € des Fonds structurels européens) ;
- de contrôler l'emploi conforme des subsides publics ;
- d'effectuer les mises en liquidation de ces aides sur base de dossiers de créances (5 985 demandes de mises en liquidations en 2013) ;
- de réaliser tous les encodages relatifs aux demandes d'engagement (1 390 nouveaux visas en 2013) et d'ordonnancement ;
- de préparer les certifications des dépenses dans le cadre des aides cofinancées par les Fonds Structurels européens ;
- de préparer et participer aux travaux de contrôle et d'audit réalisés par les autorités ;
- d'assurer la gestion des recettes alimentant le Fonds de la Recherche, du Développement



et de l'Innovation (en 2013, 407 ordres de recettes ont été établis concernant de nouveaux droits et correspondant à un montant total de l'ordre de 30,1 millions €. Les recettes de l'année 2013 se sont quant à elles élevées à 28,2 millions €) ;

- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données issues des enquêtes réalisées auprès des entreprises wallonnes en matière de R&D et d'innovation. Ainsi, en 2013, ce sont près de 2 000 entreprises qui ont été interrogées dans le cadre de l'enquête CIS (Community Innovation Survey) ;
- de traiter, analyser et diffuser les informations statistiques relatives aux aides à la recherche et au développement ; statistiques budgétaires, d'une part, compilées au sein d'un rapport publié annuellement sous le titre *Les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la R&D en Wallonie* , et statistiques plus qualitatives, d'autre part, collectées depuis 2012 auprès des bénéficiaires en fin de projet et qui devraient faire l'objet d'une première diffusion dans le courant de l'année 2014.



L'INSPECTION

Le département de l'Inspection regroupe les services de l'inspection sociale et de l'inspection économique.

La direction de l'Inspection sociale assume essentiellement des missions de contrôle, soit d'initiative, soit à la demande du département de l'Emploi et de la Formation professionnelle ou de la direction de l'Économie sociale.

Son rôle de conseil aux opérateurs contrôlés s'inscrit quant à lui, dans une approche de prévention.

Son champ de compétence s'étend à la reconversion et au recyclage professionnels (agrément et subvention des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail, chèque-formation, plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication...), à la politique de l'emploi (programmes de résorption du chômage, agences de placement, missions régionales pour l'emploi…), à l'économie sociale (entreprises d'insertion, agences conseil, IDESS), et enfin à l'occupation des travailleurs étrangers, ce qui représente en tout la surveillance du respect de plus de 20 législations différentes.

Le contrôle des dispositifs d'aide à l'emploi représente en chiffres absolus, un tiers du travail de l'inspection. Tandis que les contrôles en matière de main d'œuvre étrangère en représentent un autre tiers.

En suite aux contrôles effectués en 2013, les inspecteurs sociaux ont rédigé 1 977 rapports et 156 employeurs ont fait l'objet d'un avertissement. À cela s'ajoutent les 63 procès-verbaux dressés à la suite de la constatation d'infractions en matière d'occupation de travailleurs étrangers et les 224 rapports envoyés à l'Auditorat du Travail, dont 194 en réponse à des apostilles et 30 constatant des infractions ne relevant pas de leur compétence. De leur côté, les trois directions régionales en charge de l'inspection économique assurent le contrôle, auprès des bénéficiaires d'aides régionales

et européennes, du respect de l'ensemble de leurs obligations légales et contractuelles en la matière. Ces missions sont assurées, sur le terrain, par des enquêteurs itinérants. Elles peuvent avoir lieu soit avant, soit après le versement des aides régionales et se poursuivre éventuellement durant une période prédéterminée.

Les contrôles sont assurés par une équipe d'économistes et de comptables qui les effectuent à tout moment, soit sur demande des instances habilitées soit d'initiative et régulièrement en collaboration avec la cellule Audit « Fonds européens » de l'Inspection des Finances, avec la cellule Audit du Secrétariat général et avec la cellule OLAF pour les dossiers avec intervention européenne, ainsi qu'avec les services du SPF Finances.

En 2013, ces trois directions régionales de l'Inspection économique ont traité ensemble pas moins de 3 042 dossiers, sans compter les dossiers suivis de façon continue.



COORDONNÉES DE CONTACT :
Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO 6)

M. Yves SENNEN
Directeur général f.f.

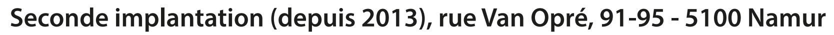
ADRESSE DE CONTACT :
Place de la Wallonie, 1
B – 5100 Namur (Jambes)

POUR TOUTE INFORMATION :
Tél. +32(0)81 33 42 20
Fax +32(0)81 33 39 33

LES SITES INTERNET :
https://www.economie.wallonie.be
http://www.emploi.wallonie.be
http://recherche-technologie.wallonie.be



LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA FISCALITÉ



Seconde implantation (depuis 2013), rue Van Opré, 91-95 - 5100 Namur



M. Patrick MEURICE

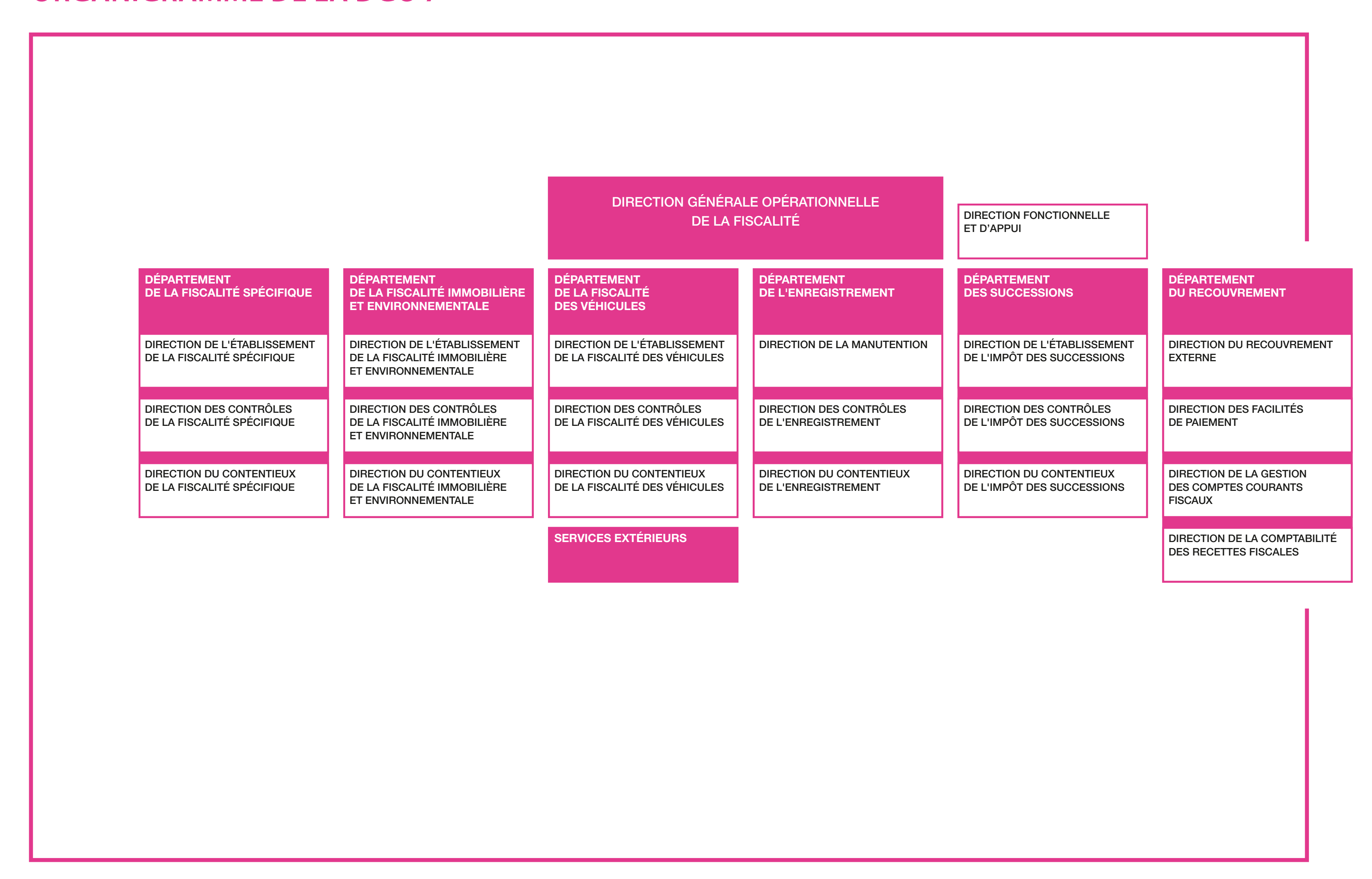
Directeur général

Adresse Centrale :

AVENUE GOUVERNEUR BOVESSE, 29
5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 00 01
FAX 081 33 02 01

ORGANIGRAMME DE LA DGO 7





I L'ANNÉE 2013 – PRÉPARATION DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Pour la direction générale opérationnelle de la Fiscalité (DGO 7), les activités de l'année 2013 ont fortement été marquées par la préparation du transfert des compétences en matière de fiscalité des véhicules. En effet, à partir du 1er janvier 2014, la DGO 7 devait assurer la gestion des taxes de circulation, de mise en circulation et de l'Eurovignette précédemment du ressort du SPF Finances.

Afin de préparer ce transfert de compétences, la DGO 7 a entrepris diverses actions à de multiples niveaux pour assurer l'accueil du personnel transféré, la mise à disposition de nouveau matériel, le développement de programmes informatiques…

L'accueil du personnel transféré

Comme prévu par la loi spéciale de financement du 13 juillet 2001, la DGO 7 devait accueillir 118 agents fédéraux afin d'assurer ses nouvelles missions.

L'offre de service invitant le personnel du SPF Finances concerné à se porter volontaire pour le transfert a été publiée au moniteur belge du 10 avril 2013. Dans la foulée, la DGO 7, avec le soutien du Secrétariat général du SPW, a tenu six séances d'information à l'attention du personnel fédéral concerné afin de présenter le Service public de Wallonie en général et la DGO 7 en particulier.

Ces séances d'informations ont été organisées à Namur, Charleroi, Liège et Bruxelles, et ont remporté un franc succès avec plus de 900 participants, permettant ainsi de transférer un personnel volontaire et motivé.



Séance d'information à Liège le 22 avril 2013 @ spw, DGO 7



Séance d'information à Charleroi le 23 avril 2014 @ spw, DGO 7

Les agents sélectionnés pour le transfert ont ensuite pu bénéficier d'entretiens d'orientation personnalisés auprès des services RH de la DGO 7 et du Secrétariat général afin que leurs affectations concilient au mieux leurs attentes, leurs compétences et les besoins de l'Administration wallonne.

Afin d'accueillir ce nouveau personnel, de nouveaux locaux situés rue Van Opré, 91-95 à Jambes ont été mis à disposition de la DGO 7 après que ceux-ci aient été rénovés dans le but d'en améliorer le confort et les performances énergétiques. Les services ont ensuite été répartis entre les deux bâtiments de l'avenue Bovesse 29 (direction générale, DFA et services du contentieux) et de la rue Van Opré (directions de l'Établissement, des Contrôles, de la Perception et de la Comptabilité ainsi que du Recouvrement). Ces répartitions permettent aux différentes directions d'exercer leurs missions pour des taxes différentes dans une proximité tant fonctionnelle que géographique. Le service d'Eupen, qui devait recevoir trois nouveaux agents, a de son côté également été déménagé dans des locaux plus vastes et plus fonctionnels, dans un centre d'affaires basé à Hütte 79 – Eupen.

Un vaste plan de formation a été mis en place au cours du second semestre afin de présenter, à la totalité des agents de la DGO 7, leurs nouvelles missions en matière de taxation des véhicules. Un autre programme a été mis en place pour être délivré aux agents transférés dès les premières semaines de 2014, afin de les familiariser avec les diverses matières gérées par la DGO 7 et les règles de fonctionnement du Service public de Wallonie.

Finalement, un système de parrainage et des journées d'accueil ont été préparées afin de favoriser la rencontre et l'intégration des agents dès les premiers jours de 2014.

Un matériel nouveau pour des activités nouvelles

Afin d'assurer ses nouvelles compétences, l'Administration fiscale a dû faire face à de nombreux besoins en terme de matériel, traditionnel d'une part avec notamment le mobilier et fournitures de bureau pour le nouveau personnel, mais également plus spécifique pour la mise en place des brigades de contrôle routier en Wallonie et la gestion quotidienne de l'impôt.

Dans ce cadre, divers marchés publics ont été réalisés afin de doter les futures équipes de contrôle routier d'uniformes, d'équipement personnel, de véhicules spécifiques, de scanners de plaques et de tout le matériel nécessaire à leur signalisation, à leur sécurité et à leur interaction électronique avec les applications du siège lorsqu'ils seraient en mission sur le terrain.



Véhicule des nouvelles brigades de contrôle sur route pour la fiscalité des véhicules.



De nouveaux programmes informatiques ont également été développés pour l'établissement et le recouvrement des taxes sur les véhicules. Dès 2012, le travail de conception du programme de perception et recouvrement permettant de gérer la redevance télévision et les taxes relatives à la fiscalité des véhicules avait été entamé et le produit livré dès mai 2013 en ce qui concerne la redevance TV. Les programmes d'établissement de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette ont été développés en 2013 afin de permettre leur opérationnalité dès janvier 2014.

En collaboration avec e-WBS (e-Wallonie-Bruxelles Simplification), des formulaires intelligents permettant d'introduire en ligne des déclarations pour la taxe de circulation non automatisée (remorques, camions, etc.) ou l'Eurovignette ont été développés et sont accessibles via l'onglet « formulaires en ligne » du Portail de la Wallonie, **www.wallonie.be**.

Un travail de communication nécessaire

La direction générale opérationnelle de la Fiscalité est avant tout une administration au service du citoyen. Conscient de son rôle d'information aux contribuables, la DGO 7 a réalisé divers projets de communication relatifs, en particulier, au transfert des compétences.

Les brochures : afin de communiquer efficacement sur le transfert, la DGO 7, en partenariat avec le département Communication du Secrétariat général, a réalisé deux brochures sur le transfert des compétences. La première abordait la taxe de circulation et de mise en circulation et la seconde, l'Eurovignette. Diffusées via nos différents guichets, lors de manifestations et annexées à l'ensemble de nos courriers relatifs à ces matières, ces brochures avaient pour objectif de rassurer le citoyen et de l'informer sur son nouvel interlocuteur en matière de taxe sur les véhicules.

Les Espaces Wallonie : dès octobre 2013, la DGO 7 a mis en place des permanences Fiscalité au sein de sept Espaces Wallonie, à savoir, Liège, Verviers, Mons, Charleroi, La Louvière, Nivelles et Arlon, à raison d'un jour par semaine. Cette présence de proximité de l'Administration fiscale wallonne se voulait être une alternative partielle aux bureaux de recettes du SPF Finances dans lesquels le contribuable wallon avait l'habitude de se rendre pour les questions relatives à la taxe de circulation, de mise en circulation et pour l'Eurovignette. Cette initiative a très rapidement été accueillie avec succès par le public et son extension a été envisagée pour l'année 2014.

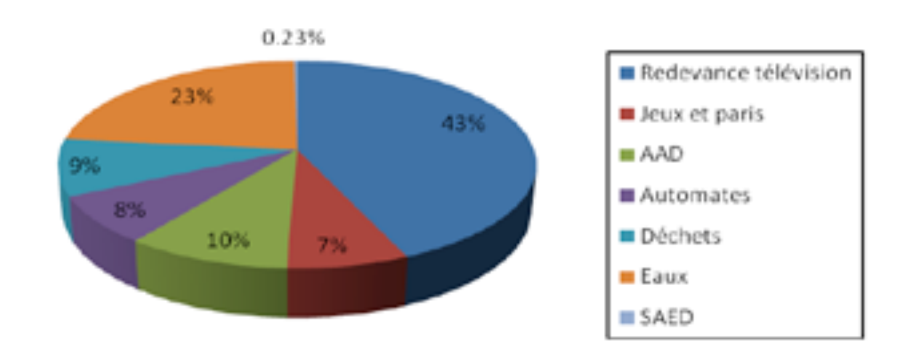
Le web : dans un souci d'information du citoyen par rapport aux compétences transférées, la DGO 7 a actualisé l'information présente sur le Portail de la Wallonie, www.wallonie.be, en y intégrant notamment une foire aux questions (FAQ) où le citoyen peut trouver réponse à de nombreuses questions, ainsi que les grilles tarifaires relatives à la taxe de circulation et de mise en circulation en Wallonie, de même que les barèmes de l'Eurovignette. Les brochures, dont il est question ci-avant, y ont également été intégrées.

Le Salon de l'Auto : vu le transfert des compétences, la DGO 7 se devait d'être présente au Salon de l'Auto 2014. Le dernier trimestre de l'année 2013 a donc été en partie consacré à l'organisation de sa présence à ce salon afin d'aller à la rencontre du citoyen, de l'informer du transfert et de répondre à ses multiples questions.

LES RECETTES 2013

En 2013, le budget des recettes fiscales à percevoir par la DGO 7 s'établissait comme suit :

Taxes	Budget 2013
Télévision redevance (RTV)	115 millions €
Jeux et paris (JP)	18,974 millions €
Appareils automatiques de divertissement (AAD)	25,685 millions €
Automates	19,932 millions €
Déchets	23,378 millions €
Eaux	61,293 millions €
Sites d'activité économique désaffectés (SAED)	0,6 million €



La redevance télévision représentait 43 % du budget des recettes gérées et/ou perçues par la DGO 7. Elle est suivie, en degré d'importance, par les taxes sur les eaux, établies par la DGO 3, et la taxe sur les appareils automatiques de divertissement (AAD), qui représentent respectivement 23 % et 10 % du total. Les taxes sur les déchets établies par l'Office wallon des déchets, les taxes sur les automates et sur les jeux et paris suivent de près avec une part de 9 à 7 %. La taxe sur les sites d'activité économique désaffectés (SAED) ne représente que 0,23 % du total, s'agissant davantage d'une taxe de dissuasion que d'une recette fiscale recherchée.

Les recettes fiscales 2013 ont été stables, voire en légère augmentation, par rapport à l'année 2012.



LE DÉPARTEMENT DE LA FISCALITÉ SPÉCIFIQUE

Le département de la Fiscalité spécifique assure le juste établissement de la redevance télévision visant la détention d'appareils de télévision en Wallonie. Il gère également le contentieux en la matière et mène les contrôles. Grâce à son travail, le taux de perception spontanée de la redevance TV est passé de 77,15 % en 2012 à 80,01 % en 2013.

En 2013, la gestion de la redevance télévision a connu d'importants changements avec l'adoption du décret du 19 septembre 2013 apportant les modifications majeures suivantes :

- l'extension du délai de déclaration spontanée de la détention d'un appareil de télévision de 30 à 60 jours ;
- la modification du système de sanction en cas de non déclaration d'un appareil de télévision : le doublement automatique de la redevance télévision en cas de non-respect des obligations de déclaration de détention et de paiement spontané de la redevance est supprimé et remplacé par un système d'amendes administratives variables. En résumé, un redevable qui déclare, de bonne foi, la détention d'un téléviseur en dehors du délai prescrit par la loi et/ou suite à une interpellation de l'administration, se verra imposer une amende unique de 25 €. Les redevables pour lesquels une intention frauduleuse aura été reconnue se verront appliquer une amende de 100 € ;
- l'extension des catégories d'exonération, notamment pour les téléviseurs installés dans un établissement hospitalier ou une maison de repos, de soins ou dans un centre d'accueil de jour pour personnes âgées sans restriction. Les conditions de mise à disposition gratuite ou « sans but de lucre » ont été supprimées pour ces établissements.

Ces modifications soutenues par le législateur reflètent la volonté de l'Administration fiscale wallonne d'agir en accord avec ses valeurs de service, d'intégrité et d'équité, et avec l'instauration de la présomption d'honnêteté du contribuable dans les mécanismes de taxation.

En matière de contrôle de la redevance TV, des actions ciblées ont été menées en 2013 auprès des personnes morales, des campings, des hôtels et chambres d'hôtes, ainsi que dans les débits de boissons et établissements de jeux.

LE DÉPARTEMENT DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

Le département de la Fiscalité immobilière et environnementale assure la gestion des taxes sur les jeux et paris (JP), sur les appareils automatiques de divertissement (AAD), sur les automates, sur les sites d'activité économique désaffectés (SAED), ainsi que l'éco-bonus/malus des véhicules et l'octroi de taux réduits de droits d'enregistrement, de donation et de succession dans le cadre de la transmission d'entreprises.

Au niveau des contrôles en 2013, une campagne conjointe pour les automates (distributeurs de tabac) et les AAD a été menée, entre mars et avril, dans 1 971 établissements. Parmi ceux-ci, 82 disposaient d'au moins un automate et 67 d'un AAD non déclaré et ont fait l'objet de poursuites par l'administration. Des relations de collaboration ont été mises en place avec la Commission fédérale des Jeux de Hasard afin d'améliorer la perception et le contrôle des jeux et paris ainsi que des appareils automatiques de divertissement.

Pour ce qui est des SAED, 347 sites ont été visités en 2013, dont 59 étaient susceptibles de taxation.

En matière d'**éco-bonus/malus,** le système a été revu en 2013 avec l'octroi d'un bonus pouvant aller de 250 à 2 500 € pour une émission de CO_2 inférieur à 71 g/km et l'imposition d'un malus à partir d'une émission de 146 g/km.

L'objectif du système est d'encourager l'acquisition de véhicules propres par l'octroi d'un bonus, et de dissuader la mise en circulation de véhicules polluants par imposition d'un malus.

Comme le département de la Fiscalité spécifique, ce département comprend une direction du contentieux qui gère le contentieux administratif et judiciaire relatif aux taxes gérées par le département, ainsi que certains régimes spéciaux en matière de droits d'enregistrement, de donation et de succession.

À ce sujet, la transmission d'entreprise est un régime de taxation qui établit que toute transmission d'entreprise, y compris agricole, à titre gratuit, par voie de donation ou par voie de succession, est soumise à un taux de 0 % de droits de succession ou d'enregistrement. L'objectif d'une telle mesure est d'éviter des situations absurdes qui verraient des sociétés péricliter en raison du coût fiscal de la transmission elle-même. Ceci concourt également à prévenir la délocalisation des capitaux, des emplois et bien entendu des entreprises.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure, l'entreprise doit répondre à certaines conditions qui sont examinées à la demande pour la phase « octroi », et après une période de cinq ans pour la phase « maintien ».

En 2013, le service octroi a réceptionné 998 nouvelles demandes d'application du taux réduit, ce qui représente une augmentation de plus de 7 % par rapport à 2012 ; 1 090 attestations d'octroi ont été délivrées. En ce qui concerne le service « maintien », celui-ci a réceptionné 168 dossiers en 2013.

Ce service a également été chargé de l'exécution des nouvelles dispositions prévues par l'article 55 quater du Code des droits de succession visant à accorder un avantage en matière de droits de succession pour les héritiers de victimes d'actes de violence, disposition voulue par le législateur suite aux événements tragiques survenus à Liège en 2012.

LE DÉPARTEMENT DU RECOUVREMENT

Le département du Recouvrement a pour mission la perception et la comptabilisation des recettes fiscales ainsi que l'ensemble du recouvrement des taxes gérées par la DGO 7 qui demeurent impayées. C'est au sein de ce département que sont affectés les receveurs des impôts et taxes wallons qui veillent à la bonne perception des taxes établies.

Le département gère également la perception et le recouvrement de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques et industrielles, et de la taxe sur les déchets non-ménagers.

En 2013, la DGO 7 a entamé la réflexion sur le regroupement des toutes les créances d'un même contribuable auprès d'un même receveur afin que cette nouvelle répartition soit opérationnelle au 1er janvier 2014. Initialement, un redevable pouvait avoir à faire à des receveurs différents selon la taxe concernée, ce qui était peu commode pour l'administration et le citoyen, et en contradiction avec la volonté du dossier fiscal unique. Les contribuables seront répartis sur base alphabétique entre les receveurs à partir du 1er janvier 2014. Toutes les créances de l'administration à l'égard d'un même contribuable seront alors entre les mains d'un même receveur, quelles que soient les taxes concernées.

Un travail important a également été opéré vis-à-vis des huissiers de justice, avec la dénonciation des anciens protocoles et le lancement d'un marché public pour la désignation des huissiers de justice en 2014.

Finalement, une nouvelle application informatique a été mise en place pour permettre la gestion intégrée de la perception et du recouvrement de la redevance télévision, la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation, et l'Eurovignette, ainsi que les amendes qui s'y rapportent.



LES PROJETS INITIÉS EN 2013

La DSU : en 2013, la DGO 7 a intégré le projet de déclaration de service à l'usager (DSU) en tant qu'entité-pilote. Ce projet, dirigé par le Mouvement wallon pour la Qualité (MWQ), a pour objectif de produire un document à caractère public, dans lequel des engagements sont formulés quant au niveau et à la qualité des services fournis aux usagers par l'administration.

Les engagements formulés dans la DSU sont identifiés en fonction des attentes des usagers et des ressources propres à chaque organisation. Dans ce cadre, et comme point de départ, le MWQ a réalisé une visite diagnostic au sein de la DGO 7 qui a permis d'identifier les points forts, les faiblesses et les opportunités de notre organisation. Le travail s'est ensuite poursuivi dans des échanges de bonnes pratiques avec les autres entités-pilotes et des séances de co-construction, notamment à Paris lors des « Rencontres de la qualité ». Les premiers résultats du projet DSU sont attendus en 2014.

Les processus : en collaboration avec e-WBS, la DGO 7 a entamé un travail important sur ses processus. Avec l'aide d'un consultant externe, les processus génériques de contentieux, exonération, recouvrement ont été établis et cartographiés, notamment dans le cadre de la gestion des matières transférées relatives à la fiscalité des véhicules.

La DGO 7 a collaboré activement aux travaux transversaux du plan AVANTI ou HORIZON 2022. Elle participe désormais également aux travaux du Conseil supérieur de la fiscalité et des finances de Wallonie.



Exercice sur le thème de la co-construction lors des *Rencontres de la qualité* au ministère de l'Économie et des Finances à Paris-Bercy @ spw, DGO 7

COORDONNÉES DE CONTACT :
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ

M. PATRICK MEURICE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

ADRESSE DE CONTACT :
AVENUE GOUVERNEUR BOVESSE, 29
B – 5100 NAMUR (JAMBES)

POUR TOUTE INFORMATION :
TÉL. +32(0)81 33 03 28
FAX +32(0)81 33 02 01

LE SITE INTERNET :
http://www.wallonie.be/fr/compétences/fiscalite

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

SPW/*Éditions* – Secrétariat général -Département de la Communication
Direction de l'Identité et des Publications
Place Joséphine-Charlotte, 2 - 5100 Namur

Éditeur responsable :

Claude DELBEUCK

Secrétaire général

Supervision :

Jacques MOISSE

Inspecteur général

Rédaction :

Secrétariat général/Directions générales du Service public de Wallonie

Conception/Ligne éditoriale :

Jacques VANDENBROUCKE/Annie SCHANDELER/Sofia LEMAÎTRE

Graphisme :

Nathalie LAMBRECHTS

Impression :

BIETLOT IMPRIMERIE

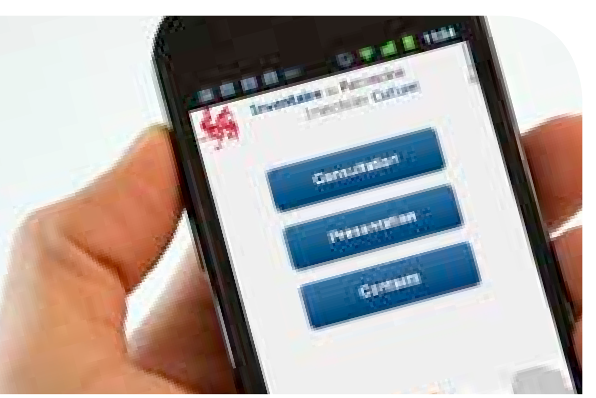
Diffusion :

SPW-Secrétariat général
Direction de la Communication externe/Direction de l'Identité et des Publications

Dépôt légal : D/2014/11802/60
















WWW.WALLONIE.BE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Place Joséphine-Charlotte, 2
5100 NAMUR



Service public
de **Wallonie**